

**AGROCAMPUS OUEST**

CFR Angers     CFR Rennes

<p>Année universitaire : 2020- 2021</p> <p>Spécialité : Ingénieur agronome</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) : Sciences halieutiques et aquacole (Gestion des pêches et des écosystèmes côtiers et continentaux)</p>	<p><b>Mémoire de fin d'études</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de Montpellier SupAgro (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
---	--

## Evaluation du DLAL FEAMP 2014-2020 pour le Pays de Cornouaille

Par : Marthe FOÛAN (DE CHERADE DE MONTBRON)

*Soutenu à Rennes le 14 septembre 2021*

***Devant le jury composé de :***

Présidente : Marie Lesueur, ingénieure de  
recherche Agrocampus Ouest

Maîtresse de stage : Carole Escaravage,  
Quimper Cornouaille Développement

Enseignante référente : Catherine Laidin,  
Ingénieure de recherche Agrocampus Ouest

Autres membres du jury (Nom, Qualité) :

Charline Urvoy, Conseil Régional de  
Bretagne

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité  
de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas  
d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



## Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

### Confidentialité

Non  Oui si oui :  1 an  5 ans  10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible <sup>(1)</sup>.

Date et signature du maître de stage <sup>(2)</sup> :  
(ou de l'étudiant-entrepreneur)



**A la fin de la période de confidentialité**, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

### Droits d'auteur

L'auteur <sup>(3)</sup> **Nom Prénom Foïan (de Chérade de Montbron) Marthe**  
autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui  Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif)  accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :



### Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui  Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

18/10/21 

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

## Remerciements

Mes remerciements les plus chaleureux vont d'abord à Carole, qui a su m'accueillir à QCD, m'accompagner tout au long de la durée du stage, et être présente pour échanger avec moi très régulièrement, tout en me faisant confiance et en me laissant de l'autonomie.

Merci aussi à Camille, Mathis et Pierre, pour l'ambiance du bureau des stagiaires, les discussions très intéressantes, même à distance, et tous les bons moments.

Merci à tous les membres de QCD pour leur accueil et leur gentillesse, en particulier Betty, Véronique, Muriel, Valérie, et Michel et Soizic.

Merci à tous les acteurs locaux rencontrés dans les entretiens, en CML ou dans les groupes de travail, qui ont partagé avec moi leurs visions de la Cornouaille, de leurs projets, et des filières pêche et aquaculture. Merci pour tous ces temps d'échange, qui ont permis que cette évaluation puisse se passer au mieux.

Merci à ma famille et à mes amis pour leurs encouragements et leur affection.

Merci à Corentin, pour ton soutien de chaque instant, et d'où que tu sois. Merci d'avoir été à mes côtés depuis le début des études, qui s'achèvent aujourd'hui. Affaire à suivre, c'est parti pour la grande aventure !

## Liste des abréviations

AFOM : Analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces  
CDPMEM 29 : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère  
CEFCM : Centre européen de formation continue maritime  
CML : Commission Mer et Littoral  
CP : Commission permanente  
CRC BS : Comité régional Conchylicole de Bretagne Sud  
CRPMEM Bretagne : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne  
CUP : Comité unique de programmation  
DG MARE : Direction générale pour les affaires maritimes et la pêche (Commission Européenne)  
DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux  
DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
ETP: Equivalent temps plein  
FARNET: Fisheries Areas Network  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche  
FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FEP : Fonds européen pour la pêche  
FESI : Fonds structurel et d'investissement européen  
FSE : Fonds social européen  
GAL : Groupe d'action locale  
GALP : Groupe d'action locale pêche  
GALPA : Groupe d'action locale pêche et aquaculture  
GT : Groupe de travail  
ITI : Investissement territorial intégré  
LEADER : Liaisons entre action de développement de l'économie rurale  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
OI : Organisme Intermédiaire  
PCP : Politique commune des pêches  
PNMI : Parc naturel marin d'Iroise  
PO : Programme Opérationnel  
QCD : Quimper Cornouaille Développement  
RAMO : Rapport annuel de mise en œuvre  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

## Liste des figures

Figure 1.1 : Principes du DLAL (Source : Commission Européenne, 2013)

Figure 1.2 : Carte des 8 GALPA bretons (source : Lorient Agglomération, 2019)

Figure 1.3 : Carte du Pays de Cornouaille (source : QCD, 2018)

Figure 1.4 : Diversité des activités de pêche en Cornouaille (Source : CDPMEM29, 2014)

Figure 1.5 : Calendriers régional et cornouaillais d'élaboration de la candidature du Pays de Cornouaille au DLAL FEAMP 2014-2020. (Source : personnelle, 2021)

Figure 1.6 : Synthèse de la stratégie locale de développement du DLAL FEAMP (Source : QCD, 2017)

Figure 1.7 : Synthèse des enjeux et besoins du territoire dans les axes stratégiques et objectifs opérationnels de la stratégie du GALPA du Pays de Cornouaille (source : personnelle, 2021)

Figure 2.1 : Schéma de la chaîne de valeur d'une action publique et les critères évaluatifs qui y sont liés. (Source : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 2015)

Figure 4.1 : Logigramme du programme (source personnelle, 2021)

Figure 4.2 : Nombre de projets présentés par CML (source : personnelle, 2021)

Figure 4.3 : Budget fléché par CML entre 2017 et 2021 (source : personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021)

Figure 4.4 : Évolution de la consommation de l'enveloppe au cours de la programmation (source : personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021)

Figure 4.5 : Budgets fléchés par an et évolution annuelle de la consommation de l'enveloppe entre 2018 et 2021.

Figure 4.6 : Logigramme représentant les projets de chaque fiche action, et les porteurs de projets impliqués. (Source : Personnelle, 2021)

Figure 4.7 : Répartition des projets en fonction de leur nature (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Figure 4.8 : Montant de la subvention DLAL FEAMP allouée selon la nature du projet (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Figure 4.9: Nature des secteurs soutenus par les projets DLAL FEAMP, en nombre de projet. (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Figure 4.10 : Répartition du budget DLAL FEAMP par secteur soutenu. (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Figure 4.11 : Carte représentant la répartition des sièges des porteurs de projets dans le territoire. (Source personnelle, 2021, fond de carte Open Street Map).

Figure 4.12 : État d'avancement des 33 projets accompagnés par le GALPA (source personnelle, 2021)

Figure 4.13 : Répartition des types de structures porteuses de projet (Source : personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Figure 4.14 : Répartition de l'enveloppe budgétaire pour les projets DLAL FEAMP par fiche action (source personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021)

Figure 4.15 : Réponses des 12 membres de CML à la question « Estimez-vous que les moyens humains, financiers et techniques dédiés à l'animation du programme étaient adaptés ? » (Source : personnelle, 2021)

Figure 4.16. Nuage de mots représentant les principaux mots clés utilisés pour décrire le DLAL FEAMP à quelqu'un qui découvrirait le programme (source personnelle, d'après le questionnaire CML et les entretiens avec les porteurs de projets, 2021)

Figure 4.17 : Rappel du déroulé de la procédure suivie pour un dossier DLAL FEAMP (source personnelle, 2021)

Figure 4.18 : Nombre de projet et budget DLAL FEAMP attribués selon le type d'innovation soutenue. (Source personnelle, 2021)

## Liste des tableaux

Tableau 3.1 : Questions évaluatives choisies et critères évaluatifs correspondants (source : personnelle, 2021)

Tableau 4.1 : Données statistiques sur les projets réalisés lors de cette programmation (Source : personnelle, d'après données de suivi du programme, 2021)

Tableau 4.2 : Comparaison des données statistiques entre les programmes DLAL FEAMP et Axe 4 du FEP en Pays de Cornouaille (Source : personnelle, 2021)

Tableau 4.3 : Liste des porteurs de projets, de leur structure et du type de structure. (Les structures ayant porté plusieurs projets sont en jaune, et les structures membres de CML sont représentées en gras.)

Tableau 4. 4 : Rappel des taux de financements publics applicables aux projets DLAL FEAMP. (La moitié du financement public est apporté par le FEAMP, et l'autre moitié par la région Bretagne.) (Source : personnelle, 2021)

Tableau 4.5 : Tableau comparatif de la répartition de l'enveloppe allouée aux projets dans chaque fiche action, et pourcentages correspondants. (Source : personnelle, d'après les tableaux de suivi du programme et la stratégie du Pays de Cornouaille)

Tableau 4.6 : Bilan sur les indicateurs de résultat liés à chaque objectif opérationnel (Source personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021)

- Sommaire :

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire .....	ii
Remerciements .....	iii
Liste des abréviations .....	iv
Liste des tableaux .....	vi
Introduction .....	1
1. Contexte de l'évaluation.....	2
1.1. Qu'est-ce que le DLAL FEAMP ? .....	2
1.2. Présentation du GALPA Pays de Cornouaille .....	4
1.2.1. Présentation du pays de Cornouaille .....	4
1.2.2. Elaboration de la candidature .....	6
1.2.3. Gouvernance du GALPA .....	8
2. Cadre analytique et méthode de l'évaluation .....	10
2.1. Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ? .....	10
2.2. Qu'évaluer et comment évaluer ? .....	10
3. Evaluation du DLAL FEAMP du Pays de Cornouaille .....	12
3.1. Contexte et objectifs de l'évaluation .....	12
3.2. Choix de la méthode évaluative retenue .....	12
3.3. Mise en place de la démarche .....	12
3.4. Architecture de l'évaluation : questions évaluatives retenues et indicateurs .....	13
3.5. Outils de l'évaluation.....	13
4. Résultats de l'évaluation et réponses aux questions évaluatives.....	15
4.1. Une stratégie pertinente et toujours adaptée aux besoins du territoire .....	15
4.1.1. Une stratégie élaborée à partir des enjeux et des besoins du territoire.....	15
4.1.2. Une stratégie en cohérence avec les besoins émergents.....	15
4.2. Des <b>projets cohérents</b> qui répondent aux objectifs fixés par le GALPA.....	17
4.2.1. Les réalisations et les résultats du programme répondent bien à la stratégie du GALPA.....	17
4.2.2. Une diversité de porteurs de projets, représentative des acteurs du territoire....	28
4.2.3. Les projets s'inscrivant bien dans les différentes fiches actions et répondant aux objectifs opérationnels de la stratégie. ....	31
4.3. Des <b>modalités de fonctionnement</b> complexes, compensés par un accompagnement très complet .....	38
4.3.1. La Commission Mer et Littoral, une instance clé pour la gouvernance du programme et le maintien de la mobilisation des acteurs .....	38
4.3.2. L'animation par l'équipe du GALPA permet de faire émerger des projets et des porteurs.....	41

4.3.3. La communication par le GALPA reste à développer et à adapter aux besoins des acteurs.	42
4.3.4. La simplification de la procédure, levier principal d'amélioration de l'efficience du programme .....	45
4.3.5. Les réseaux des GALPA, à différentes échelles, sont des relais pour faire connaître les projets au-delà du Pays de Cornouaille.....	50
<b>4.4. La plus-value du programme et son impact sur le territoire vont au-delà des réalisations des projets.....</b>	<b>51</b>
4.4.1. La création de nouveaux partenariats et les rencontres entre acteurs permettent la mise en réseau du territoire. ....	51
4.4.2. Un ancrage territorial du programme fort, en cohérence avec les autres projets de territoire. ....	52
4.4.3. Un programme qui soutient l'innovation, dans les projets et dans la démarche territoriale.....	54
4.4.4. Les impacts du programme, et l'effet levier des projets sur le territoire sont pérennes, et se maintiendront après les financements européens.....	55
Conclusion et perspectives .....	58
Bibliographie .....	I
Sitographie .....	II
Liste des annexes.....	III
Annexe I : Composition de la CML de Cornouaille .....	IV
Annexe II : Composition du CUP de Cornouaille.....	V
Annexe III : Calendrier de l'évaluation.....	VI
Annexe IV : Questions et sous questions évaluatives .....	VII
Annexe V : Liste des porteurs de projets reçus en entretien semi directif.....	VIII
Annexe VII : Liste des projets et des montants correspondant pour la programmation 2014-2020 du DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille .....	X
Annexe VIII : Plaquette de communication sur le DLAL FEAMP diffusée en Pays de Cornouaille .....	XI



## Introduction

Les filières halieutiques et aquacoles ont un poids socio-économique majeur dans les territoires littoraux, ce sont des filières structurantes pour les territoires. En Cornouaille, ces filières sont particulièrement importantes, grâce à la présence de 6 halles à marée et de points de débarquement secondaires bien connectés. 83% de la pêche finistérienne, et 20% des tonnages français sont débarqués dans les ports cornouillais en 2020. Toute la chaîne de valeur est présente dans le territoire, de la production à la commercialisation, en passant par le mareyage et la transformation. L'importance, la qualité et la diversité des débarquements permettent le développement d'un tissu territorial dense d'entreprises au savoir faire reconnu. L'accompagnement des filières se fait par une quinzaine de structures socio-professionnelles, plusieurs centres de recherche et de formation, et des structures dédiées à l'accompagnement de l'innovation. La mise en réseau des acteurs locaux du territoire est soutenue par plusieurs politiques publiques, dont les fonds européens (QCD, 2018 ; FranceAgriMer, 2021 ; QCD, 2020).

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), programmé entre 2014 et 2020, est l'instrument financier qui permet la mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches (PCP). Le cadre stratégique pour sa mise en œuvre est le Programme Opérationnel (PO) du FEAMP France. Une des mesures qu'il prévoit est le programme de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) (Mesure 62). Cette mesure vise à soutenir le développement d'une économie bleue durable, en renforçant la place des filières halieutiques et aquacoles dans le développement des territoires littoraux, et en soutenant la création et le maintien d'emplois dans ces secteurs (DPMA, 2015).

En Pays de Cornouaille, le DLAL FEAMP a été mis en place en 2017 : Quimper Cornouaille Développement (QCD) a répondu à la candidature lancée par la Région Bretagne en tant que structure porteuse du Pays de Cornouaille et a été sélectionné. Les acteurs locaux se sont réunis en Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) pour élaborer une stratégie, qui a fait l'objet d'une convention avec la Région Bretagne en 2017. Des projets qui répondaient à cette stratégie ont été sélectionnés, accompagnés et soutenus. En 2021, à la fin de la programmation, le programme doit être évalué afin de faire un bilan sur ses effets dans le territoire, et de proposer des améliorations pour préparer la prochaine candidature.

Comment la démarche collective mise en œuvre par le GALPA du Pays de Cornouaille a-t-elle permis de répondre aux enjeux locaux de développement durable de la pêche et de l'aquaculture ?

Pour répondre à cette question, le programme évalué et le territoire d'étude seront présentés. Puis, le cadre analytique de l'évaluation des politiques publiques, et son contexte historique seront rappelés. La méthodologie appliquée pour l'évaluation du DLAL FEAMP 2014-2020 en Pays de Cornouaille sera ensuite exposée. Les résultats et les réponses aux questions évaluatives seront expliqués.

## 1. Contexte de l'évaluation

### 1.1. Qu'est-ce que le DLAL FEAMP ?

La mise en réseau des acteurs d'un territoire et le soutien d'initiatives locales de développement durable par les fonds européens existe depuis les années 1990 avec le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER). Les territoires ruraux se rassemblent en Groupe d'Action Locale (GAL) pour élaborer une stratégie de développement local et soutenir des projets innovants et structurants. Le financement du programme se fait grâce au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Entre 2007 et 2013, ce principe de développement local par les acteurs locaux (Community-led local development) se développe dans certains territoires littoraux à travers l'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP). Cette démarche expérimentale vise à soutenir le développement durable des territoires dépendant des filières halieutiques à travers la mise en œuvre d'actions collectives, innovantes répondant aux besoins des acteurs du secteur de la pêche. Suite à l'appel à candidature lancée en 2008, onze groupes d'action locale pêche (GALP) sont retenus au niveau national pour porter ce dispositif.

En 2014, les quatre fonds structurels et d'investissements européens (FESI) sont dotés d'un volet de DLAL. Les états membres peuvent donc choisir de les développer sur le FEADER, sur le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), sur le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et/ou sur le Fonds Social Européen (FSE). En France, les 4 programmes existent, et il est possible de les intégrer sous la forme d'une stratégie multi-fonds : cela signifie qu'une même structure anime les différents fonds, dans le cadre d'une stratégie de développement locale commune. Les principes communs aux différents programmes de DLAL sont rappelés dans la figure 1.1.



Figure 1.1 : Principes du DLAL (Source : DG MARE, 2016)

Le FEAMP est l'instrument financier qui permet de financer la mise en œuvre de la PCP de l'Union Européenne dont le budget s'est élevé à 6,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020. La France a bénéficié d'une enveloppe globale de 588 millions d'euros de crédits du FEAMP.

Ce budget a pour objectif de répondre à différentes priorités :

- Encourager une pêche durable, innovante et compétitive,
- Encourager une aquaculture durable, innovante et compétitive,

- Encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche,
- Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale,
- Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
- Encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée (DPMA, 2015).

En France, la mise en œuvre du FEAMP repose sur un PO qui est géré par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère en charge de l'agriculture. Celui-ci se décline en plusieurs objectifs spécifiques et mesures dont la gestion d'une partie d'entre elles est confiée aux conseils régionaux.

La mesure 62 est celle qui concerne le DLAL. Ce dispositif est coordonné et soutenu à l'échelle européenne par l'unité d'appui FARNET, basée à Bruxelles. Sa mission est de mettre en lien les connaissances et les expériences du DLAL FEAMP dans toute l'Union Européenne (DG MARE, 2016 ; Commissariat général à l'égalité des territoires, 2018).

Au niveau national, l'ensemble des régions littorales peut décider de mettre en place le DLAL FEAMP, et demander à être Organisme Intermédiaire (OI).

Toutes les régions sauf la région Pays de la Loire ont sélectionné cette mesure, et après le lancement et l'attribution de l'appel à candidature, 23 GALPA ont été retenus en France pour conduire ce dispositif.

La Région Bretagne dispose de 43,8 millions d'euros dans le cadre des mesures « régionalisées » au service des filières pêche et aquaculture, et elle est l'OI du DLAL FEAMP. Ce dispositif couvre l'ensemble de son littoral pour un budget de 8,5 millions d'euros de FEAMP, qui ont été répartis entre les 8 GALPA. (Fig. 1.2)



Figure 1.2 : Carte des 8 GALPA bretons (source : Lorient Agglomération, 2019)

Les deux objectifs principaux du DLAL FEAMP sont de maintenir et/ou de créer des emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture et de renforcer la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux, dans une perspective de croissance bleue durable (DPMA, 2015). Sa mise en œuvre est conduite par les GALPA, qui sont animés par une équipe technique dédiée, et dont la gouvernance est faite par la Commission Mer et Littoral (CML). Ils organisent la mise en réseau à l'échelle locale et font la gestion et le suivi du programme.

Si la coordination régionale est assurée par l’OI, un réseau national DLAL FEAMP a été mis en place. Il est géré au niveau national par la DPMA, qui est l’autorité de gestion du FEAMP en France. Le réseau national DLAL FEAMP est coordonné par une équipe dédiée, pour faire le lien entre la DPMA et les Régions, et pour animer le programme et faire connaître les projets réalisés sur l’ensemble du territoire national (Commission Européenne, 2013).

## 1.2. Présentation du GALPA Pays de Cornouaille

### 1.2.1. Présentation du pays de Cornouaille

Le Pays de Cornouaille est composé de 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comptent au total 267 600 habitants en 2018, répartis dans 68 communes. Ces EPCI sont la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, la Communauté de Communes du Haut Pays bigouden, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la Communauté de Communes du pays fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale.

Le territoire est bordé de plus de 300 km de côtes et deux secteurs d’aires marines protégées : le Parc Naturel Marin d’Iroise (PNMI) qui inclut Douarnenez et l’île de Sein, et les 3 zones Natura 2000 en mer de l’archipel des Glénan, des dunes et côtes de Trévignon et des roches de Penmarc’h. Il s’étend de Douarnenez à l’embouchure de l’Aven (Fig. 1.3) (QCD, 2020).

Le territoire est marqué par une forte identité maritime notamment liée à la filière pêche. En effet, environ 20% des débarquements de la pêche fraîche française ont lieu en Cornouaille, grâce aux 6 halles à marée du territoire : Audierne, Douarnenez, Loctudy, Le Guilvinec, Saint Guénolé et Concarneau. En 2020, le port du Guilvinec est le 2<sup>e</sup> port de pêche français en valeur, et le 3<sup>e</sup> en tonnage. Un quart des emplois à la pêche bretons sont cornouaillais, soit 1 789 ETP. Les métiers sont très diversifiés dans les ports du territoire, et dominés par la petite pêche et la pêche côtière (fig. 1.4) (QCD, 2018 ; FranceAgriMer, 2021 ; DIRM NAMO, 2020).

Au-delà des activités de production, le mareyage représente 14% des emplois en 2018, mais le tissu des activités locales est fortement lié à la transformation des produits de la mer alimentaires, qui représente 66% des emplois maritimes cornouaillais soit 5 972 Equivalents temps plein (ETP) en 2019. C’est aussi un marqueur de l’identité du territoire, grâce à la proximité avec la ressource et le savoir faire historique des conserveurs cornouaillais depuis 1850 (DIRM NAMO, 2020 ; QCD, 2018).

L’aquaculture en Cornouaille représente 41 entreprises, qui sont principalement localisés en rivièrre de Pont-l’Abbé (QCD, 2018).

La Cornouaille est un territoire pilote pour les programmes de DLAL. Le programme LEADER a commencé en Ouest Cornouaille et est porté par le pays de Cornouaille depuis 2014.



Fig. 1.3 : Carte du Pays de Cornouaille (source : QCD, 2018)

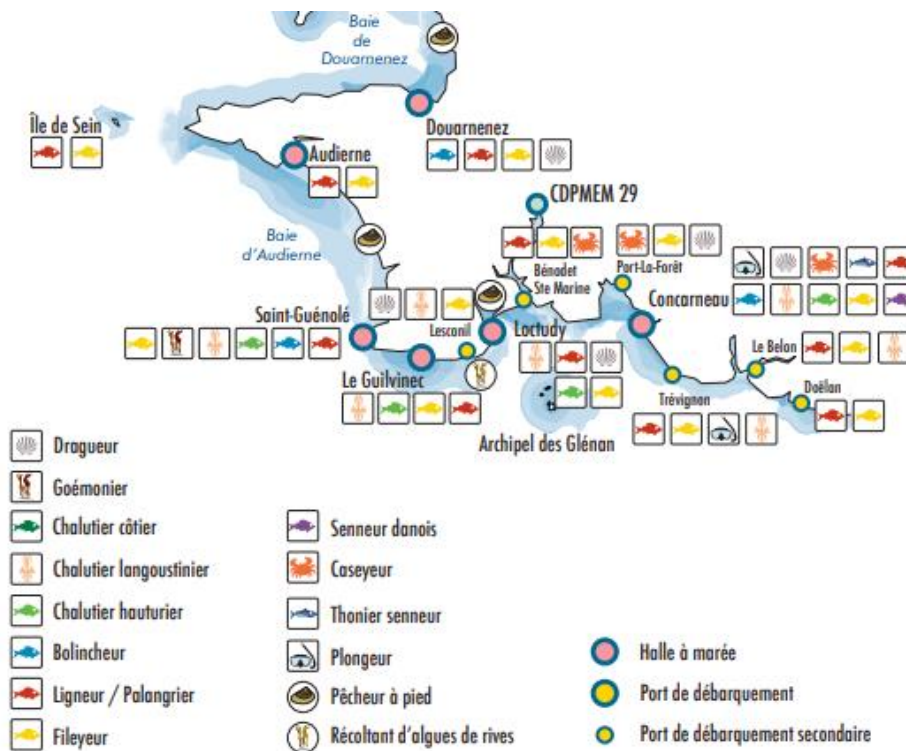


Figure 1.4 : Diversité des activités de pêche en Cornouaille (Source : CDPMEM29, 2014)

Pour les filières pêche et aquaculture, le programme Axe 4 du FEP a été mené entre 2007 et 2013 en Pays de Cornouaille par l'association Pesca (créée à l'initiative des professionnels de Cornouaille en 1994).

### 1.2.2. **Elaboration de la candidature**

Pour le FEAMP 2014-2020, le programme de DLAL est porté par les pays (loi Voynet). Quimper Cornouaille Développement (QCD) a été mandaté pour être la structure porteuse du Pays de Cornouaille et du contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Pays de Cornouaille. Celui-ci se décline entre les fonds Région et les Fonds européens territorialisés.

QCD est l'agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille. Ses missions sont l'accompagnement de l'élaboration de la politique de développement économique et d'aménagement de la Cornouaille. Elle contribue au développement de la Cornouaille en lien avec les 7 communautés d'agglomération et de communes adhérentes et l'ensemble des acteurs économiques du territoire. L'agence est une association loi de 1901, qui a le statut d'agence d'urbanisme agréée par l'État. Elle est affiliée à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, et elle est membre de la Fédération des agences d'urbanisme bretonnes.

Elle est présidée par Isabelle Assih, Maire de Quimper, Présidente de Quimper Bretagne Occidentale et son Bureau est composé de l'ensemble des présidents et présidentes des EPCI.

Une stratégie prospective, Cornouaille 2030, a été coconstruite sur le territoire, et a été coordonnée par QCD. Les stratégies de développement local du LEADER, DLAL FEAMP et l'ITI FEDER et des fonds Région, sont construites en cohérence avec cette stratégie. Le pôle ingénierie territoriale de QCD coordonne ces différents programmes. Les animatrices et gestionnaires des programmes de DLAL des différents FESI et des fonds région sont membres du pôle ingénierie territoriale de QCD.

Le territoire du Pays de Cornouaille a été modifié au début de la programmation. Quimperlé Communauté et le pays de Châteaulin étaient aussi membres du Pays de Cornouaille en 2014, et ces deux EPCI ont décidé de se rattacher respectivement au pays de Lorient et au pays de Brest, par cohérence avec le bassin de vie auquel ils se rattachaient (et qui est l'échelle de définition du pays selon la loi Voynet). Cela a eu peu de conséquences sur la programmation actuelle, car ces départs ont eu lieu avant la mise en place de la CML et la sélection des premiers projets.

La stratégie du GALPA a été élaborée de manière participative avec l'ensemble des acteurs du territoire, élus, socio-professionnels et membres de la société civile entre décembre 2015 et mai 2016. Des rencontres avec les acteurs locaux ont été mises en place afin d'identifier les besoins des filières pêche aquaculture du territoire. Cette consultation des acteurs locaux s'est notamment faite lors d'une journée ateliers le 17 mars 2016, mais aussi de 3 Comités techniques, 2 commissions rassemblant élus et acteurs socio-professionnels, et 2 réunions avec les chargés de développement économique des EPCI (figure 1.5).

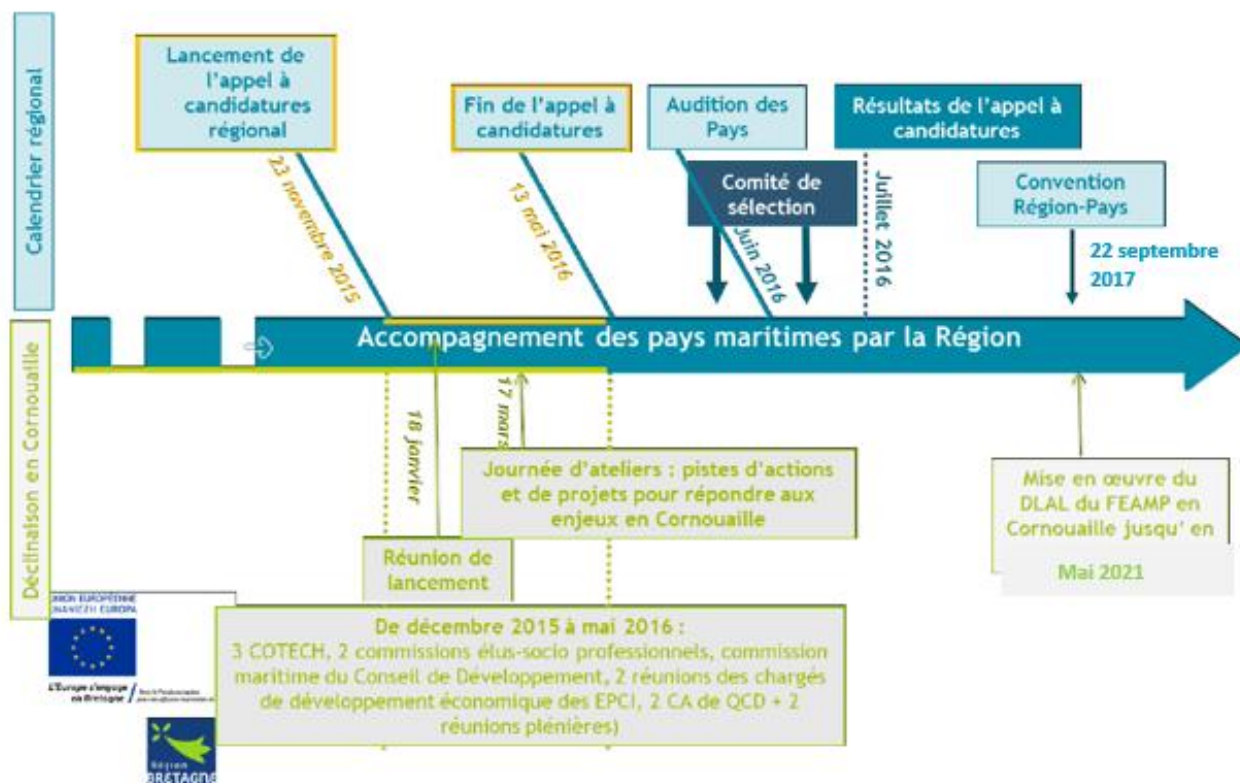


Figure 1.5 : Calendriers régional et cornouaillais d’élaboration de la candidature du Pays de Cornouaille au DLAL FEAMP 2014-2020. (Source : personnelle, à partir du dossier de candidature du pays de Cornouaille, mai 2016)

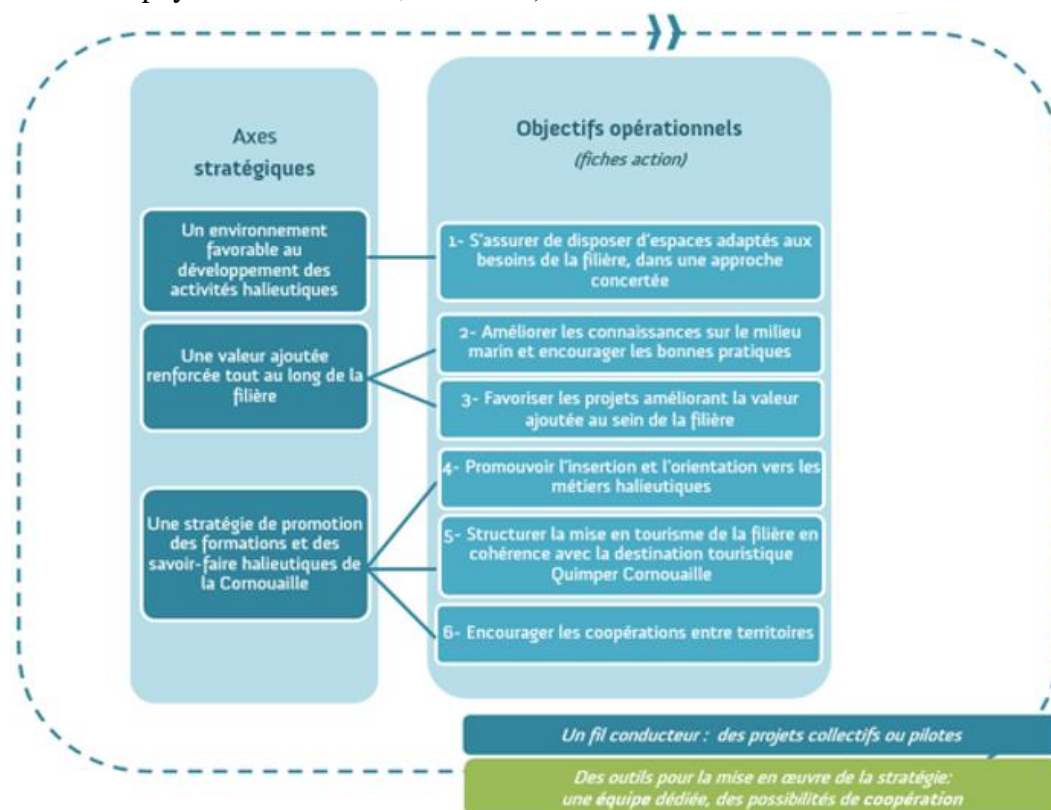


Figure 1.6 : Synthèse de la stratégie locale de développement du DLAL FEAMP (Source : QCD, 2017)

A partir des échanges de ces différentes rencontres, un diagnostic et une analyse AFOM des filières halieutiques et aquacoles en Pays de Cornouaille ont été établis, puis synthétisés en 3 axes stratégiques et 6 objectifs opérationnels (fiches actions) (fig. 1.6 et 1.7). Des pistes d'actions et de projets proposées par les acteurs mobilisés ont aussi pu être réparties dans les différentes fiches actions (QCD, 2016).

La mobilisation des acteurs locaux était importante (80 participants à la réunion de lancement, 85 à la journée atelier). Elle a servi de support pour l'identification et la synthèse des enjeux locaux des filières. Cela a abouti à la stratégie de développement local pour le Pays de Cornouaille "Positionner les activités de pêche et de l'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes".

Cette stratégie a été sélectionnée par la Région Bretagne, et la convention entre le GALPA et la Région a été signée le 22 septembre 2017. L'élaboration de la candidature a amorcé la mobilisation des acteurs du territoire pour toute la durée du programme.

### 1.2.3. Gouvernance du GALPA

La gouvernance du programme est conduite par une assemblée, la CML, composée de deux collèges, soit 20 membres ayant une voix délibérative. Les élus de chaque EPCI membre forment le collège public, et des acteurs du secteur privé, et des filières halieutiques et aquacoles forment le collège privé. D'autres acteurs locaux, des structures de recherche et de formation, de l'accompagnement des entreprises et de l'innovation, forment le collège consultatif. Un président et un vice président sont élus par les membres. La composition de la CML du Pays de Cornouaille est présentée en annexe 1.

Les projets élaborés avec l'animatrice sont présentés à la CML et les membres votent pour donner un avis sur l'opportunité du projet sur le territoire. Au-delà de la sélection de projets, ces rencontres permettent aussi d'échanger sur les enjeux du territoire, sur les sujets de préoccupation des différents acteurs et sur la réalisation de la stratégie du programme.

Après cette première sélection, le porteur de projet constitue son dossier de demande d'aide avec l'appui de la gestionnaire du GALPA. Une fois instruit par les services de la Région Bretagne, celui-ci est présenté en Comité Unique de Programmation (CUP), qui valide sa programmation définitive et acte le montant arrêté de la subvention européenne du projet. Les projets bénéficiant des fonds Région, LEADER, et ITI FEDER sont aussi présentés au CUP. Cette instance (dont la composition est présentée en Annexe 2) est donc garante de la stratégie de développement local et de la démarche multi-fonds en Pays de Cornouaille.

Après le passage en CUP, le projet est présenté à la Commission Permanente (CP) de la Région Bretagne. Cette instance régionale a pour but de valider le co-financement publique (fonds émis par la Région) nécessaire à l'obtention des fonds européens. Suite à la validation en CP, une convention est établie entre le porteur de projet et la Région Bretagne. La réalisation du projet peut alors commencer, et les fonds sont avancés par le porteur de projet. Après la réalisation, le porteur de projet justifie ses dépenses et élabore un dossier de demande de paiement, qui est instruit puis il reçoit le paiement.

Pour le fonctionnement et la gestion du DLAL FEAMP, l'animation du programme est réalisée par une équipe dédiée, composée d'une animatrice à temps plein et d'une gestionnaire à 50% sur le DLAL FEAMP et à 50% sur LEADER. Les missions de l'animatrice sont l'accompagnement des porteurs de projets, la construction des partenariats et du réseau local



du GALPA, l'organisation des CML et leur animation, le suivi et l'évaluation du programme, et le partage des résultats du programme au-delà du territoire. Les missions de la gestionnaire sont l'accompagnement des porteurs de projets, pour le montage des dossiers de demande d'aide et de paiement, et le suivi administratif et financier du programme.

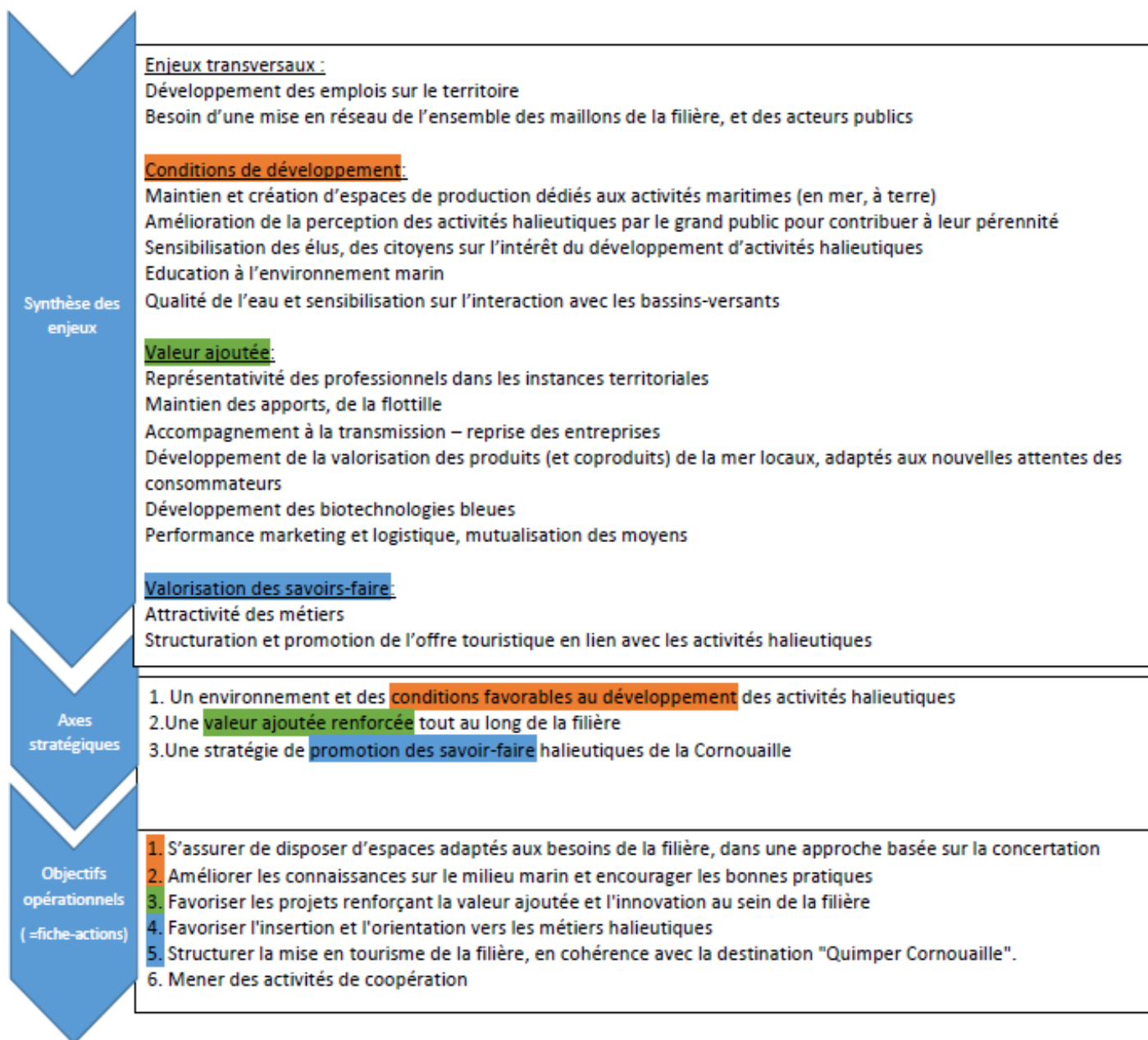


Figure 1.7 : Synthèse des enjeux et besoins du territoire dans les axes stratégiques et objectifs opérationnels de la stratégie du GALPA du Pays de Cornouaille (source : personnelle, 2021)

Après la mise en place des fonds européens territorialisés en Cornouaille, avec Leader en Ouest Cornouaille depuis 1997, et l'Axe 4 du FEP entre 2007 et 2013, le DLAL FEAMP a été mis en œuvre en pays de Cornouaille. Les filières maritimes sont particulièrement structurantes dans ce territoire, et concentrent des enjeux majeurs.

QCD est la structure porteuse du GALPA, et le pôle ingénierie territoriale coordonne la stratégie multi fonds (fonds région, FEDER, FEADER, FEAMP). Le GALPA est animé par une équipe dans ce pôle. La gouvernance du programme est assurée par la CML, composée d'acteurs locaux publics et privés. L'ensemble des projets des différents programmes est présenté en CUP, ce qui permet de coordonner le suivi de la stratégie multi-fonds.

## 2. Cadre analytique et méthode de l'évaluation

### 2.1. Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?

D'après le décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998, « L'évaluation d'une politique publique, a pour objet d'apprécier [...] l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ».

L'évaluation des politiques publiques commence à se développer en France à partir des années 1990, sous le gouvernement Rocard. Un conseil scientifique de l'évaluation et un comité interministériel de l'évaluation sont créés en 1990, et ils fusionnent en 1998 pour former le conseil national de l'évaluation. Actuellement, la compétence liée à l'évaluation des politiques publiques en France est attribuée au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (Bonnet, 2013).

De nombreuses évaluations sont conduites et la diffusion de l'évaluation se fait à l'échelle nationale, mais aussi dans les collectivités territoriales, sous l'impulsion de l'Union Européenne. En effet, dans les contrats État-Région et dans les fonds européens, l'évaluation est une obligation réglementaire et les acteurs, en particulier les Conseils Régionaux, acquièrent une culture de l'évaluation (Lépicier, 2011).

Au niveau législatif en France, la notion de performance de l'action publique est inscrite dans la Loi organique relative aux finances publiques de 2001. L'évaluation des politiques publiques est inscrite dans la constitution lors de la révision constitutionnelle de 2008. L'article 24 révisé est le suivant : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques » (Bonnet, 2013 ; Constitution de la Ve République, 2008)

L'évaluation du DLAL FEAMP est donc une obligation réglementaire définie dans le PO du FEAMP en France, et dans le règlement (UE) n°508/2014 relatif au FEAMP.

Lépicier rappelle en 2011 les trois fonctions de l'évaluation :

- Comprendre les actions menées, la logique d'intervention du programme évalué et le rôle de chacune des parties prenantes ;
- Juger, c'est-à-dire porter un regard critique sur les actions menées par rapport aux attendus ;
- Améliorer le fonctionnement et l'utilité de la politique étudiée, dans l'optique d'un renouvellement du programme par exemple.

### 2.2. Qu'évaluer et comment évaluer ?

L'évaluation des politiques publiques est donc un outil stratégique qui participe à l'amélioration de l'efficacité des actions menées et de leurs impacts. L'objet de l'évaluation doit être défini de façon précise et ciblé vers les préoccupations et incertitudes principales des commanditaires de l'évaluation (Lépicier, 2011).

Le cadre opérationnel, c'est-à-dire la méthode et les outils pour conduire concrètement l'évaluation, est détaillé dans cette partie.

Le champ de l'évaluation est le champ thématique, c'est-à-dire la partie de politique ou la politique concernée par l'évaluation, mais aussi les champs géographique et temporel c'est-à-dire le périmètre du territoire et la période temporelle concernés.

L'évaluation est aussi définie selon les questions prioritaires pour le commanditaire, qui sont les questions évaluatives. Elles permettent de guider la démarche d'évaluation, et de hiérarchiser les interrogations et le périmètre de l'évaluation. Ces questions sont définies par rapport à des critères évaluatifs, qui correspondent aux liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur d'une action publique (fig. 2.1)

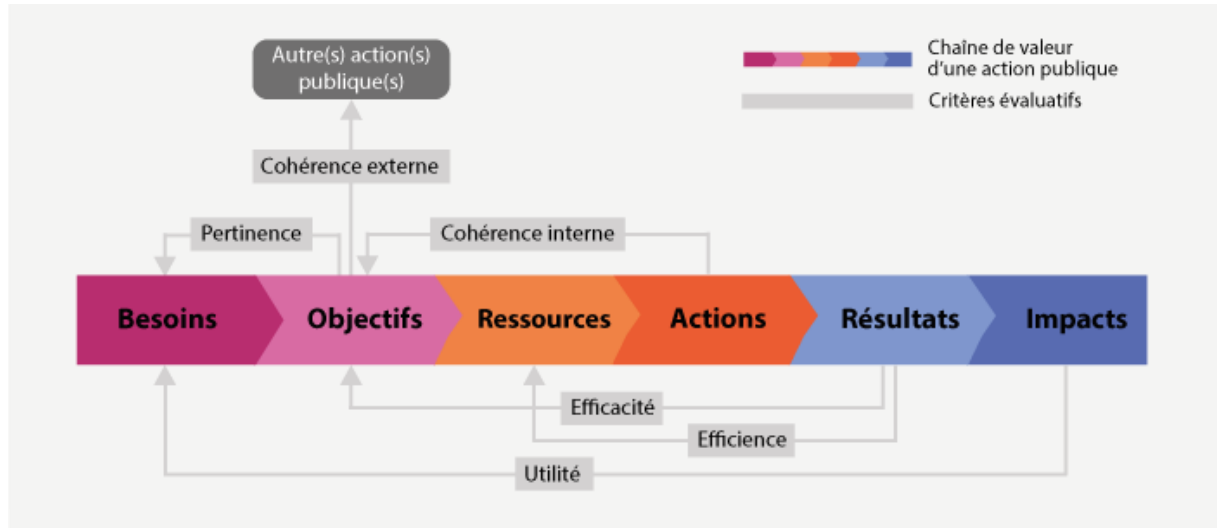


Figure 2.1 : Schéma de la chaîne de valeur d'une action publique et les critères évaluatifs qui y sont liés. (Source : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 2015)

Cinq critères principaux permettent de préciser les points sur lesquels l'évaluation doit porter. Cela permet de porter un regard critique et objectif sur les actions menées :

- **La pertinence** est l'analyse de la réponse des objectifs de l'action évaluée aux besoins et aux enjeux identifiés ;
- **La cohérence** est la comparaison entre les objectifs du programme évalué et les actions menées (cohérence interne) ou entre les objectifs de plusieurs dispositifs complémentaires s'appliquant dans un même domaine (cohérence externe) ;
- **L'efficacité** est l'analyse de la façon dont les objectifs ont été atteints ;
- **L'efficience** est l'analyse du rapport entre les moyens engagés et les résultats atteints ;
- **La durabilité** des effets détermine si les effets produits persisteront une fois le programme achevé (Lépicier, 2011).

Pour renseigner ces critères, des indicateurs précis doivent être définis. Ils doivent renseigner sur le critère évaluatif concerné, et les données nécessaires doivent être disponibles à court ou moyen terme. L'équipe d'appui Farnet, à la DG MARE, les définit comme suit en 2018 : « Un indicateur est une variable qui fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur un phénomène ; il peut servir à mesurer le degré de réalisation d'un objectif ».

Pour définir les indicateurs, un plan de collecte des données doit être réalisé. Les méthodes de collecte de données possibles sont nombreuses : analyse de documents existants et recherche documentaire, enquêtes et entretiens, questionnaires, autoévaluation, études de cas, groupes de réflexion... (DG MARE, 2018)

### **3. Evaluation du DLAL FEAMP du Pays de Cornouaille**

La convention entre le GALPA et la Région Bretagne, signée en 2017, prévoit le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DLAL par le GALPA. Les mesures d'évaluation prévues sont l'évaluation *in itinere* et l'évaluation finale du programme.

#### 3.1. Contexte et objectifs de l'évaluation

L'évaluation *in itinere* se fait par la publication d'un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) par le GALPA, qui contient le bilan technique et financier, et la valeur des indicateurs définis par la stratégie du GALPA. Pour le DLAL FEAMP, les indicateurs communs à tous les GALPA sont 3 indicateurs de résultats sur l'emploi : le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois maintenus et le nombre d'entreprises créées par le DLAL. Les objectifs nationaux, définis dans le PO FEAMP, sont de 500 ETP créés, 800 ETP maintenus et 20 entreprises créées en 2023.

L'évaluation finale menée sur le DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille a lieu en période de fin de programmation. Les objectifs généraux de l'évaluation sont de faire le bilan de la programmation actuelle et de proposer des améliorations pour préparer la candidature suivante qui devrait être lancée en octobre 2021.

#### 3.2. Choix de la méthode évaluative retenue

La période de l'évaluation est comprise entre mars et septembre 2021, et elle a été réalisée au sein de l'équipe du GALPA. L'équipe technique a pris la décision de réaliser une évaluation en interne, et de recruter une stagiaire pour conduire ce travail avec l'animatrice DLAL FEAMP.

Les missions confiées à cette stagiaire sont :

- Participation à l'élaboration des outils d'évaluation
- Participation à l'animation des réunions de concertation dédiées à l'évaluation
- Réalisation des entretiens avec des personnes impliquées dans le dispositif : porteurs de projets, membres de CML, acteurs socio-professionnels et élus du territoire.
- Rédaction du présent rapport d'évaluation.

L'enseignante-référente, Catherine Laidin, ingénieure de recherche à l'Institut Agro à Rennes, a participé aux réflexions sur la définition du cadre de l'évaluation, grâce à son expérience dans le domaine et à sa connaissance du territoire.

#### 3.3. Mise en place de la démarche

La définition de la méthodologie de l'évaluation s'est faite en mars et avril 2021, lors de la phase préparatoire. La collecte et le traitement des données ont été faits entre mai et juillet 2021. Le rapport d'évaluation a été rédigé en juillet et août 2021 (voir calendrier de l'évaluation en Annexe 3).

Le champ retenu pour l'évaluation est l'ensemble du programme DLAL FEAMP, mené sur le territoire du Pays de Cornouaille, pendant la programmation 2014-2020.

L'équipe projet qui a réalisé l'évaluation est composée de la chargée de mission DLAL FEAMP, animatrice du GALPA et membre de QCD, et de la stagiaire du cursus Sciences halieutiques et aquacoles de l'Institut Agro, qui a suivi l'option gestion des pêches et des écosystèmes côtiers et continentaux, et qui a été recrutée pour réaliser l'évaluation. L'équipe a été soutenue de façon régulière par les différents membres du pôle ingénierie territoriale de QCD, et par l'enseignante référente de l'Institut Agro, ingénieure de recherche, en particulier pour la définition du cadre méthodologique de l'évaluation.

Le pilotage de l'évaluation se fait grâce à un comité de suivi dédié, constitué de membres de la CML volontaires. Ce comité s'est réuni lors de 3 groupes de travail (GT), qui ont eu lieu :

- Début avril 2021 pour valider la démarche d'évaluation mise en place, faire remonter les attentes des membres du comité sur les thématiques prioritaires à évaluer, et sélectionner les projets à mettre en valeur ;
- Début juillet pour présenter les premiers résultats et choisir les 5 projets phares à mettre en valeur ;
- Fin septembre pour présenter les conclusions et lancer la candidature suivante.

#### 3.4. Architecture de l'évaluation : questions évaluatives retenues et indicateurs

Parmi les cinq critères principaux de l'évaluation, défini dans le paragraphe 2.2, 4 critères ont été retenus et 4 questions évaluatives ont été élaborées. Elles sont présentées dans le tableau 3.1.

Tableau 3.1 : Questions évaluatives choisies et critères évaluatifs correspondants (source : personnelle, 2021)

Questions évaluatives et critères correspondants	
<b>Pertinence</b>	Comment la <b>stratégie</b> a-t-elle répondu aux <b>enjeux et besoins</b> du territoire ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure les <b>projets</b> menés répondent-ils aux <b>objectifs</b> fixés par le GALPA ?
<b>Efficiences</b>	Comment les <b>modalités de fonctionnement</b> ont-elles permis une mise en œuvre efficace du programme ?
<b>Durabilité</b>	Quelle est la <b>plus-value</b> du programme DLAL FEAMP et son <b>impact</b> sur le territoire ?

Afin de faciliter la réponse aux questions évaluatives, les différents points à aborder dans chaque question ont été définis sous la forme de sous-questions, présentés en Annexe 4.

#### 3.5. Outils de l'évaluation

Les données existantes ont été mobilisées pour construire la méthode de l'évaluation, mais aussi pour avoir une première approche du territoire, de ses enjeux et du contexte de la programmation actuelle.

En plus de la base bibliographique sur l'évaluation des politiques publiques en général, et le programme DLAL FEAMP, les documents de travail produits par l'équipe du GALPA ont été une source d'information importante :

- le dossier de candidature, composé d'un diagnostic de territoire, d'une analyse AFOM des filières halieutiques et aquacoles sur le territoire, et d'une proposition de stratégie de

développement local, est une base de données précieuse pour donner un premier regard sur le territoire ;

- les tableaux de suivi du programme ont été la base principale de données quantitatives ;
- les RAMO du programme ont donné le contexte de chaque année de la programmation ;
- les comptes rendus de CML ont fourni des informations sur la mobilisation des acteurs et sur les échanges ayant eu lieu en CML ;
- les fiches projets ont permis de connaître les projets.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés afin de collecter des données qualitatives auprès des porteurs de projets. 25 porteurs de projets ont été rencontrés, principalement au mois de juin 2021. 21 d'entre eux sont des porteurs de projets dont le projet est toujours en cours et 4 d'entre eux sont des porteurs de projets dont le projet a été abandonné. Le nombre d'entretiens est très satisfaisant pour apporter des informations détaillées et pertinentes sur la programmation.

Ces entretiens ont permis de collecter des données qualitatives, notamment sur le déroulé de la procédure et sur les facteurs qui facilitent ou qui compliquent la réalisation des projets. Les données ont été traitées par analyse transversale.

Un questionnaire en ligne a été élaboré afin de consulter les membres de CML. 12 réponses ont pu être collectées, alors que la CML est composée de 20 membres titulaires, d'autant de suppléants, et de membres avec des voix consultatives. Les réponses obtenues ont permis de donner un éclairage sur les opinions et les attendus des membres de la CML, mais ces données ne peuvent être traitées comme des données quantitatives pour en faire des analyses statistiques. Elles ont donc été interprétées comme des données qualitatives, et elles donnent les grandes lignes de l'opinion des membres de CML sur la programmation et sur les perspectives d'amélioration. Les échanges avec les membres de CML qui ont aussi porté des projets, et avec ceux présents lors des groupes de travail, ont permis de compléter les informations du questionnaire.

La liste des personnes ayant répondu au questionnaire et la liste des personnes consultées lors d'entretiens semi directifs sont présentées en Annexes 5 et 6.

#### 4. Résultats de l'évaluation et réponses aux questions évaluatives

L'évaluation a été structurée en 4 questions évaluatives, qui concernent chacune un des critères d'évaluation retenus. Cette quatrième partie regroupe les résultats obtenus, et permet d'apporter des réponses aux questions et aux sous-questions posées.

##### 4.1. Une stratégie pertinente et toujours adaptée aux besoins du territoire

La première question évaluative concerne la pertinence de la stratégie, c'est-à-dire le lien entre les besoins et enjeux du territoire et les objectifs choisis. La question posée est : « Comment la stratégie répond-elle aux enjeux et aux besoins du territoire ? ».

##### 4.1.1. Une stratégie élaborée à partir des enjeux et des besoins du territoire

La stratégie du GALPA a été élaborée en 2016, par l'équipe du GALPA qui a organisé la concertation et la synthèse des enjeux avec l'ensemble des acteurs locaux. Les différentes réunions organisées, abordées dans le paragraphe 1.2.2, ont permis de faire remonter les enjeux principaux du territoire, et des pistes de projets et d'action qui ont été intégrés à la stratégie.

Ce sont donc les enjeux et les besoins du territoire qui sont à l'origine des axes stratégiques et des objectifs opérationnels de la stratégie de développement local : cette stratégie est donc pertinente, car elle fait bien le lien entre les besoins du territoire et les objectifs qui doivent permettre d'y répondre. Le lien est bien établi de façon visuelle grâce au logigramme présenté dans la figure 4.1, et qui a été construit à partir de la stratégie.

En plus des propositions faites par les acteurs locaux, des indicateurs de résultats ont été inclus dans la stratégie : ils sont ciblés sur les emplois directs créés dans les filières. Cela prépare l'évaluation du programme quand tous les projets auront été réalisés, et l'évaluation du dispositif aux échelles régionales et nationales : un des objectifs principaux du DLAL, inscrit dans le PO FEAMP, est la création ou le maintien d'emplois dans les filières (DPMA, 2015).

La logique de construction des axes stratégiques et des fiches actions reprend directement les grands enjeux ciblés par l'analyse AFOM et le diagnostic du territoire (fig. 1.7). La stratégie et les objectifs choisis correspondent donc bien aux enjeux et aux besoins du territoire. Ceci est particulièrement visible dans le logigramme, présenté en figure 4.1.

##### 4.1.2. Une stratégie en cohérence avec les besoins émergents

Sept ans après le début de la programmation, les membres de CML estiment que la stratégie Correspond toujours aux besoins du territoire. Les enjeux principaux identifiés dans la stratégie sont toujours d'actualité. La stratégie permet de répondre aux besoins actuels des filières halieutiques et aquacoles, qui ont un poids socio-économique important sur le territoire. (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**)

De nouveaux enjeux liés aux filières halieutiques sont en train d'émerger progressivement (par exemple pour s'adapter au Brexit, et à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19) mais ne nécessitent pas pour autant une modification de la stratégie.

Certaines pistes d'actions ou de projets proposées lors des ateliers de concertation en 2016, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, ont été mises en place (cf. 4.2.3). Si ces pistes n'ont pas été exploitées, plusieurs raisons peuvent être invoquées : le manque de mobilisation des acteurs concernant le projet, le fait qu'aucun acteur ne s'est finalement saisi du projet pour le réaliser. Dans certains cas, le projet n'avait finalement plus lieu d'être ou ne correspondait plus à un besoin. En parallèle, des projets qui n'avaient pas été envisagés en 2016 ont pu émerger et être accompagnés, et ils répondent aussi aux besoins des acteurs.

# La Cornouaille, territoire de référence des activités halieutiques

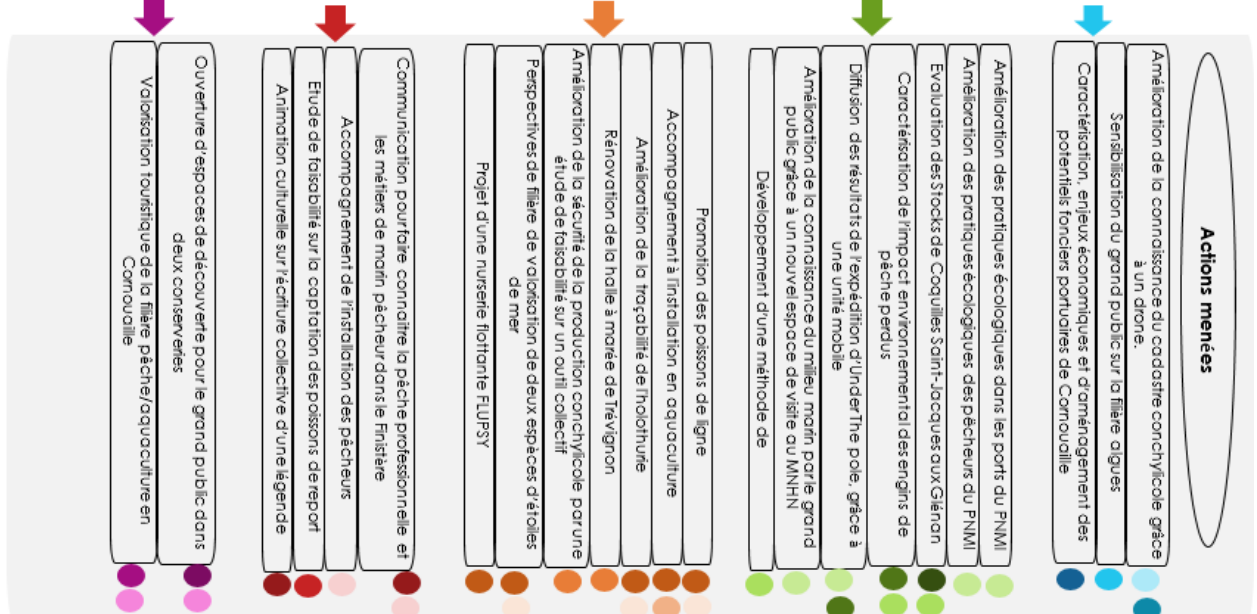
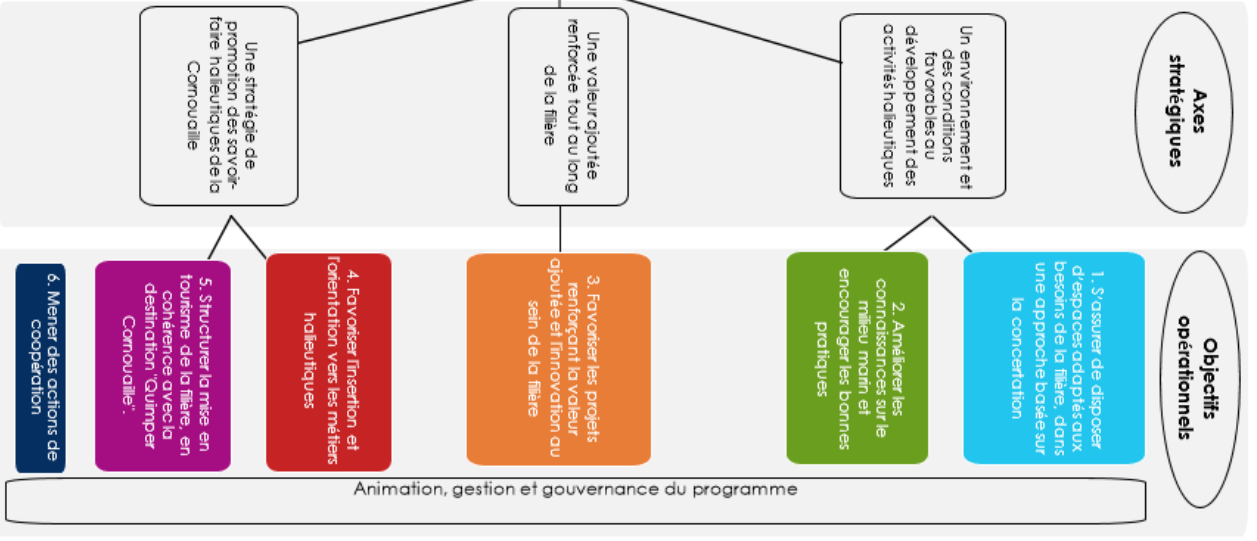




Figure 4.1 : Logigramme du programme (source personnelle, 2021)

Comme le montre l'arbre des objectifs, les projets présentés ont pu s'inscrire facilement dans la stratégie, et cette dernière s'est ajustée aux besoins du territoire, comme en témoignent les différentes révisions de la maquette opérées, votées en CML (fig. 4.1) Il y a eu 6 remaquettages, à chaque CML à partir de la CML n°8 du 20 septembre 2019, pour permettre la réalisation des projets présentés, et optimiser la consommation de l'enveloppe financière. Les propositions de projets reflètent aussi les besoins des acteurs du territoire, et les révisions de la maquette financière permettent d'y répondre au mieux.

Au-delà des ajustements réalisés dans la répartition des fonds entre fiche action, et afin de permettre l'accompagnement de projets de plus grande ampleur, le plafond des dépenses publiques fixé à 75 000€ en début de programmation a été supprimé, lors de la CML 7 du 21 juin 2019.

Les besoins et enjeux du territoire ont été identifiés en concertation avec les acteurs du territoire, et sont à la base de la stratégie de développement local du territoire. De nouveaux besoins émergents ont pu être pris en compte sans modification de la stratégie initiale. Les révisions de la maquette financière ont permis de répondre aux besoins des acteurs locaux et des porteurs de projets. La stratégie est donc pertinente, et bien adaptée aux enjeux du territoire et ce tout au long de la programmation.

#### 4.2. Des **projets cohérents** qui répondent aux objectifs fixés par le GALPA

Cette deuxième question évaluative a pour cible l'efficacité du programme, c'est -à-dire la façon dont les actions menées ont répondu aux objectifs identifiés. La question posée est donc « Dans quelle mesure les projets menés répondent-ils aux objectifs fixés par le GALPA ? ».

##### 4.2.1. **Les réalisations et les résultats du programme répondent bien à la stratégie du GALPA.**

Le bilan global de cette partie permet d'évaluer les résultats du programme, et la façon dont ils ont été réalisés.

Au cours de la programmation actuelle, 33 projets ont été présentés en CML. Ce sont ces projets qui sont représentés dans la figure 4.2. 25 d'entre eux ont pu être accompagnés et financés, et 8 ont été abandonnés pour diverses raisons. Les reliquats issus de ces projets ont été réintégrés à la maquette, et attribués à d'autres projets. Les figures 4.3 à 4.5 représentent donc les budgets DLAL FEAMP des 25 projets qui ont abouti, et ne prennent pas en compte les projets abandonnés. Le montant réel de fonds FEAMP attribué au GALPA est 1,11 million d'euros, dont 253 000 euros dédiés à l'animation. Le budget total dédié aux projets est donc de 862 983€. Les détails de ces données et les chiffres exacts sont représentés dans le tableau 4.1. Les projets annuels d'animation et de fonctionnement du programme ne sont pas pris en compte dans ces résultats.

##### Note sur les données de suivi :

L'évaluation du dispositif, s'est déroulée pendant la dernière année de la programmation entre mars et septembre 2021, alors que des projets ont continué d'être déposés jusqu'au 31 mai 2021, et que les montants étaient encore susceptibles d'évoluer avec le passage en CUP et CP pour les derniers projets.

Pour correspondre avec le calendrier de dépôt de ce rapport, les données prises en compte sont celles à jour au 1er juillet 2021, soit après le passage en CUP des derniers projets en juin 2021, mais avant leur passage en CP à la Région Bretagne, qui aura lieu en septembre 2021. Un des derniers projets, l'étude des espaces fonciers portuaires présenté par QCD, ne pouvait pas être totalement financé car l'enveloppe du GALPA du Pays de Cornouaille avait été totalement fléchée. Le budget restant de cette enveloppe a donc été fléché pour ce projet, et le reste du projet était fléché en surconsommation, en attente de reliquats. En effet, des sommes non attribuées dans les autres GALPA bretons pourraient être redistribuées par la Région Bretagne selon les besoins des GALPA. Le montant définitif du projet, et le montant d'un éventuel reliquat de la Région Bretagne restent à définir au 1er juillet 2021. Les figures et les montants sont basés sur le montant attendu à cette date, et la surconsommation est représentée dans les figures 4.2 à 4.5.

Des variations dans les données chiffrées pourront aussi avoir lieu lors de la demande de paiement, car certaines erreurs ou manques dans les dossiers pourraient remettre en question le financement partiel ou total des projets.

Cela ferait alors varier la somme totale engagée pour le DLAL FEAMP en Cornouaille, et la conclusion sur la consommation totale de l'enveloppe pourrait aussi être modifiée.

#### - Chronologie de la programmation et évènements marquants

##### Débuts de la sélection de projets en 2018

Après la candidature du GALPA en 2016, la convention Pays de Cornouaille - Région Bretagne a été signée le 22 septembre 2017. La 1<sup>ère</sup> CML a eu lieu le 2 octobre 2017, mais les premiers projets accompagnés en dehors de la structure porteuse ont été présentés à la 2<sup>ème</sup> CML, en février 2018, soit 4 ans après le début du programme. (Fig. 4. 2). Ainsi, un an et demi s'est écoulé entre la contractualisation et le démarrage effectif du dispositif. L'animatrice a dû relancer la dynamique et la mobilisation des acteurs du territoire.

En 2018, 3 CML ont lieu, au cours desquelles 7 projets ont été présentés. 4 d'entre eux ont été abandonnées depuis. Le montant annuel consommé est de 59 133 € soit 7% de l'enveloppe DLAL FEAMP dédiée aux projets. Cette année a aussi été marquée par le départ de l'animatrice en juillet, et par son remplacement tardif en décembre 2018. Après la phase de lancement du programme, qui avait pris plusieurs années, la dynamique lancée a été freinée cette année-là du fait de l'absence d'animatrice, cela a aussi entraîné des conséquences sur la suite de la programmation.

##### Retour d'une animatrice et relance de la dynamique du programme en 2019

Fin 2018, la dynamique du programme a pu être relancée grâce à l'arrivée d'une nouvelle animatrice. En 2019, 5 CML ont donc eu lieu, pendant lesquelles 12 projets ont été sélectionnés. 2 projets ont été abandonnés depuis. Le budget annuel programmé correspondant à 382 260,84 €, c'est le budget annuel maximal de cette programmation. (Fig. 4.5)

Au 31/12/2019, 441 394€ avaient fléchés pour accompagner les projets depuis le début de la programmation, ce qui correspond à 51% de l'enveloppe DLAL FEAMP dédiée aux projets. Lors de la CML 7 du 21 juin 2019, la CML a voté la suppression du plafond sur la subvention FEAMP des projets DLAL, qui était fixé à 75 000€, afin d'accompagner des projets de plus grande ampleur et d'assurer une consommation optimale des fonds.

Note sur la perte de la réserve de performance

En 2018, la moitié de la durée de programmation était écoulée, l'OI, la Région Bretagne, a donc commencé son évaluation intermédiaire à la fin de l'année. Une de ses conclusions était que les objectifs de consommation, fixés à 5,6 millions d'euros d'aides publiques totales pour l'ensemble de la Région Bretagne, n'avaient pas été atteints au 1<sup>er</sup> mars 2019. La réserve de performance de 15% du montant du FEAMP avait été intégrée aux maquettes financières des différents GALPA, et elle a dû en être retirée. Le montant a été réparti sur l'ensemble des GALPA bretons, et pour le Pays de Cornouaille, elle correspond à 52 016.85€ qui ont été retirés de l'enveloppe du GALPA. (Région Bretagne, 2019)

L'équipe du GALPA a décidé de ne pas changer le budget du fonctionnement et de l'animation du programme, le montant de la réserve de performance a donc été retiré de l'enveloppe dédiée aux projets. L'enveloppe totale réelle attribuée aux projets lors de cette programmation n'est donc pas 915 000 euros comme prévu mais 862 983€.

#### Maintien de la dynamique du programme malgré la crise sanitaire en 2020

En 2020, 2 CML ont eu lieu, et 12 projets ont été sélectionnés. 4 projets ont été abandonnés depuis. A la fin de l'année, la somme fléchée cumulée depuis le début de la programmation était de 721 304€ dont 279 910€ fléchés pendant l'année 2020. L'enveloppe totale a été fléchée à 84%, dont 32% en 2020.

Malgré la crise sanitaire qui a beaucoup ralenti les activités et perturbé le fonctionnement des structures et le montage de projets, le développement de projets s'est poursuivi de façon dynamique, comme le montre la consommation de l'enveloppe. (Fig. 4.4) Au printemps 2020, les élections municipales ont aussi entraîné des conséquences sur le fonctionnement du programme : de nouveaux élus sont arrivés en CML et en CUP, pour représenter chaque EPCI membre du Pays de Cornouaille. Un nouveau président et un nouveau vice-président ont été élus en CML.

#### Fin de programmation et consommation totale de l'enveloppe en 2021

En 2021, la dernière année de la programmation, 3 projets ont été présentés lors de 2 CML (Fig. 4.3). Cela a permis de flécher 157 096€ supplémentaires soit 18% supplémentaires. La somme totale de 878 400€ fléchés a été atteinte au 1<sup>er</sup> juillet 2021, ce qui correspond à 102% de l'enveloppe DLAL FEAMP dédiée aux projets : en effet, un des projets était en attente de reliquats venant de la Région Bretagne pour pouvoir être financé entièrement. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, cette décision n'avait pas encore été actée.

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, et a eu pour conséquence l'abandon de plusieurs projets, du fait des difficultés rencontrées par les structures à prévoir la bonne réalisation des projets et monter les dossiers. En particulier, les deux projets de coopération, présentés par le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère (CDPMEM29) ont dû être abandonnés du fait des difficultés à organiser des voyages à l'étranger pendant la crise sanitaire. Ces projets prévoyaient en effet des échanges avec le Japon concernant la technique Ikéjime, et avec l'Irlande /Ecosse sur le sujet de la déprédation des phoques sur les activités de pêche. Ces abandons ont aussi entraîné des retours d'enveloppe importants, et de façon tardive dans le programme (l'abandon a été annoncé lors de la 12<sup>e</sup> CML, soit 3 mois avant la date de fin de dépôt de dossiers complets à la Région Bretagne). Ce retour d'enveloppe soudain a entraîné une certaine inquiétude pour les membres de CML et l'équipe du GALPA, car il n'y avait pas de projets en attente à cette date. Après cela, deux projets ont émergé, un porté par QCD et un par le laboratoire de biotechnologie et de chimie marines de l'UBO en partenariat avec Aqua B. La présentation en CML et le montage du dossier complet ont été réalisés suffisamment rapidement pour que les dossiers soient déposés à temps.

### Nombre de projets présentés par CML et par an

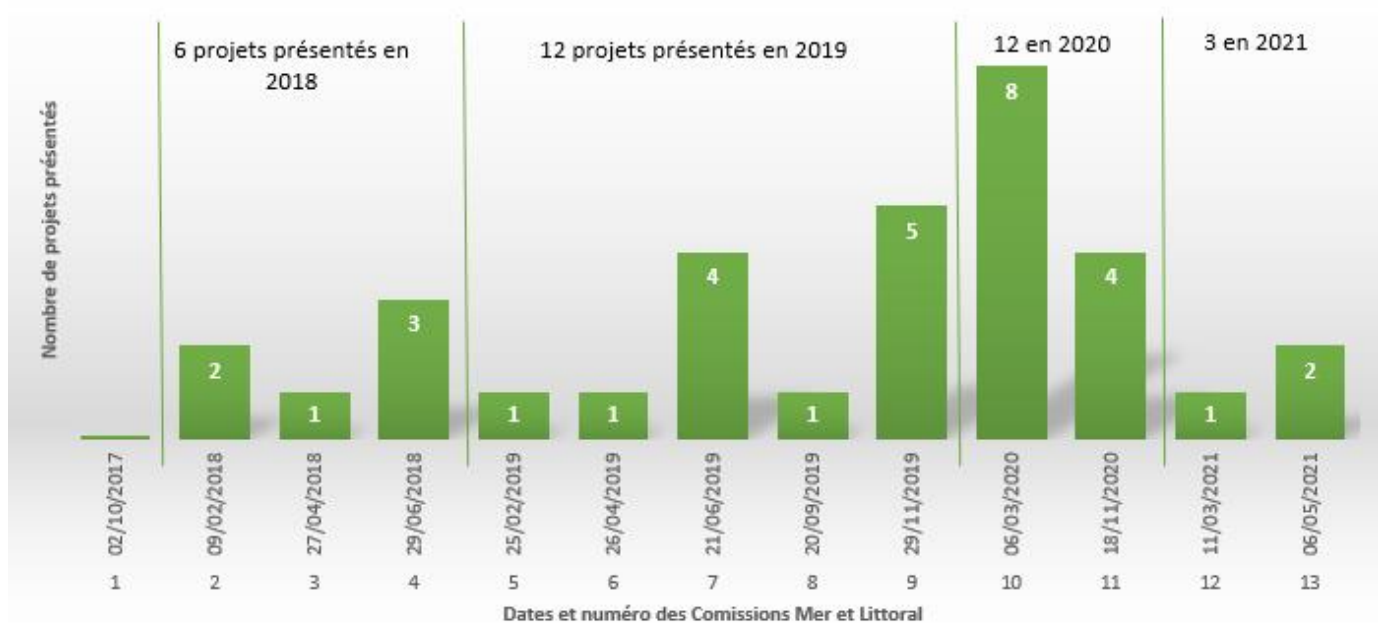


Figure 4.2 : Nombre de projets présentés par CML (source : personnelle, d’après les données de suivi du programme, 2021)

### Budget fléché par CML au cours de la programmation

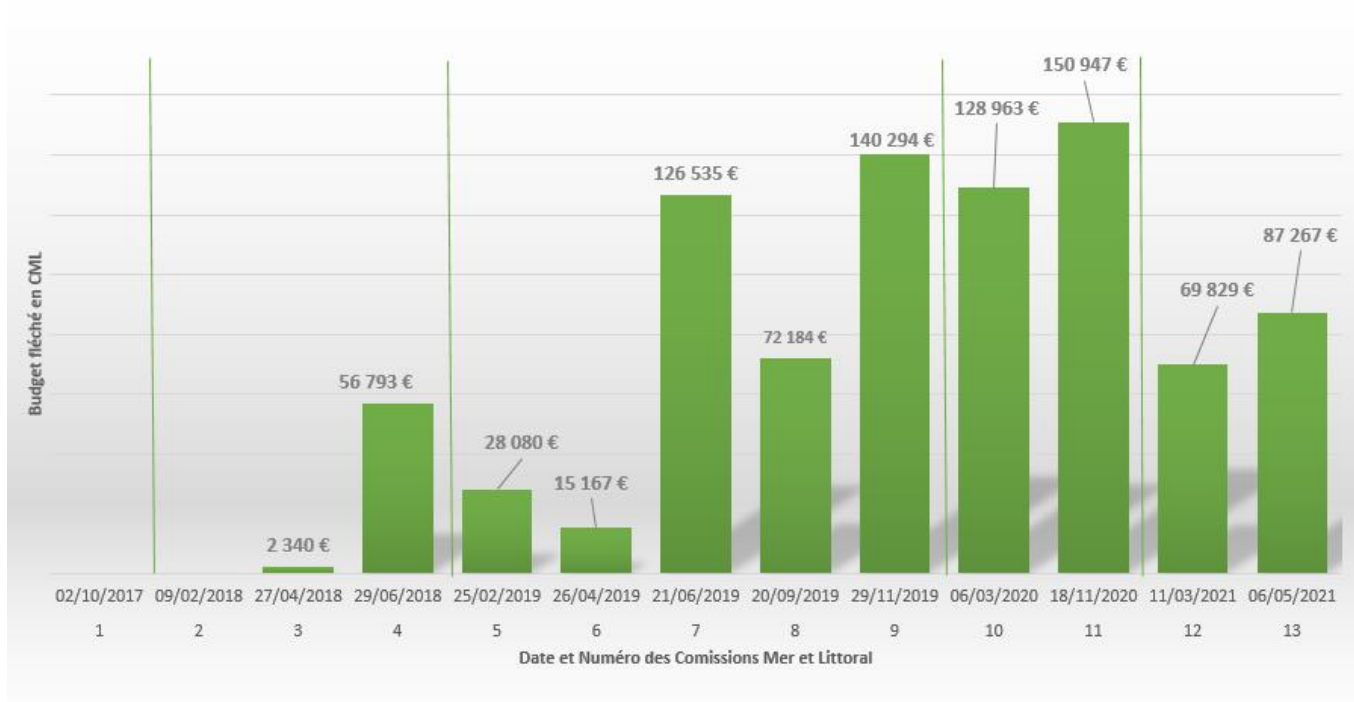


Figure 4.3 : Budget fléché par CML entre 2017 et 2021 (source : personnelle, d’après les données de suivi du programme, 2021)

De manière globale, la dynamique du programme s'est accélérée pendant les dernières années, sous l'impulsion de l'animatrice et de la CML (fig. 4.4). Cela avait aussi été observé lors du programme Axe 4 du FEP : le lancement du programme et de la démarche prend du temps, mais au bout de plusieurs années, les acteurs sont bien mobilisés et les dynamiques d'émergence de projets, de création de partenariats et de mise en réseau du territoire sont en place. La démarche territoriale FEAMP avait été lancée avec l'Axe 4 du FEP, et des changements importants ont eu lieu lors du passage au DLAL FEAMP, notamment avec la mise en place d'un organisme intermédiaire. Il est espéré que la transition vers le DLAL FEAMPA se fera de façon plus fluide et plus rapide, avec un maintien des animateurs dans les GALPA et des gestionnaires et instructeurs à la région Bretagne, pour éviter de stopper la dynamique en place.

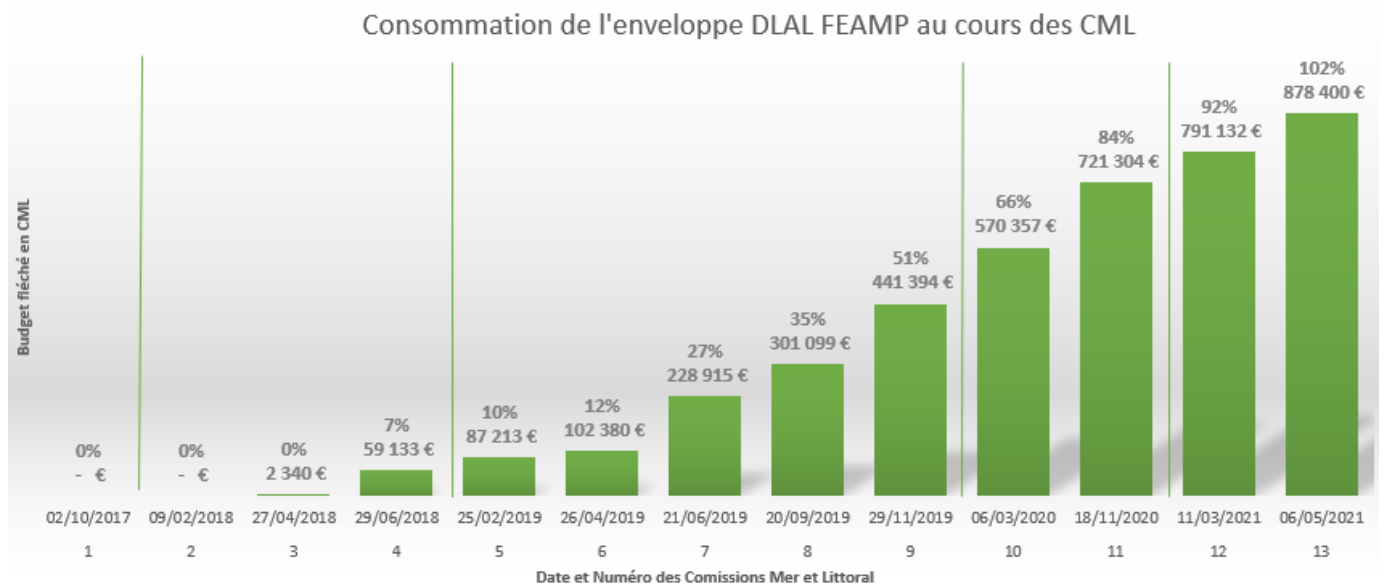


Figure 4.4 : Évolution de la consommation de l'enveloppe au cours de la programmation (source : personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021)

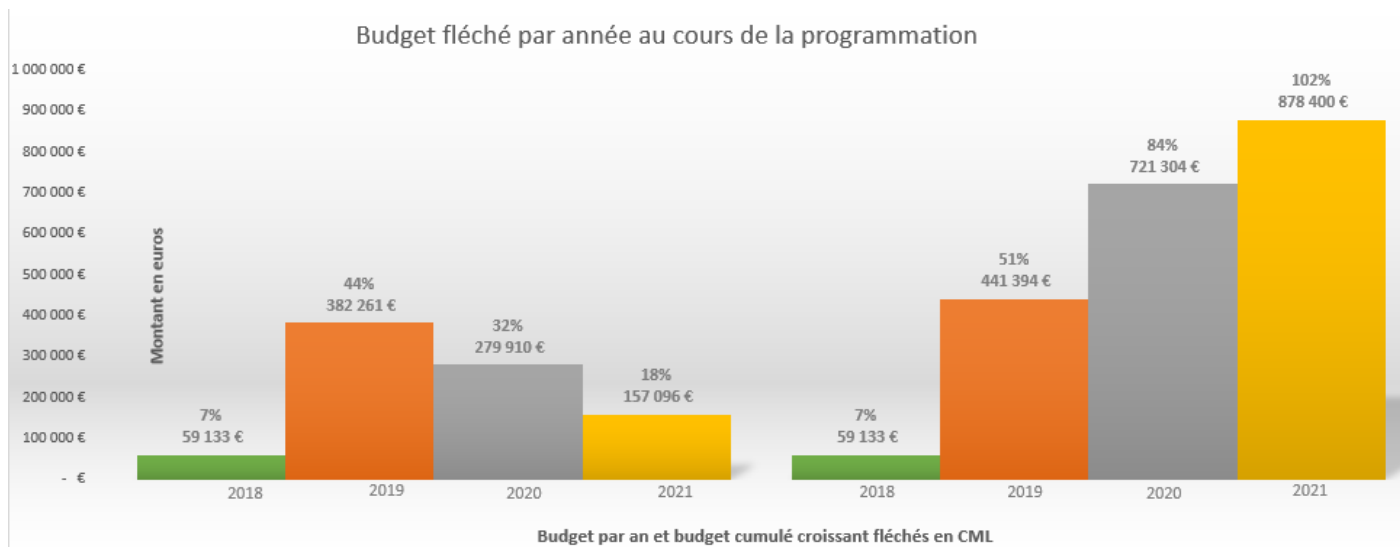


Figure 4.5 : Budgets fléchés par an et évolution annuelle de la consommation de l'enveloppe entre 2018 et 2021 (Le graphique de gauche représente les montants et pourcentages fléchés pour une année, et le graphique de droite représente le budget total attribué au 31/12 de chaque année.)

- Chiffres clés du programme

Lors de la programmation 2014-2020, 25 projets ont pu être accompagnés et financés par le programme. Les membres de CML sont satisfaits de la qualité des projets présentés, et estiment qu'ils ont bien permis de répondre aux enjeux et aux besoins du territoire. La totalité de l'enveloppe DLAL FEAMP a été consommée, soit un montant de 862 983€ de FEAMP. La somme totale investie pour développer ces projets en Pays de Cornouaille (en incluant le cofinancement apporté par la Région Bretagne et l'autofinancement) est de 2 163 342 €.

L'avis des membres de CML est partagé pour estimer si l'enveloppe était suffisante pour répondre aux objectifs définis dans la stratégie. Les enjeux liés aux filières pêche et aquaculture dans le Pays de Cornouaille sont nombreux, (cf. 4.1) et les objectifs choisis sont à la hauteur de ces enjeux. L'enveloppe FEAMP demandée lors de la candidature avait un montant de 2 750 000€, et le montant total attribué dans la convention est de 1,17 million de FEAMP, soit environ la moitié. Un budget beaucoup plus important aurait pu y être consacré, et cela n'aurait pas été démesuré. Cependant, les réalités de la réalisation du programme ont fait que la consommation de l'enveloppe s'est faite dans les 3 dernières années du programme (2018-2021). La dynamique du dispositif a été relancée, sous l'impulsion de l'animatrice et de la CML, ce qui a permis une consommation totale de l'enveloppe, mais aucun projet n'est resté en attente de financement.

Les budgets moyen et médian des projets sont légèrement inférieurs à 100 000 euros, dont environ 30 000 € de DLAL FEAMP. (Tab. 4.1)

Tableau 4.1 : Données statistiques sur les projets réalisés lors de cette programmation (Source : personnelle, d'après données de suivi du programme, 2021)

Montant :	Total du projet en Cornouaille	Dont DLAL FEAMP
<b>Moyen</b>	89 196,63 €	35 135,99 €
<b>Médian</b>	77 590,40 €	31 036,16 €
<b>Minimal</b>	3 472,35 €	1 388,94 €
<b>Maximal</b>	226 288,53 €	90 515,41 €
<b>Total</b>	2 229 915,81 €	878 399,87 €

Le projet ayant le budget minimum correspond à un cycle de formation sur les algues portées par une mairie, et le projet avec le budget le plus important est le projet sur la captation des poissons de report porté par une association. Les projets portés sont donc d'ampleur relativement réduite, même si l'amplitude entre les montants des projets est importante. (notamment par rapport aux autres mesures FEAMP) Cela a permis de réaliser un nombre important de projets, avec une enveloppe restreinte.

Le taux d'abandon des projets est de 24%. Les principaux motifs explicatifs sont les difficultés structurelles rencontrées par le porteur ou bien la crise sanitaire qui a empêché la réalisation du projet, ou entraîné trop de retard pour monter le dossier dans les temps.

- Bilan sur les projets

L'ensemble des projets est représenté dans le logigramme des projets de la figure 4.6.

# La Cornouaille, territoire de référence des activités halieutiques

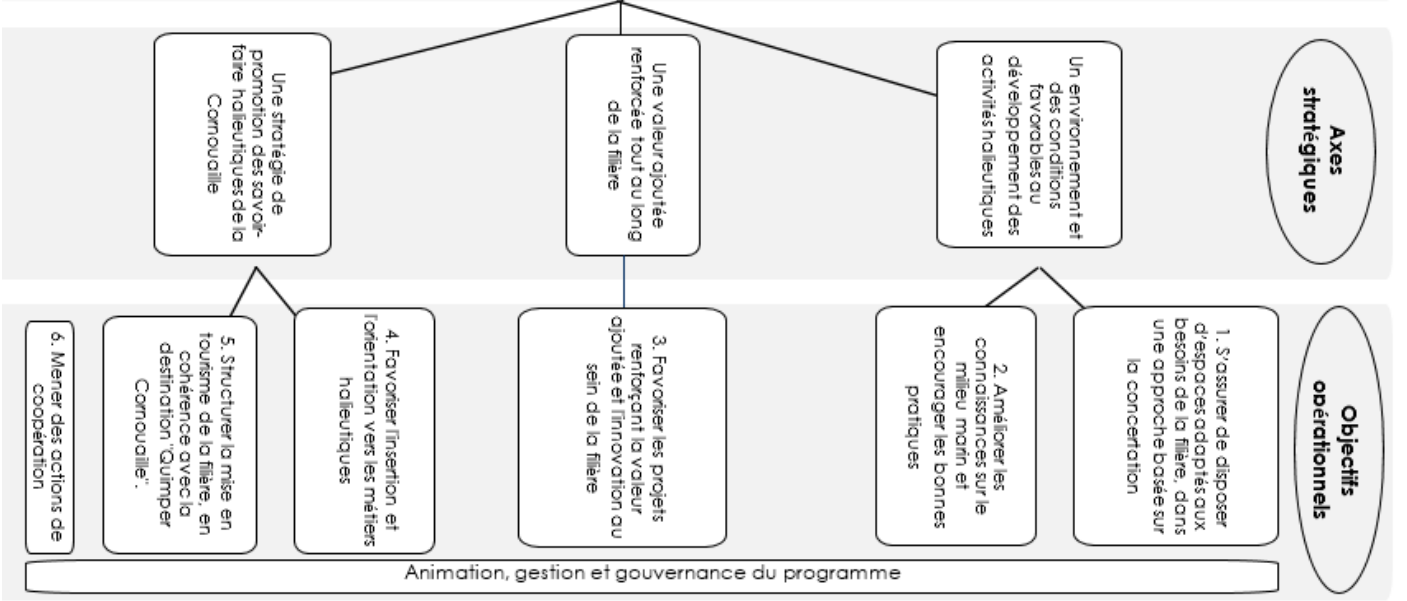
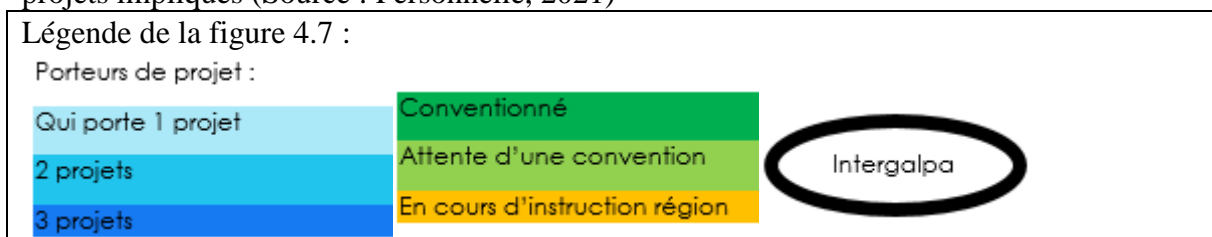


Figure 4.6 : Logigramme représentant les projets de chaque fiche action, et les porteurs de projets impliqués (Source : Personnelle, 2021)



La liste des projets, le porteur de projet et le montant DLAL FEAMP et le montant total du projet sont présentés en Annexe VII.

La nature des projets soutenus, d'après les catégories proposées par le questionnaire d'auto-évaluation du réseau national DLAL FEAMP (Réseau national DLAL FEAMP, 2021), est représentée dans la figure 4.7. Un quart des projets soutenus sont des projets de recherche appliquée ou d'études : ces projets sont portés par des instituts de recherche et de formation comme la station biologique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Cela correspond avec la typologie des porteurs de projets (cf. 4.2.2) : ces porteurs de projet ont des facilités à déposer des dossiers de demande de subvention. Un quart des projets concerne des projets d'investissements : c'est le cas par exemple des deux projets portés par les conserveries JB Océane et La Compagnie bretonne, et qui consistent à aménager des espaces pour accueillir du public dans les conserveries, et développer ainsi le tourisme industriel autour des filières halieutiques.

Les autres projets se répartissent entre des projets d'animation et d'ingénierie (hors animation du programme), de communication sur les filières et les métiers, d'évènementiel, ou liés au développement d'une innovation (fig. 4.7)

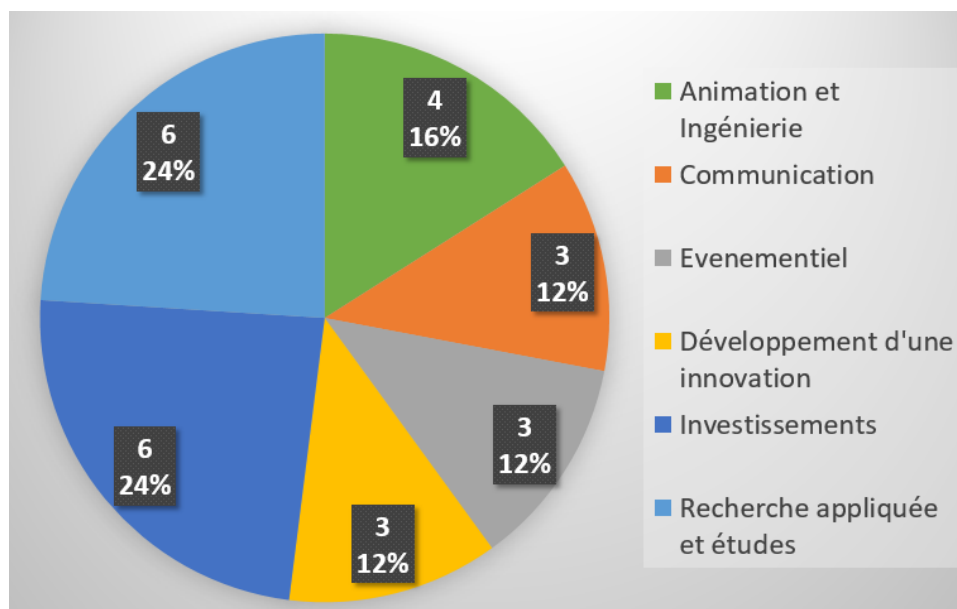


Figure 4.7 : Répartition des projets en fonction de leur nature (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021)



Les types de projets les plus soutenus en termes de budget alloué sont les investissements, la recherche appliquée et les études, qui consomment 62% du budget. (fig. 4.8)

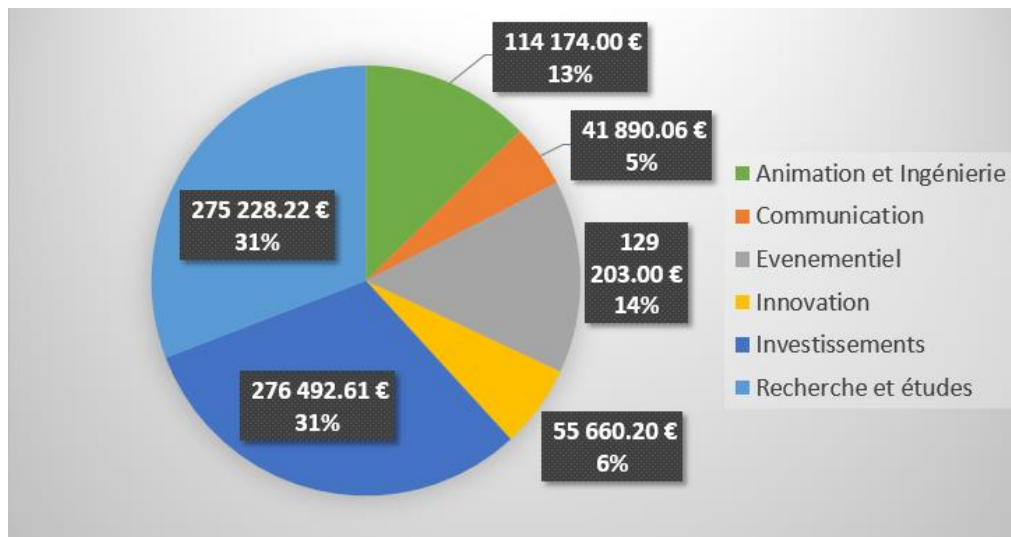
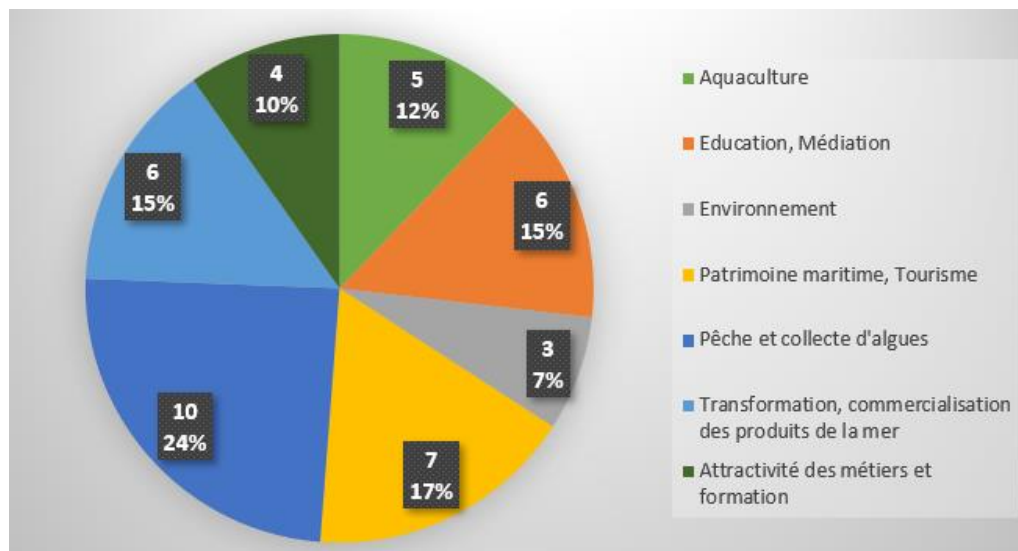


Figure 4.8 : Montant de la subvention DLAL FEAMP allouée selon la nature du projet (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Les secteurs concernés par les différents projets soutenus par le DLAL FEAMP sont présentés dans la figure 4.9 : les filières de la pêche et de la récolte d'algue sont concernés par 10 projets et 23% du budget, ce qui est cohérent avec les enjeux du Pays de Cornouaille (cf. **Erreur !**



Source du renvoi introuvable).

Figure 4.9 : Nature des secteurs soutenus par les projets DLAL FEAMP, en nombre de projet. (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021) (La somme des projets n'est pas égale au nombre de projets soutenus car certains projets concernent plusieurs secteurs).

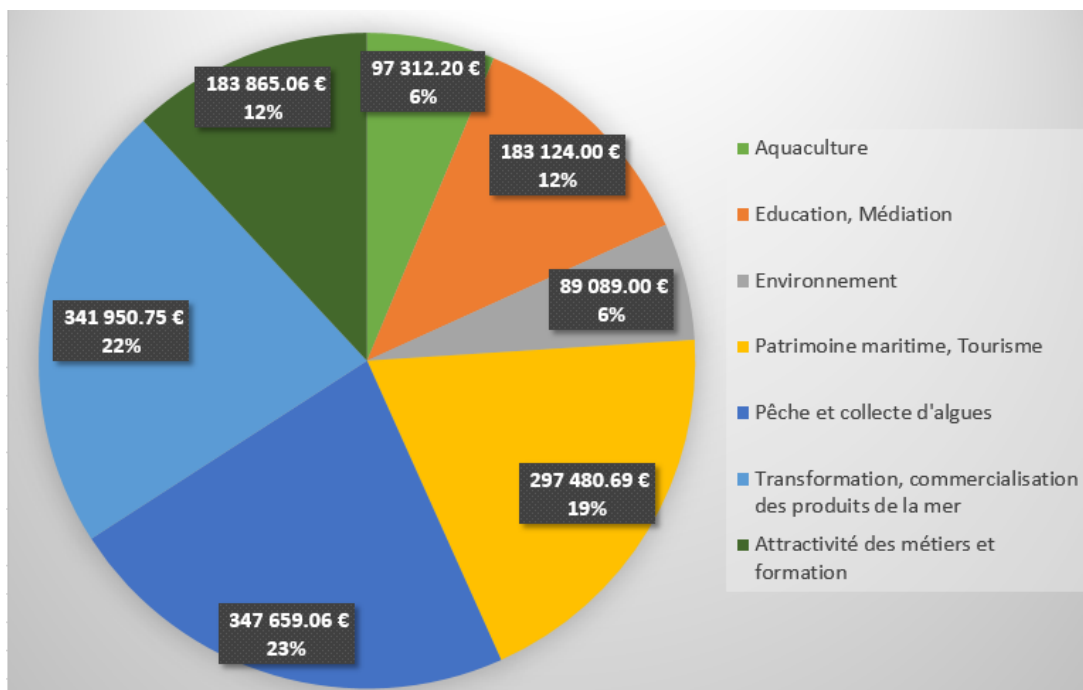


Figure 4.10 : Répartition du budget DLAL FEAMP par secteur soutenu (Source personnelle, d'après les données de suivi, 2021).

- Répartition des projets sur le territoire

La répartition des différents projets dans le territoire est représentée sur la carte de la figure 4.11.

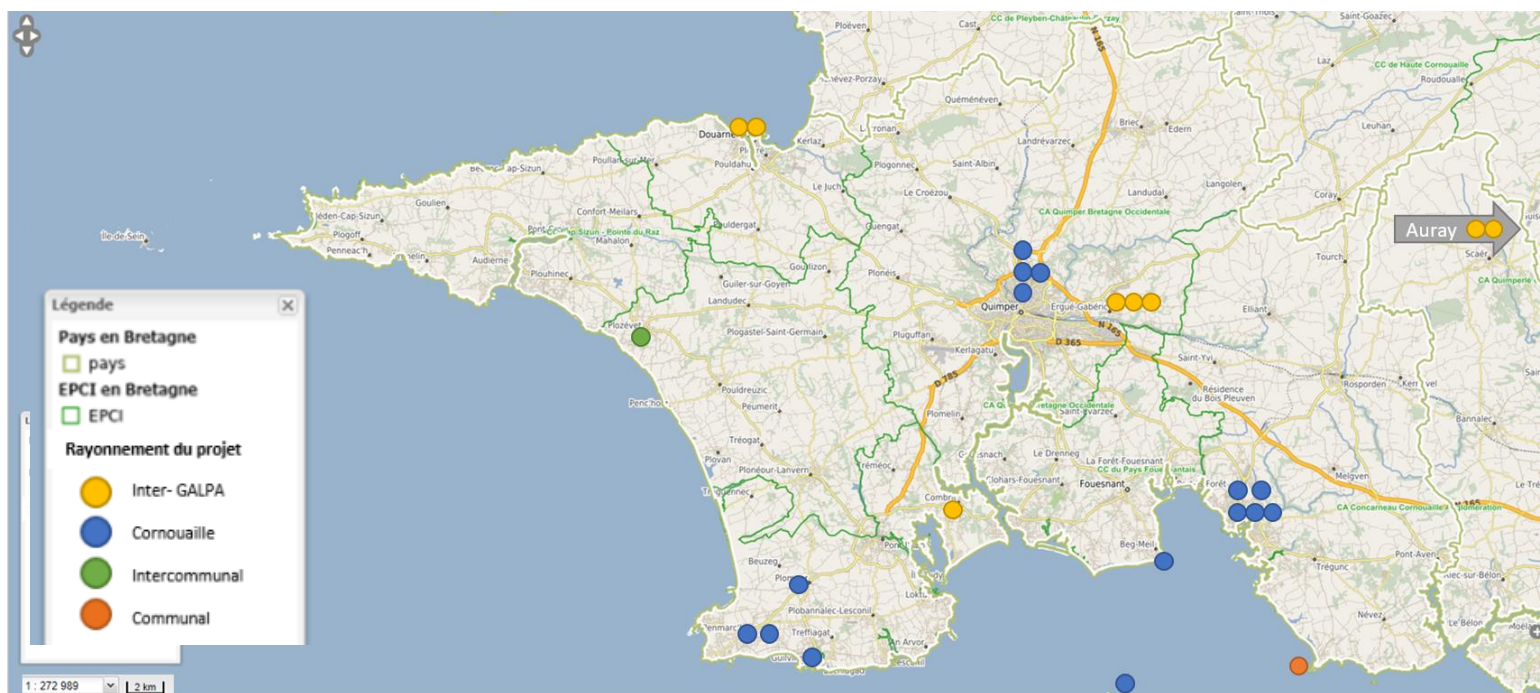


Figure 4.11 : Carte représentant la répartition des sièges sociaux des porteurs de projets dans le territoire. (Source personnelle, 2021, fond de carte Open Street Map).

Les sièges sociaux des porteurs de projets sont plutôt situés dans le sud du pays de Cornouaille, mais la plupart des projets ont une portée sur l'ensemble du Pays. Des projets ont été portés par des acteurs présents dans chaque EPCI du Pays de Cornouaille.

- État d'avancement des projets

Parmi les projets toujours en cours, tous ne sont pas encore conventionnés. Seuls 13 projets sur 25 le sont, ce qui représente 52% des projets. C'est relativement faible à la fin de la programmation, mais il faut noter que les porteurs ont jusqu'en 2023 pour réaliser les projets, et que les délais de montage du dossier sont souvent importants. En effet, en moyenne, le délai entre la présentation en CML et la signature de la convention est d'un an et cinq mois (508 jours), et la médiane est de 531 jours, soit presque une année et demie. Ces délais ne sont pas sans conséquence pour les porteurs, ce sujet sera à nouveau abordé dans le paragraphe 4.3.4.

Pour les projets en cours, le stade d'avancée varie, de l'attente d'un conventionnement pour pouvoir commencer le projet, à la clôture du projet par la réception du paiement. La plupart des projets sont en phase de réalisation. Les projets en cours de réalisation sont des projets qui ont déjà des résultats concrets, et qui ont commencé l'avance de trésorerie, alors que les projets en début de réalisation vont commencer à engager des dépenses mais n'ont pas encore de résultats. Sur l'ensemble des projets, un seul projet a été totalement payé. Il s'agit du projet de cycle de formation sur les algues, présenté par la mairie de Plozévet.

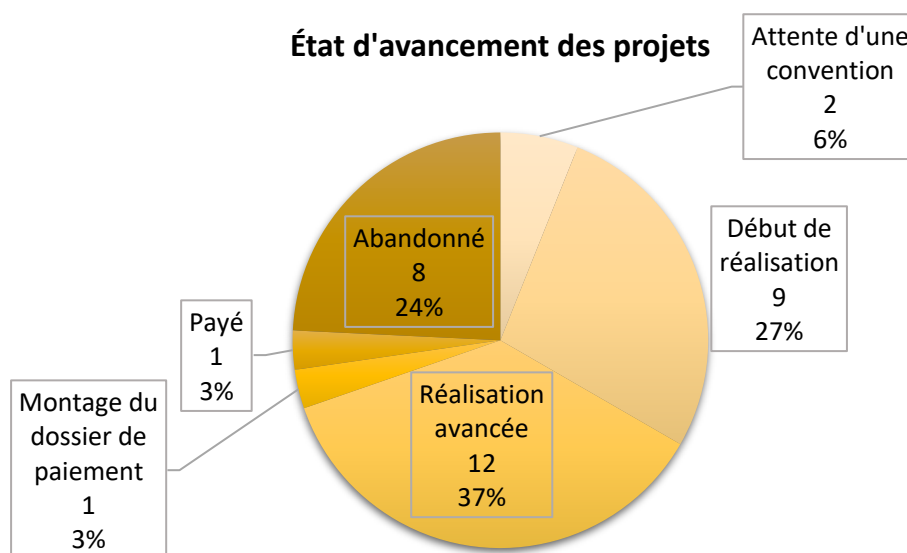


Figure 4.12 : État d'avancement des 33 projets accompagnés par le GALPA (source personnelle, 2021)

- Comparaison avec le programme Axe4 du FEP (2010-2014)

Le programme Axe 4 du FEP s'est déroulé entre 2010 et 2014 en Pays de Cornouaille, et la structure porteuse du GALPA était l'association Pesca, rattachée au CDPMEM 29. L'enveloppe globale attribuée au programme était de 500 000€ de FEAMP, et les cofinancements étaient assurés par la Région pour 250 000€ et par les EPCI pour 250 000€. D'après les données présentées dans le tableau 4.2, les montants des projets du programme précédent étaient beaucoup plus faibles, et au moins la moitié des projets ont reçu une subvention inférieure à 8000 €. Certains dossiers ont même été montés pour demander moins de 1 000€. Dans le DLAL FEAMP, un montant plancher avait été fixé à 5000€ de dépenses publiques dans le projet, afin de limiter les coûts administratifs pour des projets à budget très faible.

Dans les deux programmes, un budget maximal avait été fixé puis a été supprimé, pour l'axe 4 le montant du projet ne pouvait pas dépasser 35 000€ jusqu'en 2012, alors que pour le DLAL ce plafond était fixé à 75 000€ de FEAMP et a été supprimé en 2019.

Tableau 4.2 : Comparaison des données statistiques entre les programmes DLAL FEAMP et Axe 4 du FEP en Pays de Cornouaille (Source : personnelle, 2021)

Montant :	Fonds FEAMP pour le DLAL	Fonds FEP pour l'Axe 4.
Moyen	35 706 €	12 682 €
Médian	31 036 €	7 850 €
Minimal	2 340 €	640 €
Maximal	91 371 €	58 800 €
Total	892 648 €	390 075 €
Nombre de projets	25	32
Nombre de porteurs de projets	18	22

L'enveloppe attribuée au Pays de Cornouaille pour le DLAL FEAMP étant plus de deux fois supérieure à celle de l'axe 4 du FEP, et les projets soutenus avaient des budgets beaucoup plus importants en moyenne.

La démarche initiée dans le programme Axe 4 du FEP prend de l'ampleur avec le programme DLAL FEAMP. Les projets sont plus structurants pour le territoire. Les acteurs locaux se sont bien appropriés la démarche, en particulier les acteurs socio-professionnels, qui ont porté des projets dans les deux programmes.

Au cours de la programmation, 25 projets ont pu être accompagnés, et cela a utilisé la totalité de l'enveloppe DLAL FEAMP dédiée aux projets en Cornouaille.

La dynamique du programme a mis du temps à se mettre en place, et l'essentiel des projets et de la consommation du budget ont été réalisés dans les dernières années du programme.

Pour permettre une consommation de l'enveloppe plus régulière pour la prochaine programmation, les suggestions sont les suivantes :

- Assurer un démarrage plus rapide du programme, permettrait de lancer la dynamique dès le début et dans la continuité du DLAL FEAMP. Cela permettra de maintenir la mobilisation des acteurs locaux.
- La présence des animateurs ou animatrices tout au long du programme permet aussi de maintenir une dynamique pendant toute la durée de la programmation. Les temps de formation des équipes et de découverte du territoire sont aussi réduits.

#### 4.2.2. Une diversité de porteurs de projets, représentative des acteurs du territoire

##### - Bilan global sur l'ensemble des porteurs de projets

Au cours de cette programmation, 25 projets opérationnels ont été accompagnés portés par 18 maîtres d'ouvrage différents. Ceux-ci peuvent être des structures publiques ou privées (tab. 4.3). La diversité des structures est représentative de la multiplicité des acteurs du territoire. (fig. 4.13)

Dans le tableau 4.3 sont listés les 18 porteurs de projets, la structure qu'ils représentent et leur statut public ou privé. Cette qualification peut être délicate à attribuer : en effet, le type de structure peut être public ou privé, mais selon les missions et les financements de la structure,

son statut juridique peut varier. Une association comme QCD, a avoir le statut d'organisme qualifié de droit public (OQDP).

Tableau 4.3 : Liste des porteurs de projets, de leur structure et du type de structure. (Les structures ayant porté plusieurs projets sont en jaune, et les structures membres de CML sont représentées en gras.)

Nom de la structure	Structure	Statut
<b>Agrocampus Ouest Beg Meil</b>	<b>Institut de recherche et/ou de formation</b>	<b>Public</b>
<b>Association des ligneurs de la Pointe de Bretagne</b>	Association	Privé
<b>CDPMEM29</b>	<b>Structure socio- professionnelle</b>	<b>Privé</b>
<b>CRC Bretagne Sud</b>	<b>Structure socio- professionnelle</b>	<b>Privé</b>
CRPMEM Bretagne	Structure socio- professionnelle	Privé
Fédération des paniers de la mer	Association	Privé
JB océane	Entreprise	Privé
La compagnie bretonne	Entreprise	Privé
<b>Lycée professionnel de la mer</b>	<b>Institut de recherche et/ou de formation</b>	<b>Public</b>
Mairie de Plozévet	Mairie/collectivité	Public
Mairie de Trégunc	Mairie/collectivité	Public
<b>MNHN Marinarium</b>	<b>Institut de recherche et/ou de formation</b>	<b>Public</b>
Parc naturel marin d'Iroise	Institut de recherche et/ou de formation	Public
<b>QCD</b>	<b>Association</b>	<b>Privé</b>
SARL Ronan Le Corre	Entreprise	Privé
Très tôt théâtre	Association	Privé
UBO	Institut de recherche et/ou de formation	Public
Under the pole	Association	Privé

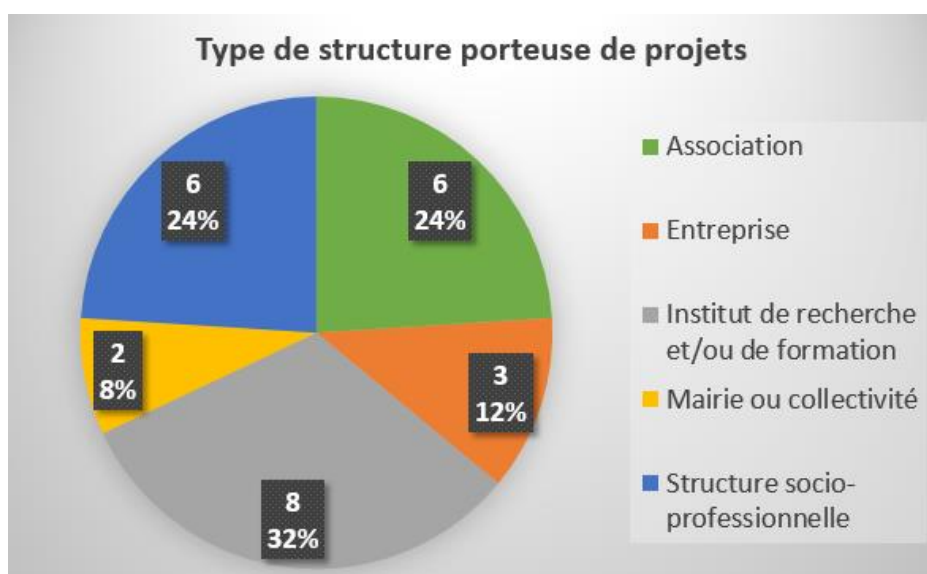


Figure 4.13 : Répartition des types de structures porteuses de projet (Source : personnelle, d'après les données de suivi, 2021)

Parmi les 18 porteurs de projets, 5 porteurs ont porté plusieurs projets. Ce sont le Comité régional conchylicole de Bretagne Sud (CRC BS), le CDPMEM 29, le PNMI, QCD et la station marine du MNHN de Concarneau. Parmi ces structures, une est la structure porteuse du GALPA et 3 sont membres de la CML. Il est à noter une faible implication des communes ou communautés de communes à la différence d'autres fonds (comme LEADER) (2 projets sur les 25 accompagnés) pour cette programmation.

Les membres de CML ont porté 8 projets soit presque 1 sur 3. La CML est donc une force pour l'émergence de projets dans le territoire. Ces acteurs se disent prêts à déposer un nouveau projet dans la prochaine programmation.

- Les entreprises encore peu impliquées dans le dispositif

Les membres de CML ont jugé plutôt satisfaisant la diversité des porteurs de projet, mais auraient souhaité que davantage d'entreprises privées, véritable tissu économique structurant du territoire, puissent porter des projets. Cette demande était déjà soulignée lors de l'évaluation de l'Axe 4 du FEP.

En effet, seules 3 entreprises privées (dont une micro-entreprise) ont déposé des projets dans le cadre de cette programmation. Il s'agit de deux conserveries (JB Océane et la Compagnie Bretonne) et de Ronan Le Corre<sup>1</sup>. Ces deux conserveries ont une connaissance avancée des demandes de subvention, puisqu'elles ont monté en parallèle du dossier DLAL des demandes de fonds FEAMP ou de fonds FEDER, facilitant la constitution des demandes d'aide.

En revanche, le porteur de projet de la 3<sup>e</sup> entreprise ne connaissait pas du tout ces procédures. Il a pu bénéficier d'un soutien très appuyé de la part du GALPA lors du montage du dossier de demande d'aide.

La complexité administrative, les délais de montage des dossiers de demande d'aide et de paiement et l'avance de trésorerie ont pu constituer des freins à l'appropriation du dispositif par ces porteurs privés. Pour les plus petites entreprises, leur implication ne pourra être envisagée qu'avec un renforcement du temps d'animation et d'accompagnement de la démarche.

Une autre particularité du programme concernant les entreprises est le taux de financement public qui leur est accordé. En effet, comme le rappelle le tableau 4. 4, les entreprises ne peuvent recevoir une aide publique sur 80% du montant du projet, comme c'est le cas pour tous les projets innovants et collectifs de cette programmation.

Les entreprises de transformation de produits de la mer sont pourtant nombreuses sur le territoire, et constituent une cible primordiale de la stratégie. Elles étaient particulièrement ciblées dans les fiches actions concernant la valeur ajoutée dans la filière (fiche-action 3) et la valorisation touristique de la filière (fiche-action 5, mobilisée par les deux conserveries.)

Tableau 4. 4 : Rappel des taux de financements publics applicables aux projets DLAL FEAMP (La moitié du financement public est apporté par le FEAMP, et l'autre moitié par la région Bretagne.) (Source : personnelle, 2021)

Type de projet DLAL FEAMP	Taux de financement public
Projet standard, éligible	50%
Projet innovant et collectif, avec accès public aux résultats	80%

<sup>1</sup> Une dernière entreprise est à ajouter à la liste des porteurs de projets ayant sollicités du DLAL FEAMP : Lisa Djéradi à travers le projet Monpêcheur. Malheureusement, celui-ci n'a finalement pu aboutir.

**Projet porté par une entreprise de plus de 500 ETP (non-PME)**

- 20 % de financement publics  
Soit 30% en général

- Des partenariats entre GALPAS renforcés

Les projets intergalpa sont des projets menés sur des territoires couvrant plusieurs pays voisins.

6 **projets inter-galpa** ont été menés en Pays de Cornouaille, soit environ 1/3 des projets. 4 projets ont été portés avec le GALPA du Pays de Brest, et un avec le GAL (projet Leader à Brest et DLAL FEAMP en Cornouaille, par complémentarité des stratégies sur ce projet). Le pays de Morlaix a été impliqué dans 2 projets, celui de Vannes Auray aussi et celui de Lorient dans un projet. La décision de monter un projet intergalpa était souvent liée au rayon d'action des structures porteuses des projets (Échelle départementale pour le CDPMEM29, sud Finistère et Morbihan pour le CRC BS). Ce type de projet est souvent élaboré en échangeant avec les porteurs de projets et les équipes des GALPA impliquées, et les regards croisés étaient enrichissants pour les porteurs de projets et pour les équipes de chaque GALPA. Le dépôt du dossier complet dans un seul GALPA était un atout très important et pratique pour les porteurs de projets et pour les gestionnaires.

Les 18 porteurs de projets de cette programmation représentent la diversité des acteurs du territoire. Les acteurs socio-professionnels sont très impliqués dans le montage de projets et dans le développement de partenariats sur plus de la moitié des projets. Les acteurs de la recherche scientifique sont aussi très mobilisés. Les membres de CML sont une force pour porter des projets dans le territoire.

Les entreprises se sont peu approprié le dispositif. Cela peut être lié aux difficultés administratives de ces porteurs, aux contraintes de l'avance de trésorerie et des délais, ou au taux de subvention qui n'est pas aussi avantageux pour les entreprises que pour les autres structures.

Les projets intergalpa permettent une collaboration intéressante entre les différents GALPA bretons. Le dépôt d'un seul dossier permet l'élaboration de projets à des échelles adaptées, de façon relativement simple.

**4.2.3. Les projets s'inscrivant bien dans les différentes fiches actions et répondant aux objectifs opérationnels de la stratégie.**

La stratégie du GALPA, comme exposée dans le paragraphe 1.2.2 et dans le logigramme de la figure 4.7, se décline en 6 fiches actions, couvrant les enjeux principaux des filières pêche et aquaculture sur le territoire. Chaque fiche action détaille les enjeux ciblés, les projets ou pistes de projets qui permettraient de répondre à l'objectif opérationnel identifié, ainsi que le budget prévisionnel. La comparaison, pour chaque fiche action entre les pistes proposées en 2014 et

les projets prévus en 2021, permet de déterminer si les projets ont bien répondu à l'objectif opérationnel tel qu'il avait été défini, et d'expliquer ces résultats.

- Répartition des projets entre les fiches actions

L'enveloppe budgétaire globale dédiée au DLAL FEAMP du Pays de Cornouaille était de 1,11 millions d'euros, et elle a été totalement consommée au cours de cette programmation, pour la réalisation des projets et l'animation et la gestion du programme.

L'enveloppe budgétaire se répartit entre les différentes fiches actions, comme définie dans la stratégie. Selon les opportunités proposées par les acteurs du territoire, des remaquettages ont eu lieu pour financer le plus de projets possibles et répondre aux besoins. (cf. 4.1.2) La

répartition du budget entre les fiches actions correspond donc en réalité à la figure 4. 14. Le comparatif entre le budget prévisionnel et celui réellement alloué à chaque fiche action est réalisé dans le tableau 4.5.

Pour évaluer les résultats du programme, des indicateurs de résultats sur l'emploi communs à tous les GALPA français ont été définis dans le PO FEAMP (DPMA, 2015). La stratégie du Pays de Cornouaille a aussi fixé des cibles pour chacun des indicateurs. Ils sont rappelés dans le tableau 4.6, ainsi que les résultats atteints.

Tableau 4.5 : Tableau comparatif de la répartition de l'enveloppe allouée aux projets dans chaque fiche action, et pourcentages correspondants (Source : personnelle, d'après les tableaux de suivi du programme et la stratégie du Pays de Cornouaille)

	Budget prévisionnel de la candidature	% prévisionnel	Projets programmés/sélectionnés	% réel	Taux de variation
Fiche action 1	100 000 €	9%	35 485.92 €	3%	-69%
Fiche action 2	100 000 €	9%	230 205.72 €	21%	133%
Fiche action 3	250 000 €	21%	238 766.30 €	21%	-4%
Fiche action 4	235 000 €	20%	192 904.00 €	17%	-17%
Fiche action 5	200 000 €	17%	165 621.09 €	15%	-17%
Fiche action 6	30 000 €	3%	0.00 €	0%	-100%
Fiche action 7	252 945 €	22%	252 945 €	23%	0%
<b>Total</b>	<b>1 167 945 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 115 928.03 €</b>	<b>100%</b>	<b>-6%</b>

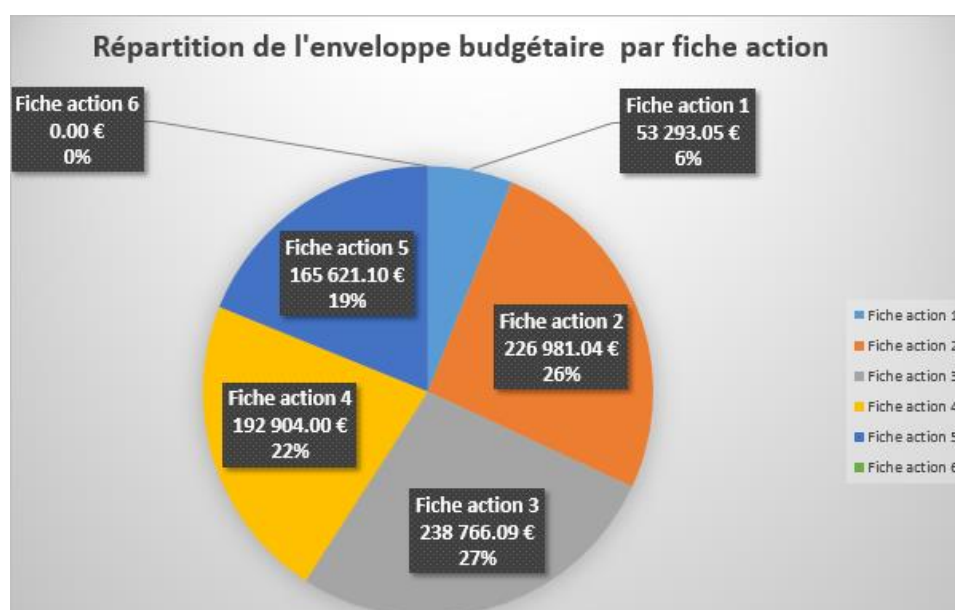


Figure 4.14 : Répartition de l'enveloppe budgétaire pour les projets DLAL FEAMP par fiche action (source personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021)

(Les montants indiqués concernent uniquement les 25 projets en cours de réalisation, en excluant les projets abandonnés exclus).



Tableau 4.6 : Bilan sur les indicateurs de résultat liés à chaque objectif opérationnel (Source personnelle, d'après les données de suivi du programme, 2021) (La couleur verte indique que les objectifs opérationnels ont été atteints).

Fiche action n° :	Nombre d'emplois créés (réalisés / attendus)	Nombre d'emplois maintenus (réalisés / attendus)	Nombre d'entreprises créées (réalisés / attendus)
1	1 / 2	0,2 / 1	/
2	4.25 / 1	3.6 / 3	/
3	4 / 6	3 / 10	/
4	1,8 / 7	0,4 / 8	0 / 1
5	7 / 3	0 / 7	/
6	Pas de cible définie pour cet objectif opérationnel		

**Note sur les indicateurs de résultats :**

Les indicateurs de résultats ont été définis dans chaque fiche action, lors de la rédaction de la candidature. Le choix du nombre d'emplois maintenus ou créés a été fait proportionnellement au budget de la fiche action, les porteurs de projets ont également pu indiquer dans leurs fiches projets les résultats attendus. Ces données sont présentées dans le tableau 4.6, elles correspondent aux prévisions d'atteinte de ces cibles.

Cependant, même dans les prévisions, la proportion de cibles atteintes reste faible. Cela peut s'expliquer par les difficultés à définir ce qu'est exactement un emploi maintenu (S'agit-il uniquement des emplois des porteurs de projets ? Des membres de leur structure impliqués dans le projet ? Qu'en est-il des emplois indirects, créés grâce à un projet mais non envisagé initialement ?) et surtout sur les difficultés à prévoir les impacts des projets sur certaines structures. Par exemple, l'ouverture des espaces d'accueil du public dans les conserveries entraîne le recrutement de personnes pour animer ces espaces, mais leur nombre peut être difficile à estimer. Les programmes d'aide à l'installation à la pêche et en aquaculture devraient aboutir à la création d'emplois directs (les primo installants accompagnés). Complexes à estimer, ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les indicateurs. Un indicateur cible n'est donc pas suffisant pour conclure sur le fait qu'un objectif opérationnel est atteint ou pas.

De plus, il serait intéressant d'étudier à nouveau ces indicateurs quand les projets seront terminés, lors d'une rencontre avec les porteurs de projets, qui sauront estimer le nombre de personnes ayant participé aux projets, ou encore les emplois générés par le projet à plus long terme. La pérennité des emplois créés, et les emplois indirects restent aussi à évaluer en fin de projet.

Dans la prochaine programmation, des indicateurs pourraient être ajoutés sur d'autres critères que l'emploi, par exemple sur le nombre de partenariats à développer.

- Bilan des réalisations par fiche action :

Fiche action 1 : S'assurer de disposer d'espaces adaptés aux besoins de la filière, dans une approche basée sur la concertation

3 projets ont été réalisés dans cette fiche action, et les indicateurs cibles n'ont pas été atteints (tab. 4.6). Les membres de CML considèrent que les enjeux de cette fiche action ont été insuffisamment traités dans cette programmation. Le budget réellement dépensé dans cette fiche action correspond à la moitié du budget prévu (tab. 4.5).

Les acteurs concernés se sont peu impliqués dans le dispositif, et l'« approche concertée de la gestion des espaces portuaires et littoraux » proposée n'a pas encore été mise en place. Le projet d'étude du foncier portuaire et de caractérisation des enjeux, porté par QCD, pourrait amorcer une telle démarche, et aboutir à la création de nouveaux lieux d'échanges autour de l'enjeu du foncier portuaire (un des enjeux attendus dans la stratégie). Les résultats seront à ré-évaluer une fois que ce projet sera réalisé.

Le projet de cycle de formation sur les algues peut aider à sensibiliser le public sur ce sujet, et contribue ainsi à mieux faire connaître les activités d'algoculture et de récolte d'algues au grand public. Le projet Drone dote le CRC d'un outil intéressant pour gérer le foncier ostréicole en Bretagne Sud. L'étude Accès Mer menée par Finistère 360 et QCD n'a pas été soutenue par le DLAL mais elle contribue à répondre à ces enjeux sur le territoire. Un projet prévoyait une étude de l'intégration et du lien Terre/Mer dans les différentes activités maritimes et entre les acteurs. Cependant, les échanges avec les membres de CML n'ont pas montré une adhésion pleine et entière au projet, qui devait être mené dans une démarche territoriale. Les porteurs de projets ont alors choisi de ne pas présenter ce projet à nouveau dans le territoire.

Les objectifs identifiés dans cette fiche action ont été partiellement atteints. Les projets contribuent à les réaliser mais cela reste à la marge. Les résultats du projet d'étude sur le foncier portuaire en Cornouaille, qui a émergé en fin de programmation, seront à analyser quand le projet sera terminé. Le nombre de nouveaux installant à la pêche et en aquaculture pourra aussi, indirectement, donner une indication sur l'attractivité du territoire pour les activités halieutiques, et sur les leviers pour la développer par la suite (c'était un des effets attendus pour cette fiche action).

#### Fiche-action 2 : Améliorer les connaissances sur le milieu marin et encourager les bonnes pratiques

7 projets ont été réalisés dans cette fiche action, et les indicateurs cibles ont été atteints (tab. 4.6). Le budget attribué a été plus de deux fois supérieur au budget prévu (tab. 4.5).

Les membres de CML considèrent que les enjeux de cette fiche action ont été bien abordés dans cette programmation, mais qu'ils auraient pu être traités plus en profondeur : certains sujets, comme la recyclabilité des engins de pêche usagés, émergent et seront peut-être traités dans la prochaine programmation.

Les acteurs ciblés en particulier par cette fiche action, aussi bien les socio-professionnels que les structures de formation, se sont bien mobilisés, ainsi que le PNMI et les zones Natura 2000 en mer présentes en Cornouaille.

En revanche, les enjeux liés à la qualité des eaux en zones conchylicoles n'ont pas été abordés dans le DLAL, le lien avec les SAGE pourrait être développé en les intégrant à la CML par exemple.

Les effets attendus ont été retrouvés dans les projets : les connaissances sur le milieu et la ressource ont été améliorées, notamment à propos du stock de coquilles Saint Jacques des Glénan, et la mise en culture expérimentale d'holothuries et de patelles dans des bassins d'algoculture, pour contrôler les biofilms sur les parois. Cette coculture constituerait un mode de production innovant et plus durable, en limitant le temps de nettoyage et la consommation d'eau. La caractérisation de la pêche fantôme dans le projet CASPER du CRPMEM permet de limiter la pollution marine dans l'archipel des Glénan. La diffusion des connaissances et des bonnes pratiques se fait grâce à la caravane d'Under the pole, aux nouveaux modules développés au Marinarium de Concarneau ou encore à l'animation des chartes ports et pêcheurs partenaires du PNMI. Dans ces deux derniers projets, la mise en réseau d'acteurs a

pu être initiée, notamment avec des rencontres entre gestionnaires des ports du parc. De nouveaux ports ont signé la charte, et leurs gestionnaires ont donc rejoint ce réseau. Les actions de formation et de sensibilisation vont se poursuivre.

Au-delà des projets de cette fiche action, de nombreuses activités dans les projets participent à la sensibilisation du grand public et des acteurs socio-professionnels sur les bonnes pratiques pour préserver le milieu marin.

L'intérêt du grand public, des acteurs socio professionnels et des acteurs publics s'est beaucoup développé sur ces enjeux au cours de la programmation, dans le contexte du changement global. Cela peut expliquer pourquoi le budget de cette fiche action a doublé, et pourquoi les enjeux ont été bien traités. Les efforts restent évidemment à poursuivre sur ces sujets, pour que cette sensibilisation de l'ensemble des acteurs puisse être un levier pour mener des actions de limitation de la pollution marine par exemple, et d'amélioration des modes de production.

### Fiche action 3 : Favoriser les projets renforçant la valeur ajoutée et l'innovation au sein de la filière.

7 projets ont été réalisés dans cette fiche action, néanmoins les indicateurs cibles n'ont pas été atteints (tab. 4.6). Le budget attribué a été similaire au budget prévu (tab. 4.5).

Les membres de CML considèrent que les enjeux de cette fiche action ont été bien traités dans cette programmation, et la diversité des projets en témoigne aussi.

La diversification des productions de produits de la mer était un des enjeux ciblés. Les voies de valorisation non alimentaires de produits de la mer, comme la cosmétique ou la thérapeutique, ont peu été ciblées. Plusieurs expériences de valorisation des ressources halieutiques, et de méthodes de production innovantes vont être mises en place : une méthode de production de palourdes en pleine eau sera testée dans le projet Flupsy, le projet Valasterid concerne la création d'une filière de valorisation des étoiles de mer, et une méthode de traçabilité pour différencier les holothuries d'élevage et sauvages doit être élaborée.

La mise en sécurité des productions conchylicoles en cas d'alerte sanitaire, qui pourrait se faire dans des bassins mutualisés, a été étudié par le CRC de Bretagne sud. Le début du projet a permis de conclure que la réalisation de grands bassins collectifs pour mettre à l'abri la production conchylicole en cas d'alerte sanitaire, n'était pas réalisable pour des raisons de disponibilité de l'espace foncier et de responsabilité de la production présente dans le bassin. Les solutions envisagées à ce jour sont l'aménagement de bassins individuels, ou mutualisés en petits groupes de conchyliculteurs.

La halle à marée de Trévignon a été rénovée, pour permettre la vente directe de la pêche de plusieurs pêcheurs locaux.

Les productions locales ont été mises en valeur à travers deux projets, la campagne de communication sur les poissons de ligne, par l'association des ligneurs de la Pointe de Bretagne, et la rénovation de la halle de vente de Trévignon, qui permet la vente directe de la pêche de plusieurs pêcheurs locaux.

La place de la restauration collective comme débouché de la pêche locale n'a pas été développée par le DLAL. Aucun projet n'a concerné l'économie circulaire, alors qu'une thèse et un séminaire sur le sujet ont eu lieu en Cornouaille, et que c'est un des enjeux majeurs identifiés dans la prochaine programmation. Les entreprises de la transformation halioalimentaire étaient particulièrement attendues dans cette fiche action, notamment les services R&D, mais aucune n'a porté de projet sur cette fiche action. Cela peut être expliqué par les difficultés qu'ont eu les entreprises par rapport aux modalités de fonctionnement du programme (cf. 4.3.44.2.2). Les partenariats avec le réseau Ialys n'ont pas encore été développés, mais pourront l'être dans la prochaine programmation.

#### Fiche action 4 : Favoriser l'insertion et l'orientation vers les métiers halieutiques

5 projets ont été réalisés dans cette fiche action, et les indicateurs cibles n'ont pas été atteints (tab. 4.6). Le budget attribué a été légèrement inférieur au budget prévu (tab.4.5). Les membres de CML considèrent que les enjeux de cette fiche action ont été bien traités dans cette programmation.

Les enjeux liés à la transmission des entreprises avaient été abordés dans le projet passerelle-pêche du comité des pêches, et dans le projet d'aide à l'installation en aquaculture d'Agrocampus Ouest. Ces projets répondent à des besoins exprimés par les professionnels, et vont créer un guichet unique dans chaque filière pour guider les installants dans différentes démarches. Ils pourront aussi être mis en lien avec d'autres pêcheurs et aquaculteurs déjà installés, qui formeront un réseau d'ambassadeurs du métier.

L'insertion est aussi favorisée par la Fédération des paniers de la mer, qui a été soutenue par le DLAL pour valoriser les poissons de report et ajouter ce type de traitement dans son activité, en lien avec les organisations de producteurs. Cela permet une véritable plus value pour cette structure.

Les enjeux de la valorisation des métiers et des formations ont été traités par les projets sur l'attractivité du métier de marin-pêcheur du Lycée du Guilvinec, et Peskecom du CDPMEM 29. Les outils développés sont le journal des élèves, un nouveau logo pour le lycée, un livre co-écrit par les élèves, mais aussi des fiches métiers et des vidéos de portraits de pêcheurs.

Un projet permet aussi de diffuser des informations sur les filières auprès du grand public et des scolaires, par l'association Très tôt théâtre. Cette association culturelle a organisé la rédaction d'une légende maritime au cours de l'année scolaire 2020 – 2021, et des rencontres entre des classes de primaire du Finistère et des « passionnés-passionnants », qui sont des professionnels des filières, ou des scientifiques par exemple. Les partenariats créés pour les projets en cours se maintiennent et sont à l'origine de nouveaux projets ou actions. Par exemple, après les échanges entre des scolaires et les gestionnaires d'un site naturel dans le projet « L'Ecume des vents », une aire marine éducative va être mise en place.

Les effets attendus de cette fiche action ont bien été réalisés. Les conséquences de ces projets, notamment sur l'emploi dans les filières, seront à évaluer une fois les projets aboutis. Les études sur l'emploi et les effectifs des formations dans les années à venir permettront de juger de l'impact de ces projets sur le territoire.

#### Fiche action 5 : Structurer la mise en tourisme de la filière, en cohérence avec la destination Quimper-Cornouaille.

3 projets ont été engagés dans cette fiche action, et un des indicateurs cibles a été atteint sur les deux (tab. 4.6). Le budget attribué a été légèrement inférieur au budget prévu (tab. 4.5).

Les membres de CML considèrent que les enjeux de cette fiche action ont été abordés dans cette programmation, mais auraient souhaité qu'ils soient traités de façon plus complète.

La mise en lien des professionnels de la filière avec les acteurs du tourisme s'est fait notamment grâce à un groupe de travail, qui a ensuite abouti au montage du projet « Valorisation touristique de la filière » porté par QCD. D'autres fonds (plan de relance) ont permis la formation de restaurateurs locaux à la pêche locale et à l'environnement marin.

Les deux conserveries ont ouvert leurs portes au grand public, pour faire connaître leurs métiers et leurs produits, et mettent en valeur les ressources locales. Cela contribue au développement du tourisme industriel. L'ouverture de ces espaces et l'organisation des premiers événements en partenariat avec des associations ont eu lieu pendant l'été 2021.

#### Fiche action 6 : Mener des activités de coopération

Les deux projets de coopération, sur la déprédation par les phoques et la coopération avec le Japon sur l'Ikéjime, proposés par le CDPMEM29, qui avaient obtenus un avis d'opportunité favorable en CML, n'ont pas pu aboutir, du fait du contexte sanitaire et de la difficulté à organiser des voyages à l'étranger. Les membres de CML estiment donc que les enjeux de cette fiche action ont été très insuffisamment traités dans cette programmation. Les difficultés spécifiques liées à l'organisation de projets de coopération pourraient faire l'objet d'un groupe de travail spécifique, ou d'échanges plus poussés avec d'autres GALPA qui ont réussi à conduire des projets coopératifs.

- Bilan sur les objectifs et les outils développés

Les fiches actions 1 et 6 ont peu été mobilisées. Dans la première fiche action, un outil de caractérisation du foncier conchylicole a été développé, et l'étude sur le foncier portuaire, élaborée en fin de programmation, pourrait conduire à la création de lieux d'échanges sur le sujet, initiant une dynamique nouvelle entre élus et acteurs socio-professionnels. La coopération pourrait être davantage développée dans la prochaine programmation, grâce aux prises de contact notamment établies entre acteurs socio-professionnels lors des rencontres nationales du DLAL FEAMP.

La fiche action 2 a été particulièrement bien traitée, aboutissant à une augmentation importante de son budget par rapport à la maquette financière prévisionnelle. Cet enjeu rejoint les préoccupations de plus en plus importantes du grand public, des acteurs des filières, et des chercheurs sur la connaissance et la préservation du milieu marin. Ces enjeux continueront à être développés, et les outils mis en place vont être valorisés : pour les échanges avec le grand public grâce à la caravane d'Under the pole, et aux espaces sur les filières dans le futur Marinarium, et pour la coculture innovante d'algues et d'holothuries et patelles, du projet CASBA.

Les effets attendus des fiches actions 3, 4 et 5 ont bien été réalisés, et les outils développés sont nombreux : pour la production et la valorisation innovante de produits locaux, la nurserie flottante de Flupsy, les débouchés de la filière du projet Valasterid, les protocoles établis par Holotrack, l'outil de vente de la halle de Trévignon et la trancheuse pour traiter le poisson de report de la fédération des paniers de la mer.

Les guichets uniques pour l'installation à la pêche ou en aquaculture, dans les projets passerelle pêche et aide à l'installation en aquaculture répondent à une demande des professionnels et constituent des outils pérennes amenés à être améliorés. Les espaces d'accueil du public, et la mise en réseau de la filière avec le secteur touristique vont aussi permettre une nouvelle mise en valeur des activités, des produits et des savoir-faire du territoire.

La réalisation du programme DLAL FEAMP en Cornouaille entre 2014 et 2020 a permis d'élaborer des projets structurants, innovants et collectifs, pour répondre aux objectifs opérationnels. La totalité de l'enveloppe dédiée a été consommée. Tous les objectifs n'ont pas été abordés de façon aussi complète que ce qui était prévu initialement, mais à part la coopération, ils ont tous été abordés dans des projets et dans les échanges. Les effets des projets resteront à évaluer sur le territoire lorsque tous les projets seront réalisés.

Au cours de la programmation 2014-2020 du DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille, 25 projets ont été accompagnés et ont permis de consommer la totalité de l'enveloppe. Cette consommation s'est principalement faite pendant les 3 dernières années du dispositif. Parmi les 18 porteurs de projets mobilisés, la moitié était aussi membre de CML, certains ont porté plusieurs projets et certains avaient déjà porté des projets dans le programme Axe 4 du FEP. Les structures et les filières de ces porteurs de projets sont représentatifs de la diversité du territoire. Les projets s'inscrivent dans les fiches actions. Certains effets attendus pour répondre aux enjeux identifiés dans la stratégie ont été réalisés, en particulier dans les fiches actions 3 et 2.

#### 4.3. Des **modalités de fonctionnement** complexes, compensés par un accompagnement très complet

Cette troisième question évaluative a pour cible l'efficacité du programme, c'est -à-dire le rapport entre les réalisations et les résultats obtenus, et les moyens engagés. La question posée est donc « Comment les modalités de fonctionnement ont-elles permis une mise en œuvre efficace du programme ? ».

##### 4.3.1. **La Commission Mer et Littoral, une instance clé pour la gouvernance du programme et le maintien de la mobilisation des acteurs**

La démarche territoriale DLAL FEAMP repose sur l'implication des acteurs locaux dans le dispositif. La CML en est l'organe décisionnel et l'implication de ses membres est un élément clé dans la réussite du dispositif.

La moitié des membres de CML ayant répondu à la consultation, en fait partie depuis sa mise en place fin 2018. Certains d'entre eux s'étaient déjà impliqués dans le programme Axe 4 du FEP ou dans l'élaboration de la candidature. L'autre moitié a rejoint la CML en cours de programmation, pour représenter leur structure après le départ de la personne qui siégeait en CML, ou comme nouvel élu après les élections municipales de 2020.

Ces élections ont entraîné un changement important dans la composition des commissions, et de la CML en particulier, avec l'arrivée d'un nouveau président et vice-président, et de nouveaux membres dans le collège public, qui découvraient le programme pour la plupart. Leur intégration s'est faite rapidement, ils se sont mobilisés pour se saisir des enjeux et s'approprier le dispositif et son mode de fonctionnement. Cela leur a demandé un investissement en termes de temps. La qualité de leur pilotage et leur mobilisation s'est avéré un gage de la réussite de la fin de programmation, et cela a permis de maintenir la dynamique du programme.

L'implication des membres de CML est surtout déterminante tout au long du programme : pour pouvoir prendre des décisions grâce au vote lors de la CML, un double quorum doit être atteint. En effet, 50% des membres votants de la CML doivent être présents, et au moins 50% d'entre eux doivent être issus du collège privé.

Ce double quorum est atteint lors de 10 CML sur 13, et les décisions doivent être prises par consultation écrite 3 fois. Lors de la CML 2 en février 2018, il n'y a que 4 membres du collège privé présents, et 7 élus. Le quorum n'est donc pas atteint car plus de 50% des votants présents sont issus du collège public. Lors des CML 6 et 7 en avril et juin 2019, il n'y a que 3 membres du collège public présent, et respectivement 5 et 6 membres du collège public, ce qui ne suffit pas pour que la moitié des membres votant de la CML soient présents. (Il faut au moins 10 personnes présentes car la CML est composée de 20 membres). De plus, pendant 7 CML soit

plus de la moitié, le collège public est composé de 3 ou de 4 membres. La bonne mobilisation des acteurs du collège privé a permis de compenser ce faible effectif.

Lors du programme Axe 4 du FEP, les acteurs privés s'étaient faiblement mobilisés. En revanche, entre les deux programmes, la mobilisation du collège public a fortement diminué. Cela peut être lié aux sources des cofinancements, qui sont apportés par la Région Bretagne pour tous les projets dans le DLAL FEAMP, ce qui est un atout très important pour l'efficacité du montage des projets. Dans l'Axe 4 du FEP, les EPCI contribuaient à 50% des cofinancements, ce qui pouvait faciliter la mobilisation des acteurs. Pour la prochaine programmation, le maintien des co-financements quasi-systématiques de la Région Bretagne est essentiel, mais il faudrait trouver des moyens de faciliter la mobilisation du collège public.

#### - Composition et fonctionnement de la CML

La majorité des membres de CML estime que le nombre de membres de la CML est adapté, et que sa composition est bien représentative de la diversité des acteurs et secteurs du territoire. Les membres consultatifs se sont sentis écoutés et leur avis était pris en compte, ce qui était particulièrement apprécié. Ainsi, la gouvernance du GALPA a été jugée satisfaisante.

Pour la prochaine candidature, certains acteurs évoquent un élargissement possible de la CML afin d'intégrer des acteurs et des secteurs peu représentés : le PNMI, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour intégrer les actions sur l'ensemble du bassin versant, des associations environnementales. La réflexion avec les acteurs de l'économie bleue permettra aussi de proposer de nouveaux membres pour la CML du DLAL FEAMPA.

Concernant la présidence de la CML, certains acteurs, surtout issus du collège privé, proposent une co-présidence assurée par un élu et un membre d'une structure socio-professionnelle. Cet avis est partagé par la moitié des membres de CML consultés, l'autre moitié étant favorable au statu quo avec une co-présidence assurée par deux élus.

Concernant l'organisation des CML, les membres sont satisfaits du fonctionnement actuel : les délais d'envoi, des dates de tenue des instances et des informations sont suffisants, les lieux, fréquences et durées adaptées en général. Les membres se sont dit bien informés sur le déroulement de la CML et sur les règles de sélection et d'éligibilité des projets. Ils seraient néanmoins intéressés par des rencontres dédiées aux retours sur les projets accompagnés.

Les trois principales motivations citées pour participer à la CML sont :

- l'intérêt pour les échanges sur les enjeux liés à la mer et au littoral dans le Pays de Cornouaille, et sur les activités qui s'y développent ;
- l'intérêt pour la sélection des projets et pour leurs contenus ;
- l'intérêt pour les rencontres avec les acteurs du territoire.

Les freins identifiés pour la participation aux CML sont l'arrivée en cours de programmation pour les nouveaux élus, qui sont encore en train d'apprendre à connaître le programme, et n'ont participé qu'à 3 CML, et le manque de disponibilité des acteurs aux dates prévues.

La participation à la CML de Cornouaille a permis aux membres impliqués de rencontrer des acteurs d'autres filières (acteurs de la recherche, élus, représentants de la pêche, de l'aquaculture), d'améliorer leur connaissance du territoire et de ses enjeux, et d'améliorer l'intégration de leur structure dans le territoire. Les membres de CML sont donc très satisfaits

de leur participation, et souhaitent être à nouveau membre de CML dans la prochaine programmation.

Les membres de la CML ont été consultés pour évaluer la façon dont la CML a rempli ses différentes missions. Selon eux, les missions suivantes ont été remplies de façon satisfaisante :

- sélectionner les projets ;
- favoriser les échanges entre acteurs ;
- élaborer la stratégie du galpa ;
- faire le suivi du programme

Les membres de CML souhaiteraient avoir un meilleur suivi des projets en cours de réalisation, par des retours de porteurs de projets et par des visites sur le terrain, qui pourraient être organisées en fin de programmation.

La sélection des projets est une des missions au cœur du dispositif, et des activités de la CML. Lors de la présentation en CML, un seul projet a reçu un avis défavorable sur 33 projets présentés. Cela souligne la pertinence des projets présentés, et la qualité du travail d'accompagnement. La sélectivité de la CML était bien adaptée au nombre de projets proposés par les acteurs locaux.

Du point de vue des porteurs de projets, la sélection des projets en CML est suffisamment transparente. Les porteurs de projets sont suffisamment prévenus des attendus de la présentation en CML. La présentation en visioconférence a pu être un obstacle pour certains acteurs moins habitués à ces outils. Cela n'a concerné qu'un petit nombre de CML, quand les réunions en présentiel n'étaient pas possible du fait des restrictions liées à la crise sanitaire. Les CML en présentiel ont été rétablies dès que possible.

La grille de critères est suffisamment utilisée selon une large majorité d'acteurs, et l'attribution de notes par critère n'est pas jugée nécessaire ni pertinente : pour eux, la composition de la CML et les débats suffisent pour exprimer l'avis d'opportunité du territoire sur un projet, et des critères notés seraient plus contraignants mais pas plus utiles.

Les membres de CML qui ont aussi porté des projets ont noté la complémentarité de ces deux rôles, et les bénéfices qu'ils en ont tiré. Leur connaissance du programme les a aidés à monter leur projet, et leur connaissance de la procédure et de ses contraintes les a aidés à estimer l'opportunité des projets présentés.

- Proposition de groupes de travail thématiques

Certains acteurs souhaiteraient que la CML puisse favoriser davantage l'émergence de nouveaux projets. Des groupes de travail thématiques pourraient être organisés pour ne pas sursolliciter les acteurs, ni prolonger les CML qui durent déjà plusieurs heures. Cette proposition avait déjà été envisagée pour la programmation actuelle mais n'avait pu être mise en place par manque de temps. Seuls les acteurs concernés par le sujet seraient mobilisés, et l'objectif est de faire émerger des propositions concrètes (montage d'un projet par exemple). Les acteurs interrogés se sont dit intéressés par cette proposition, mais que leur participation dépendrait de leurs disponibilités. Le choix des thématiques pourra être le sujet d'échanges lors de l'élaboration de la candidature.

La CML est un lieu de débat, d'échanges entre acteurs du territoire. Il s'agit d'un espace impulsant une dynamique de concertation et créant de nouveaux partenariats parfois pérennes. Les membres de CML déclarent vouloir s'impliquer dans l'élaboration de la prochaine candidature, dans la prochaine CML et dans le montage de projets.



Certains acteurs pourraient être mieux intégrés au programme, comme le CEFCM pour le domaine de la formation, ou encore le PNMI ou une association environnementale agréée pour les acteurs de l'environnement. Le lien entre le GALPA et les SAGE pourrait être renforcé, pour intégrer l'ensemble des bassins versants à la réflexion sur la mer et le littoral (notamment sur les enjeux liés à la qualité de l'eau). Pour pallier les difficultés liées à l'avance de trésorerie, la présence des banques ayant un volet maritime, en tant que membre consultatif de la CML, pourrait faciliter l'obtention de prêts en montrant l'adhésion du territoire aux projets.

#### 4.3.2. L'animation par l'équipe du GALPA permet de faire émerger des projets et des porteurs.

L'animation du programme en pays de Cornouaille est réalisée par l'équipe du GALPA. Dans le pôle ingénierie territoriale de QCD, l'équipe dédiée au DLAL est composée d'une animatrice (à temps plein sur le programme) et d'une gestionnaire (à 50% sur LEADER et à 50% sur le DLAL).

Après avoir pris connaissance du dispositif, les futurs porteurs de projets ont pris contact avec l'animatrice, et les échanges permettent de faire émerger un projet, à partir d'une idée. Les différentes idées proposées au GALPA ont souvent pour origine les besoins des professionnels, ou ceux des différentes structures.

Le DLAL a parfois permis de donner un aboutissement concret pour un projet en cours d'élaboration depuis longtemps, en apportant une aide pour structurer le projet (plan de financement précis, clarté apportée par la réflexion autour de la fiche projet) et pour le financer.

La phase d'élaboration du projet sert à définir le projet et les besoins de la structure, à la recherche de partenaires, et à la construction de la fiche projet.

Cette phase se fait le plus souvent au cours d'échanges avec l'équipe du GALPA, et l'accompagnement dans cette étape est apprécié. Les échanges sont qualifiés de « fructueux » par les porteurs de projets. Grâce à l'accompagnement, l'idée de départ devient un projet bien construit et structuré.

Certains projets ont moins été accompagnés dans cette étape, car les projets présentés au GALPA étaient déjà assez précis, et que cette réflexion avait déjà été posée au sein de la structure. C'était le cas pour 1/5<sup>e</sup> des projets, qui étaient présentés par des structures bien intégrées dans le territoire, qui connaissaient bien le dispositif, et donc qui avaient moins besoin de cet accompagnement.

Les porteurs de projet interrogés sont très satisfaits de l'accompagnement par le GALPA. Ils soulignent la **disponibilité de l'animatrice** et la **pertinence des suggestions** faites, pour permettre un enrichissement du projet. La relecture de la fiche projet pour mieux correspondre aux attendus, la vision complémentaire de l'animatrice avec celle du porteur ont été très appréciés. **L'inclusion des partenaires** dès l'élaboration du projet permet de faire correspondre le projet aux attentes de tous les participants, de co-construire le projet et de créer des liens plus pérennes.

Le fait de **croiser les regards** à ce stade, avec le ou les GALPA, et d'autres acteurs du territoire comme le service de développement économique des EPCI (notamment de la communauté de communes du pays bigouden sud) et de la Technopole Quimper-Cornouaille, est identifié comme un atout majeur par les porteurs de projets et l'équipe d'animation.

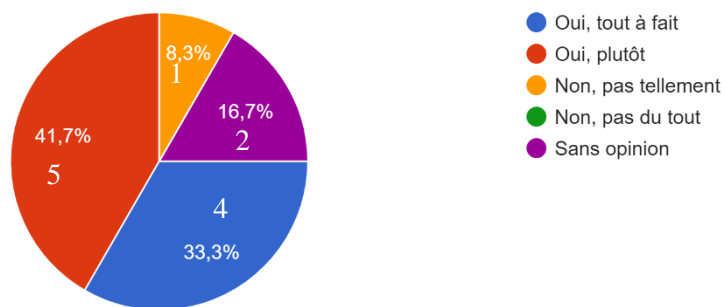


Figure 4.15 : Réponses des 12 membres de CML à la question « Estimez-vous que les moyens humains, financiers et techniques dédiés à l'animation du programme étaient adaptés ? » (Source : personnelle, 2021)

Les membres de CML se disent très satisfaits de la façon dont l'animation a été conduite, dans toutes ses composantes : accompagnement des porteurs de projets, émergence des projets, suivi du programme, création de nouveaux partenariats, communication sur le programme, représentation du territoire dans le réseau national. Ils estiment que les moyens humains, financiers et techniques mis à disposition pour faire fonctionner le dispositif étaient adaptés aux besoins du programme (fig. 4.15)

Cependant, les membres de CML n'ont pas forcément un regard complet sur la charge de travail et d'ingénierie que représente le programme, au vue de l'étendue du territoire. Du point de vue de l'animatrice, une augmentation des moyens humains pour animer le programme, comme demandé lors de la candidature au DLAL FEAMP, permettrait d'optimiser la mise en œuvre du programme (en faisant plus de communication, plus de retours sur les projets, etc.).

#### 4.3.3. La communication par le GALPA reste à développer et à adapter aux besoins des acteurs

Outre l'accompagnement des projets et le suivi du programme, le DLAL FEAMP vise également à la création de partenariats, l'animation d'une stratégie, l'émergence de projets : ceci nécessite une communication interne et externe efficace.

Le plan de communication (défini dans le dossier de candidature) mis en place par le GALPA reposait sur plusieurs actions et supports, à la fois numérique et dans la presse.

La partie numérique comprend la création d'une page Facebook, d'une page LinkedIn et d'une page web dédiée au GALPA sur le site du réseau national DLAL FEAMP (Réseau national DLAL FEAMP, sd) et d'actualités régulières dans la newsletter éditée en ligne par QCD, notamment après les CML, les CUP ou tout évènement en lien avec le programme DLAL FEAMP.

Ces outils visent à faire connaître le dispositif auprès des acteurs locaux, afin que les porteurs de projets éventuels puissent découvrir le programme et que les projets mis en œuvre soient mis en avant dans le territoire.

Un film a été fait également pour les assises de la pêche en 2017, ainsi qu'une banderole de 4 mètres. Des kakémonos ont également été réalisés, et sont utilisés à chaque évènement en lien avec le programme.

Les entretiens avec les porteurs de projets ont montré qu'ils savent quand leur projet est présenté sur la page du GALPA dans le site du réseau national, voire dans les newsletters sur

le site de QCD, mais ne connaissent pas les pages sur les réseaux sociaux. Les articles de presse en lien avec les projets ont parfois été identifiés par les porteurs de projets.

Cependant, aucun des porteurs de projets de cette programmation n'a découvert le dispositif directement par le plan de communication, mais toujours par le relais d'acteurs locaux, dans différentes structures. Pour les acteurs qui connaissaient déjà le dispositif, le lien entre l'animatrice et le porteur de projet s'est fait directement. Cela concerne 1/8<sup>e</sup> des porteurs, qui étaient déjà impliqués dans le **programme Axe 4 du FEP**. Leur intérêt pour la nouvelle programmation s'est fait dans la continuité de ce programme. Un certain nombre d'acteurs locaux ont aussi été sollicités par le GALPA pour participer à **l'élaboration de la candidature**, ou pour faire partie de la CML. Cela a permis de faire connaître le dispositif. Un tiers des porteurs de projets actuels ont connu le dispositif par ce moyen. Le relais pour faire connaître le dispositif se fait aussi très bien au sein des structures ainsi sollicitées, et les différents membres peuvent alors facilement être dirigés vers l'animatrice quand une idée ou un projet semble opportun et éligible. Environ 1/3 des porteurs de projets ont découvert le dispositif grâce à des **collègues ou des membres de leur structure**.

Le relais peut aussi être fait par d'autres acteurs locaux comme le service de **développement économique des EPCI** (2 projets ont été relayés par la communauté de communes du Pays Bigouden Sud) ou la **Technopole Quimper-Cornouaille** (4 projets) ou encore la **Région Bretagne** (2 projets, via son site internet notamment). L'implication dans **d'autres GALPA** a aussi permis de faire le lien avec le GALPA du Pays de Cornouaille (pour 4 projets).

Enfin, la connaissance **d'autres fonds européens** ou le fait d'avoir déjà monté des dossiers de subventions européennes aiguille aussi certains porteurs vers le DLAL (ITI-FEDER, FEDER, FEAMP).

La communication autour des projets s'est faite de façon très hétérogène. Certains projets concernaient des projets centrés autour de la communication avec des actions comme le développement d'identité visuelle d'une structure, la diffusion d'affiches sur papier et sur les réseaux sociaux, article de presse dans un quotidien national, communication auprès des élus, du grand public, des scolaires ...

La communication était parfois prévue dans le plan de financement du projet, notamment pour les projets liés à des événements comme l'Écume des vents ou "la semaine de la pêche et de l'aquaculture" coordonnée dans le projet de valorisation touristique de la filière.

D'autres projets relayeront les réalisations du projet par les moyens de communication déjà en place dans les structures, et notamment via les réseaux sociaux.

Enfin, quelques projets nécessitent moins de communication et celle-ci n'est pas prévue par les porteurs.

La plupart des porteurs de projets estiment que la communication autour de leur projet ne doit pas forcément être faite par le GALPA, mais que celle faite par leurs structures suffit au rayonnement du projet. Cependant, quelques uns seraient favorables à un relais de leurs actions de communication par le GALPA, pour bénéficier de la complémentarité des réseaux de partenaires.

Du fait du retard dans la mise en œuvre de la programmation, et de la crise sanitaire, les visites des membres de CML pour aller voir les projets n'ont pas pu être mises en place jusqu'ici. Cependant, elles vont pouvoir être organisées, avec la mise en place d'autres actions de communication sur la fin de la programmation. Ces outils permettront aussi de donner une vision globale de l'ensemble des projets réalisés. Cela permettrait aussi **l'appropriation des résultats** par l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui augmenterait l'impact du programme sur le territoire.

Les porteurs de projets représentent des relais de communication du programme sur le territoire. La quasi-totalité des porteurs interrogés recommande le DLAL (sauf un acteur dont le projet a été abandonné) et par conséquent appuie la démarche auprès d'autres partenaires et acteurs du territoire. Un quart d'entre eux ajouteraient à leur recommandation un avertissement spécifique sur les délais et la complexité du dossier administratif.

Les membres de CML sont plutôt satisfaits du plan de communication du GALPA. Ils ont surtout connaissance des événements locaux (comme le séminaire « l'économie circulaire, un levier pour une meilleure valorisation des ressources marines dans un territoire ? » organisé le 6 septembre 2019 à Quimper), des rencontres nationales, et des articles de presse. En revanche, seuls quelques membres de CML consultent les pages dédiés au dispositif sur les réseaux sociaux et les actualités du programme présentées sur le site de QCD.

Ils participent à la diffusion du programme dans leurs propres structures : des points d'information concernant les CML sont réalisés au cours de leurs instances et réunions, et ils échangent au sujet du programme dans leurs échanges informels avec leurs collègues. Ils ont recommandé le DLAL à des porteurs de projets potentiels pour les 3/4 d'entre eux, et à leurs collègues pour la moitié.

Les membres de CML et les porteurs de projets constituent bien des relais de communication du dispositif sur le territoire. Pour décrire le DLAL FEAMP à une personne qui le découvrirait totalement, les mots clés principaux qu'ils utiliseraient sont ceux figurant dans le nuage de mots de la figure 4. 16.



Figure 4. 16. Nuage de mots représentant les principaux mots clés utilisés pour décrire le DLAL FEAMP à quelqu'un qui découvrirait le programme (source personnelle, d'après le questionnaire CML et les entretiens avec les porteurs de projets, 2021)

Les mots choisis par les acteurs impliqués dans le dispositif montrent qu'ils expliquent bien ce qu'est le DLAL FEAMP, et qu'ils sont donc de bons relais du programme sur le territoire.

Pour le futur plan de communication du DLAL FEAMPA, les membres de CML souhaitent que les résultats du programme soient davantage diffusés vers les professionnels et les élus. Quelques personnes suggèrent la création d'une lettre d'information régulière pour faire le point sur les dossiers en cours. Faire des points réguliers en CML ne semble pas opportun, cela rallongerait la durée des réunions. La rédaction de fiche synthétiques, la tenue de réunions dédiées ou de visites de terrain pourraient être des actions à envisager.

#### 4.3.4. La simplification de la procédure, levier principal d'amélioration de l'efficacité du programme

L'ensemble des acteurs impliqués dans le programme souligne la complexité de la procédure pour déposer un dossier de projet DLAL FEAMP. Les phases d'appropriation et de compréhension de la procédure se font dans un premier temps, et les motivations des porteurs de projets pour le programme ont été identifiées. Les points précis de difficultés, les moyens mis en œuvre pour les résoudre, notamment dans l'accompagnement, et les propositions de simplification de la procédure sont exposées dans cette partie. C'est un des leviers majeurs pour améliorer l'efficacité du programme DLAL FEAMP.

##### - Découverte du programme et appropriation de la procédure

Malgré la quantité d'informations reçues lors des premières prises de contact avec le GALPA, les porteurs de projets s'estiment informés de façon suffisamment claire. Ils ont pourtant du mal à avoir une vision d'ensemble sur toute la procédure qu'ils commencent à découvrir, mais ils s'appuient sur l'équipe du GALPA pour poser leurs questions, et avoir des repères.

Quelques uns souhaiteraient disposer d'un support écrit rappelant le déroulé détaillé de la procédure, et spécifiant les ordres de grandeurs des délais moyens entre chacune des étapes et instances ayant cours tout au long du processus de dépôt du dossier. Ce déroulé du montage d'un dossier DLAL FEAMP est rappelé de façon schématique à la figure 4.17.

Il est à noter qu'une plaquette de communication synthétisant le programme du DLAL FEAMP du Pays de Cornouaille a été éditée (Annexe VIII). Elle se présente sous la forme d'une pochette rassemblant l'ensemble des informations en lien avec le contrat de partenariat Europe Région Pays et contenant des intercalaires (un par type de fonds) au verso, y figure le parcours d'un dossier et les différentes étapes le constituant.

Les raisons principales qui ont fait choisir le DLAL FEAMP aux porteurs de projets sont les suivantes :

- Les 2/3 des acteurs estiment que c'est le **mode de financement le plus adapté** à leur projet.

Leur projet est local, innovant, avec des aspects expérimentaux, un lien de partenariat important avec les professionnels, et c'est un "petit projet" (moins de 200 000 € dans tous les cas, 100 000€ en moyenne). Le DLAL FEAMP est bien identifié comme le seul fonds disponible pour des projets locaux en pêche et aquaculture.

- Quelques porteurs identifient le DLAL comme un **fonds complémentaire** d'autres fonds, permettant de diversifier les sources de financement de leurs structures.

Cela permet aussi de développer des projets sur des thématiques plus éloignées des mesures sectorielles. Parfois, il y a un effet d'opportunité, par exemple quand des entreprises recherchent des subventions pour un projet déjà prévu, et sont dirigées vers le GALPA par d'autres structures.

- Enfin, pour 1/5<sup>e</sup> des projets, les modalités de financement ont aussi fortement motivé le choix du DLAL comme mode de financement du projet.

Le taux de fonds publics important est un atout majeur pour attirer les porteurs de projets vers le DLAL. Les différents taux de financement sont rappelés dans le tableau 4.5. Pour cette programmation, l'ensemble des projets présentés sur le DLAL FEAMP étaient collectifs et innovants, et ont pu bénéficier du taux de 80% de fonds publics.

Le cofinancement apporté par la Région Bretagne de façon systématique (après vérification de l'éligibilité dans la stratégie régionale) était un atout très important pour l'efficacité du montage de dossiers. Cela a permis de faire gagner du temps à l'équipe du GALPA et de commencer la réflexion sur l'élaboration du projet rapidement après les premières rencontres de prise de contact.

Le dépôt d'un seul dossier pour les projets intergalpa était aussi un point positif de la procédure. (cf. 4.2.2)

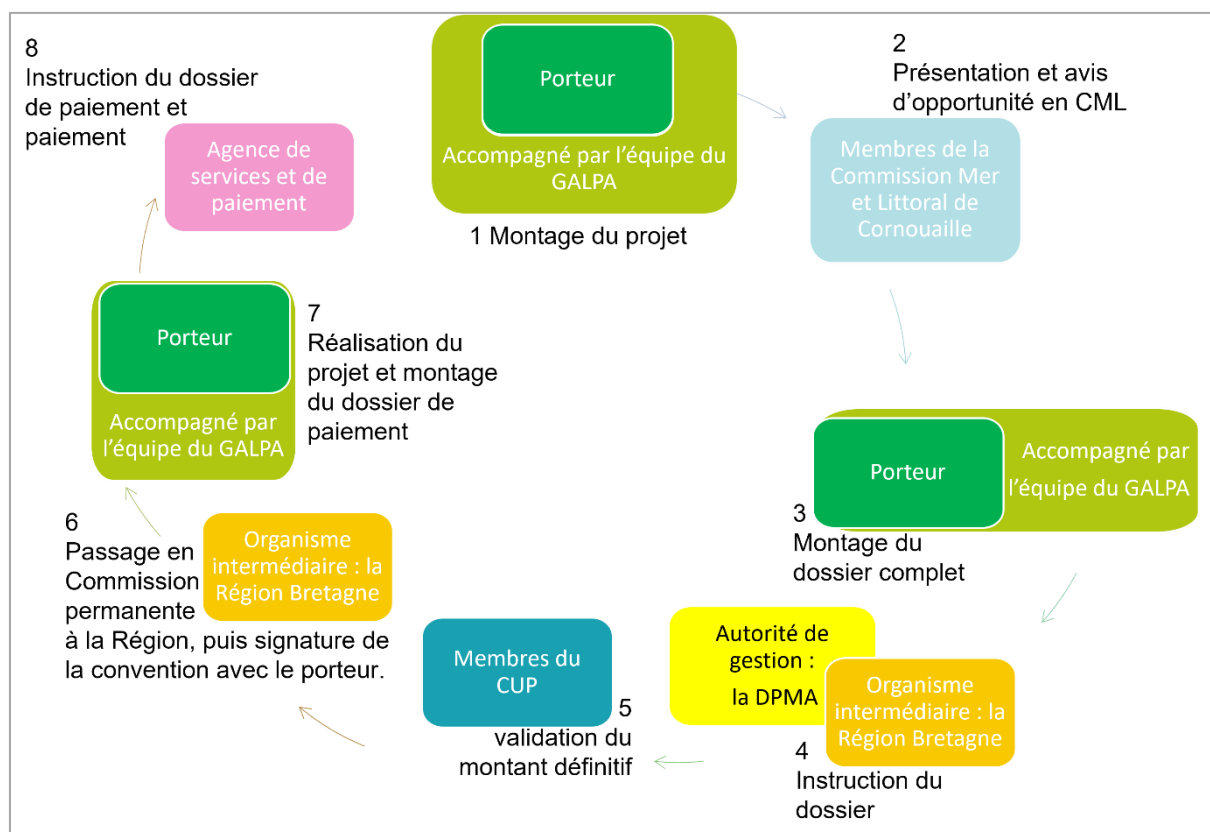


Figure 4.17 : Rappel du déroulé de la procédure suivie pour un dossier DLAL FEAMP (source personnelle, 2021)

- Les critères d'éligibilité, contrainte ou source de réflexion ?

Les projets élaborés doivent correspondre aux critères d'éligibilité du DLAL, comme l'accès public aux résultats de l'opération, bénéficiaire collectif, caractère innovant. Les porteurs de projets ont été interrogés pour savoir si les critères leur avaient paru contraignants pour la mise en place de leur projet. La plupart des projets correspondait déjà aux critères au moment où ils étaient présentés au GALPA, car ils étaient déjà collectifs et innovants. Cependant, pour un petit tiers d'entre eux, la réflexion autour des critères a permis de faire évoluer le projet. Ces contraintes sont vues comme "constructives" et "structurantes pour le projet". Ces changements dans les habitudes ont été perçus comme positifs, et le temps d'élaboration du projet autour des critères a été identifié comme **favorable à la maturation du projet**. Le changement le plus concret induit par les critères a été le montage de partenariats avec les

professionnels, pour le projet Valasterid porté par le MNHN, une structure de recherche. Cela a été ensuite identifié comme une plus value très intéressante dans le projet. D'autres porteurs de projets ont aussi noté un changement dans les relations avec leurs fournisseurs, du fait d'une meilleure définition des cahiers des charges et des besoins, et d'une meilleure mise en concurrence des fournisseurs.

- Complétude du dossier de demande d'aide et besoin d'accompagnement par la gestionnaire

Une fois le projet élaboré avec l'animatrice, et présenté en CML, un dossier administratif doit être complété avant d'être instruit par les services de la Région Bretagne. Pour accompagner les porteurs de projet dans cette étape, et dans les autres aspects administratifs du projet, une gestionnaire est présente dans l'équipe du GALPA et 50% de son poste est dédié à l'accompagnement des porteurs de projets DLAL FEAMP dans le montage de leurs dossiers de demande d'aide et de paiement.

La complétude du dossier de demande d'aide et son instruction par la Région ont été identifiés comme l'étape la plus complexe, de façon unanime. Les **exigences administratives** sont très importantes pour le dossier complet, avant le conventionnement, et les acteurs ont mal compris l'intérêt d'un tel niveau de précisions pour une étape prévisionnelle, alors que les dépenses seront à nouveau justifiées dans le dossier de paiement, parfois par un appel d'offres ou un marché public. Pour la plupart des projets, qui sont en cours de réalisation, le montage du dossier de paiement reste à venir et certains porteurs craignent déjà de retrouver dans cette étape la même complexité que celle du dossier de préparation des projets.

Les réponses apportées par la Région Bretagne (et transmises par l'équipe du GALPA) pour expliquer ces exigences n'ont pas suffi à convaincre les porteurs de projets. En effet, la sécurisation des paiements justifie l'existence de ce dossier préparatoire, mais les porteurs de projets jugent qu'un tel niveau de précision entraîne par ailleurs un ralentissement de l'avancée des dossiers et une diminution de l'efficacité de leur mise en œuvre.

De plus, ils remarquent que cette exigence n'est pas la même dans toutes les régions, ni dans d'autres dispositifs sur fonds européens, comme le programme LEADER. Les acteurs ayant déposé des projets dans le cadre des mesures sectorielles ont souvent trouvé le DLAL plus complexe, alors qu'il est censé concerner des projets de plus petite ampleur, avec des petites structures qui portent les projets.

L'ajustement des procédures au cours de la programmation, les documents additionnels comme les attestations sur l'honneur et les annexes multiples ont créé un sentiment de flou, et une complexité qui rend les procédures peu accessibles pour les porteurs de projets. De nombreux porteurs ont aussi le sentiment que les règles changent au cours de la programmation, d'un projet à l'autre, ou d'un GALPA à l'autre. Ce sentiment de flou par rapport à la procédure, institué dans le cadre de ce dispositif (et déjà largement évoqué dans le cadre de l'Axe 4 du FEP) aurait pu être grandement limité par la publication *a minima* d'un **manuel de procédure/guide méthodologique à l'attention des structures porteuses** par l'OI. La mise à disposition d'un tel manuel dès le démarrage de la prochaine programmation concourrait à fluidifier le circuit de gestion de projet. Il faciliterait aussi le travail de l'animatrice et de la gestionnaire.

Cette compréhension varie selon la familiarité que les acteurs ont avec ce type de procédure, et les dossiers de demande de subvention en général.

En effet, 1/5e des porteurs de projets interrogés connaissaient déjà les procédures, ce sont par exemple les structures de recherche, qui sont très mobilisées pour porter des projets. Ces

acteurs trouvaient les montages administratifs longs et compliqués, parfois plus que dans d'autres fonds, mais réussissaient à les comprendre et à faire aboutir leurs projets. Dans les structures où des projets ont déjà été financés par d'autres subventions européennes, c'est-à-dire environ 1/3 des projets, le temps d'appropriation des procédures est réduit. La participation à la CML a aussi favorisé l'appropriation du circuit par les acteurs.

Enfin, 1/5e des projets sont portés par des acteurs qui découvrent complètement les procédures de demande de subvention, qui ont peu de moyens financiers et de ressources humaines, et qui ont besoin d'un accompagnement très détaillé par l'équipe du GALPA.

Ce sont donc les acteurs membres de petites structures, qui sont peu familiers des demandes de subvention, qui ont le plus de difficultés à monter des demandes de subvention DLAL FEAMP. Paradoxalement, ces types de porteurs sont aussi ceux cités comme premières cibles du programme, qui a vocation à financer des projets expérimentaux, d'essais avant de monter un projet plus complexe et de plus grande ampleur. Ils visent aussi les professionnels des filières, dont le cœur de métier est très éloigné de ce type de démarche. Les procédures devraient donc être particulièrement accessibles et simples pour permettre un effet levier important, et ce n'est pas du tout le cas.

Le **langage administratif** de la procédure n'est pas accessible pour l'ensemble des porteurs : il est qualifié d'« hermétique », d'« alambiqué ». La procédure n'est pas adaptée au type de porteurs ciblés par le dispositif, qui comprend les professionnels des filières et les structures qui les représentent. Ces acteurs auraient souhaité être plus soutenus par les services régionaux lors de cette étape.

Certains acteurs ont été surpris par la **longueur de la procédure**. En effet, la durée moyenne entre la CML et le conventionnement permettant de commencer la réalisation du projet, est d'environ 18 mois dans cette programmation. Ce délai, combiné à la contrainte de l'avance de trésorerie, a pu entraîner des difficultés de financement des petites structures, qui n'ont pas une trésorerie très importante. Cela peut aussi expliquer l'abandon de certains projets. D'autres acteurs n'avaient pas de difficultés particulières et étaient habitués à travailler sur ces temps longs, notamment dans les structures de recherche. Cependant, les demandes et signatures des différents documents prenaient beaucoup plus de temps dans ces structures de taille importante, créant des délais difficiles à condenser.

Des **retards** inattendus ont pu s'ajouter, du fait de la crise sanitaire, ou du temps nécessaire pour reformer les commissions après les élections municipales, au printemps 2020.

Pour cette programmation, les délais étaient particulièrement difficiles à estimer. Plusieurs facteurs devaient être pris en compte : la capacité du porteur à rassembler rapidement les documents pour la complétude du dossier, le calendrier des différents comités : CML, CUP, les CP, les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement des structures porteuses et instructrices. De plus, ces facteurs pouvaient varier sensiblement d'un porteur à un autre et d'une année à l'autre (dates des instances, délais d'instruction).

Ces **temps de montage du dossier ont un coût** important en temps de travail pour l'ensemble des acteurs de la procédure : porteur de projet, équipe du GALPA, mais aussi service instructeur, et ce, parfois de façon totalement démesurée par rapport au montant total du projet. Il serait intéressant de connaître le nombre d'heures de travail passées pour le montage et l'instruction de chaque dossier, et de calculer leur coût. Ce montant dépasserait très certainement le montant total de certains projets, ce qui paraît démesuré. Cela permettrait d'aider à trouver un juste milieu entre sécurisation des paiements et limitation des dépenses publiques pour ces procédures.



Cependant, face à ce constat, certains acteurs locaux suggèrent de favoriser la rentabilité des frais de montage de dossier, en montant des projets de plus grande ampleur, ou portés par des structures de grande taille. Cette démarche serait pourtant, pour la majorité des acteurs, et en particulier ceux présents au 2e groupe de travail sur l'évaluation, particulièrement nuisible à la démarche DLAL : les acteurs présents estiment que ce n'est pas le type de porteur qui doit changer pour s'adapter à la procédure, mais bien la procédure qui doit être simplifiée pour devenir accessible à tous les porteurs de projet. Cette définition des acteurs - cibles du dispositif sera un des sujets d'échanges lors de la concertation du territoire du pays de Cornouaille pour l'élaboration de la candidature au DLAL FEAMPA.

Ce sentiment de complexité du dossier de demande d'aide est partagé par la totalité des acteurs consultés lors de l'évaluation, que ce soient les porteurs de projet, les membres de CML ou l'équipe du GALPA. (Ces difficultés sont plus faciles à surmonter pour les structures plus habituées à ce type de demandes de subvention, et qui ont des services juridiques adaptés pour ce type de procédure, mais ces structures ne sont pas dans les cibles principales du dispositif).

La **qualité de l'accompagnement** a été fortement soulignée par tous les porteurs de projets, en particulier dans les étapes plus complexes telles que la complétude du dossier d'aide en vue de son instruction par les services de la Région. Les porteurs de projets sont particulièrement reconnaissants du travail et des compétences de la gestionnaire, pour sa pédagogie dans le cadre du montage et le remplissage des formulaires, pour ses conseils afin d'anticiper le dossier de paiement et pour sa disponibilité et ses relances pour s'adapter aux besoins de chaque porteur. Une relation **de proximité** s'établit, les acteurs ont le sentiment d'être « pris par la main », d'être guidés pas à pas. Ainsi, les réponses des porteurs de projets confirment la forte valeur ajoutée apportée par le travail de la gestionnaire au regard de la charge administrative.

La demande de simplification de la procédure pour le DLAL FEAMPA est donc **unanime**, et c'est le point d'attention principal soulevé lors de la consultation des porteurs de projet et des membres de CML. Un **équilibre entre la sécurisation des paiements et l'efficacité des dépenses de fonds publics** doit être trouvé, en favorisant le caractère opérationnel des procédures. Leur accessibilité serait aussi améliorée avec la rédaction d'un **manuel de procédure**, qui la rendrait plus claire et plus homogène entre les GALPA et au cours de la programmation.

Les procédures doivent aussi être **plus accessibles** à l'ensemble des porteurs, et s'adapter à la taille et au type de structures porteuses de projet. Une **procédure simplifiée** pour les projets d'un montant faible (inférieur à 10 ou 20 000 euros par exemple) paraîtrait pertinente par exemple.

L'accompagnement a été identifié comme un vrai atout du dispositif, qui permet aux porteurs de projets de se sentir guidés, de bénéficier d'un suivi pertinent et adapté dans toutes les phases du projet, par des **personnes référentes de proximité**, compétentes et motivées pour la réalisation des projets. Il est **déterminant pour favoriser l'aboutissement des projets**. Cela explique aussi que malgré la complexité de la procédure, les porteurs de projets ne sont pas découragés : ces derniers se disent prêts à soumettre de nouveaux dossiers sur une prochaine programmation DLAL FEAMP à l'unanimité moins une voix. Certains conditionnent ce dépôt à un accompagnement similaire à celui fourni dans le cadre de la programmation actuelle.

Les membres de CML sont très satisfaits de la qualité générale de l'accompagnement apportés par l'animatrice et la gestionnaire tout au long de la procédure. L'équipe du GALPA a parfaitement rempli son rôle de « **facilitateur du déploiement des projets** » à toutes les étapes. L'accompagnement proposé est formateur et adapté aux besoins, il est fourni par des personnes investies et compétentes. Les membres de CML **auraient souhaité davantage de retours sur les projets** approuvés en CML, par exemple par le biais d'une fiche à remplir ou d'une présentation rapide au bout d'un an de réalisation du projet.

#### 4.3.5. Les réseaux des GALPA, à différentes échelles, sont des relais pour faire connaître les projets au-delà du Pays de Cornouaille.

La Région Bretagne est l'OI dans cette programmation. En plus de son rôle dans l'instruction des dossiers, et dans leur cofinancement, il soutient les équipes de l'ensemble des GALPA bretons, grâce à des réunions d'information et d'appui. Cela permet de maintenir la dynamique du programme, et de transmettre les informations de suivi sur les autres mesures FEAMP et le déroulé du DLAL dans les autres régions.

Le GALPA participe aussi au **réseau national DLAL FEAMP**. Ce réseau rassemble tous les GALPA français et est animé par une équipe dédiée. Son rôle est de faire connaître les projets dans l'ensemble du territoire français, de faire le lien entre les régions et la DPMA, et d'être un lieu d'échange. Le site internet dédié (Réseau national DLAL FEAMP, sd) permet de présenter quelques projets, mais les échanges se font surtout lors des rencontres nationales. La première a eu lieu en mars 2019 à la Tremblade (17), dans le pays de Marennes-Oléron, et la deuxième a eu lieu en novembre 2019 à Boulogne sur mer (62). Elles ont permis la rencontre entre les GALPA, la visite des territoires et la présentation de projets. Des membres de la CML et des porteurs de projets ont accompagné l'animatrice à ces deux événements, et sont revenus avec des idées innovantes à développer dans le territoire. En 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire, ces rencontres se sont faites en visioconférence et n'impliquaient que les animateurs. Elles ont tout de même permis de faire le bilan sur l'avancée du programme en France, et de présenter quelques projets.

Le **réseau européen FARNET** est le réseau des 360 GALPA européens. Ses missions sont de diffuser les projets et de mettre en valeur le programme à travers toute l'union européenne. L'équipe d'animation publie des guides sur leur site internet (DG MARE, 2018). Ils ont aussi organisé de nombreux événements. Le GALPA du pays de Cornouaille a participé à plusieurs d'entre eux, dont une rencontre à Bantry en Irlande en 2019. Un des projets présentés en Cornouaille a été récompensé à Bantry par le prix du service intelligent, malheureusement suite à des difficultés du porteur de projets ce projet a été abandonné.

Ces réseaux régionaux, nationaux et européens permettent de représenter le territoire de Cornouaille, de diffuser les projets réalisés, mais aussi de **rencontrer des acteurs** avec qui mener des actions de coopération, de découvrir des territoires et des **projets innovants**, qui pourraient être dupliqués en Cornouaille. Ces événements sont donc particulièrement intéressants pour l'équipe du GALPA et pour les porteurs de projets. Ces réseaux sont donc un atout important du programme et doivent continuer à être mobilisés dans la prochaine programmation. Ils pourraient être mieux valorisés en pays de Cornouaille, par exemple en développant la coopération dans la prochaine programmation.

#### **4.4. La plus-value du programme et son impact sur le territoire vont au-delà des réalisations des projets.**

Cette quatrième question évaluative a pour cible la plus-value du programme, c'est -à-dire les bénéfices du programme pour le territoire, au-delà du développement des projets. La question posée est donc : « Quelle est la plus-value du programme DLAL FEAMP et son impact sur le territoire ? ».

Les principales plus-values, identifiées lors du premier groupe de travail sur l'évaluation, sont la mise en réseau du territoire grâce à la création de nouveaux partenariats, l'ancrage territorial du programme, le développement d'innovations et la pérennité du programme.

L'animation et la gouvernance du programme sont aussi des plus-values du programme : la CML favorise la démarche de concertation, le portage local des projets et l'animation permet de coordonner ces actions et de créer des réseaux locaux. Les modalités et les effets de ces deux plus-values ont déjà été identifiés dans les paragraphes 4.3.1 et 4.3.2.

Les effets du programme commencent à être perceptibles pour les acteurs locaux, notamment grâce aux différentes plus-values qui se développent dès le début du programme, avant même que les projets soient réalisés. Ces impacts vont aussi être de plus en plus visibles au fur et à mesure de la réalisation des projets, qui s'étalera jusqu'en 2023. Cependant, ils ne sont pas quantifiables au moment de l'évaluation actuelle, car trop de projets sont toujours en cours de réalisation. Cela sera possible quand tous les projets auront été finalisés.

##### **4.4.1. La création de nouveaux partenariats et les rencontres entre acteurs permettent la mise en réseau du territoire**

La création de partenariats et la mise en réseau du territoire se sont faites principalement de deux manières au cours de cette programmation : à travers le développement des projets, et via les rencontres des membres de CML.

Les partenariats autour de projets ont notamment été construits par l'intermédiaire de l'animatrice, et du réseau des partenaires du GALPA, en incluant les acteurs locaux concernés dans le montage des projets. Ces partenariats permettent de commencer à faire connaître le projet dans le territoire. Les comités socio-professionnels sont impliqués comme partenaires dans plus de la moitié des projets. Ces nouveaux réseaux de partenaires enrichissent les réseaux professionnels des acteurs déjà existants et participent à l'effet levier du programme sur le territoire, notamment pour faire émerger de nouveaux projets.

Par exemple, les acteurs du tourisme et de la restauration, et de la pêche ont travaillé en collaboration dans le projet de valorisation touristique de la filière pêche et aquaculture en Cornouaille. Ils vont organiser une semaine de la pêche et de l'aquaculture en Cornouaille, qui permettra de structurer l'offre touristique autour de la filière halieutique sur le territoire.

Une association culturelle, Très tôt théâtre, a permis la mise en lien de classes du cycle primaire avec un grand nombre d'acteurs locaux impliqués dans les activités maritimes : recherche sur le milieu marin, pêche, associations de protection et de sensibilisation sur le milieu marin. Ce projet, l'Écume des vents, permettra de créer de nouveaux projets à l'avenir : une aire marine protégée est déjà à l'étude sur une zone du littoral du Cap Sizun.

Dans le projet Valasterid, les échanges lors de l'élaboration du projet ont permis de développer un partenariat fort entre le secteur de la recherche et la filière pêche. La campagne d'étude sur la ressource ciblée, les astéridés, se fera à bord d'un bateau de pêche avec une drague adaptée, par exemple. Le travail d'élaboration du projet a nécessité quelques

ajustements pour intégrer les objectifs des deux filières, mais cela a été fructueux et ce partenariat pourra être réinvesti dans de futurs projets.

De plus, les deux tiers des projets permettent de développer des partenariats entre acteurs publics et privés.

Les rencontres régulières en CML ont aussi permis de fluidifier les relations entre les élus et les acteurs socio-professionnels. Les échanges autour des enjeux du territoire ont pu avoir lieu en CML, et en fin de programmation, les acteurs connaissent mieux les acteurs des autres secteurs et leurs préoccupations.

Le programme est diffusé dans le territoire grâce aux acteurs qui sont des relais locaux du programme : les membres de CML et leurs structures, les porteurs de projets, mais aussi les services de développement économique des EPCI, guident les porteurs de projets potentiels vers l'équipe du GALPA, mais font aussi connaître le programme et les projets dans leur réseau. Cela participe à la réussite du programme.

La mise en réseau se fait aussi au-delà du territoire du Pays de Cornouaille : les rencontres organisées par le réseau national et le réseau européen Farnet ont aussi permis de rencontrer des acteurs d'autres territoires, qui peuvent partager des préoccupations communes avec les acteurs cornouillais. Ces rencontres n'ont pas eu de débouchés concrets (projets de coopération par exemple) lors de la programmation actuelle, mais des prises de contact ont été faites notamment entre acteurs socio-professionnels, et ce volet sera peut-être plus développé dans la prochaine programmation.

Les porteurs de projets comme les membres de CML identifient la mise en réseau du territoire comme une plus value très importante du DLAL FEAMP, et un atout qui est plus difficile à développer dans d'autres politiques locales (qui sont souvent sectorielles).

Dans la prochaine programmation, des partenariats pourraient être développés entre des structures de taille différentes, afin de mutualiser les avantages et de faire face aux difficultés rencontrées. En particulier, les petites structures pourraient bénéficier des compétences des structures ayant des services juridiques, ce qui serait d'une grande aide dans le montage des dossiers.

#### **4.4.2. Un ancrage territorial du programme fort, en cohérence avec les autres projets de territoire.**

La carte présentée à la figure 4.12 représente les 25 projets, qui sont présents dans tous les EPCI du territoire, comme discuté au paragraphe 4.2.1.

L'ancrage territorial du programme a été initié au cours de l'élaboration de la candidature. L'ensemble du territoire s'est rassemblé, et en particulier les élus de tous les EPCI et des représentants de nombreuses structures professionnelles locales, pour construire la candidature. Cela a permis d'impliquer dans un projet commun l'ensemble des acteurs et donner une légitimité au niveau du territoire.

80% des projets (soit 20 sur 25) ont un rayonnement sur l'ensemble du Pays de Cornouaille, et parfois sur d'autres pays bretons (7 projets sont inter-galpa). Les membres de CML confirment que l'échelle du Pays de Cornouaille est la plus adaptée pour mener des projets locaux sur les filières halieutiques et aquacoles, et pour mener un programme de développement territorial.

L'animation du DLAL FEAMP par une équipe basée à QCD est une nouveauté par rapport à l'Axe 4 du FEP, qui était porté par l'association Pesca (liée au CDPMEM 29). L'équipe du pôle ingénierie territoriale de QCD avait de l'expérience dans l'animation de projets territoriaux, cela a été un soutien pour la mise en place du programme. Les projets de territoire en Cornouaille sont le DLAL FEAMP, LEADER et ITI-FEDER. Ils sont tous coordonnés par le pôle Ingénierie territoriale de QCD. Ils s'inscrivent dans la stratégie Cornouaille 2040, et le contrat de partenariat Europe-Bretagne-Cornouaille.

L'intérêt de la stratégie multi-fonds (FEDER, FEADER et FEAMP) est visible grâce au travail en équipe du pôle ingénierie territoriale et la complémentarité des stratégies de développement local. En particulier, la 1<sup>ère</sup> fiche-action de la stratégie LEADER 2014-2022 est intitulée « Accompagner les productions locales terre et mer ». Les animatrices des deux programmes ont ainsi pu échanger sur des idées de projets émergents, et choisir quel était le fonds le plus adapté pour soutenir un projet concernant l'aval des filières halieutiques et aquacoles en Cornouaille.

Cette complémentarité s'est aussi vue entre différents pays voisins, ainsi un projet financé par LEADER en Pays de Brest n'était pas éligible sur la stratégie LEADER cornouaillaise, mais a pu être financé par le DLAL FEAMP (il s'agit du projet d'animation de la charte des ports partenaires du PNMI; il était intéressant d'animer cette charte sur l'ensemble du territoire du parc).

Le réseau des GAL et des GALPA sont complémentaires. Ainsi, des relations déjà existantes entre une animatrice et des acteurs locaux peuvent bénéficier à l'autre animatrice. Pour la prochaine programmation, des relations entre le GAL et des associations environnementales agréées pourraient être utilisées par le GALPA par exemple.

De plus, la gouvernance de QCD est assurée par l'ensemble des EPCI du Pays de Cornouaille. Cela participe aussi à l'ancrage territorial du programme. L'accompagnement est ainsi équilibré entre les différents EPCI du Pays.

Le réseau de partenaires des différents membres de QCD bénéficie également au réseau du GALPA. Par exemple, le montage du projet « Valorisation touristique de la filière pêche » s'est fait lors de groupes de travail, auxquels ont participé des membres des réseaux des animatrices du DLAL FEAMP et de la Destination touristique Quimper Cornouaille. Cela a permis des rencontres entre les filières de la pêche, du tourisme et de la restauration.

Le portage du contrat de partenariat par QCD permet de mutualiser l'accompagnement des porteurs de projets sur le montage des dossiers, par une gestionnaire qui partage son temps de travail entre LEADER et DLAL FEAMP.

Les membres de CML jugent que l'échelle territoriale du pays de Cornouaille est adaptée pour développer ce type de programme de développement local.

Les projets DLAL FEAMP se répartissent dans tous les EPCI et rayonnent sur l'ensemble du Pays de Cornouaille. Le contrat de partenariat Europe - Région - Pays, coordonné par le pôle ingénierie territoriale de QCD et les échanges avec les autres pôles de QCD ont permis de mutualiser les compétences et faire émerger des projets inter-filières. Cela participe à l'ancrage territorial du programme.

#### 4.4.3. Un programme qui soutient l'innovation, dans les projets et dans la démarche territoriale

Un des critères d'éligibilité au DLAL FEAMP est le caractère innovant du projet en Pays de Cornouaille. Les projets présentés lors de cette programmation ont permis de développer plusieurs types d'innovations :

- des **innovations techniques**, qui permettent la création de nouveaux procédés de production, d'outils ou de protocoles qui n'avaient pas été développés jusque-là en Cornouaille;
- des **innovations sociales**, visant à améliorer les liens entre différents acteurs du territoire, à améliorer l'image des filières halieutiques par exemple, ou à améliorer les services produits par les structures porteuses pour ses bénéficiaires.
- des **innovations économiques**, qui participent au développement économique du Pays de Cornouaille, en créant de nouvelles entreprises, en améliorant les services qu'elles fournissent et leur rentabilité, en permettant une meilleure valorisation de leurs produits.

Les 3 types d'innovation définis sont développés de façon presque équivalente, que ce soit en nombre de projets ou en part du budget attribué. L'innovation sociale est légèrement plus développée (fig.4.18).

Les projets Passerelle-pêche du CDPMEM 29 et d'aide à l'installation en aquaculture porté par Agrocampus Ouest site de Beg Meil, sont par exemple des projets d'innovation sociale : ils permettent de répondre aux besoins des acteurs, de créer une nouvelle organisation dans l'accompagnement des nouveaux installants grâce aux guichets uniques, et de mettre en réseau les nouveaux installés.

Un exemple de projet d'innovation économique est le projet d'étude de la captation de poissons de report par la Fédération des Paniers de la Mer : cette étude leur permet d'ajouter une nouvelle source de poissons à leurs apports actuels et d'investir dans une trancheuse qui permet d'améliorer les conditions et la capacité de production (cette structure permet aussi d'améliorer l'emploi dans les filières par la réinsertion sociale). Un projet d'innovation technique est le projet Flupsy de Ronan Le Corre, qui concerne le développement expérimental d'une nurserie flottante de palourde, en pleine eau. Le système Flupsy, qui permet de maintenir un flux d'eau en permanence à travers les différents paniers à palourdes, n'a encore jamais été développé en France. Ce système permet aussi de développer un système d'aquaculture en pleine eau, sans avoir besoin de parcelles conchylicoles sur le littoral. Cela évite les difficultés liées à l'accès au foncier pour le développement des activités aquacoles. Les membres de CML identifient le développement de projets à caractère innovant sur le territoire comme un des bénéfices principaux du programme.

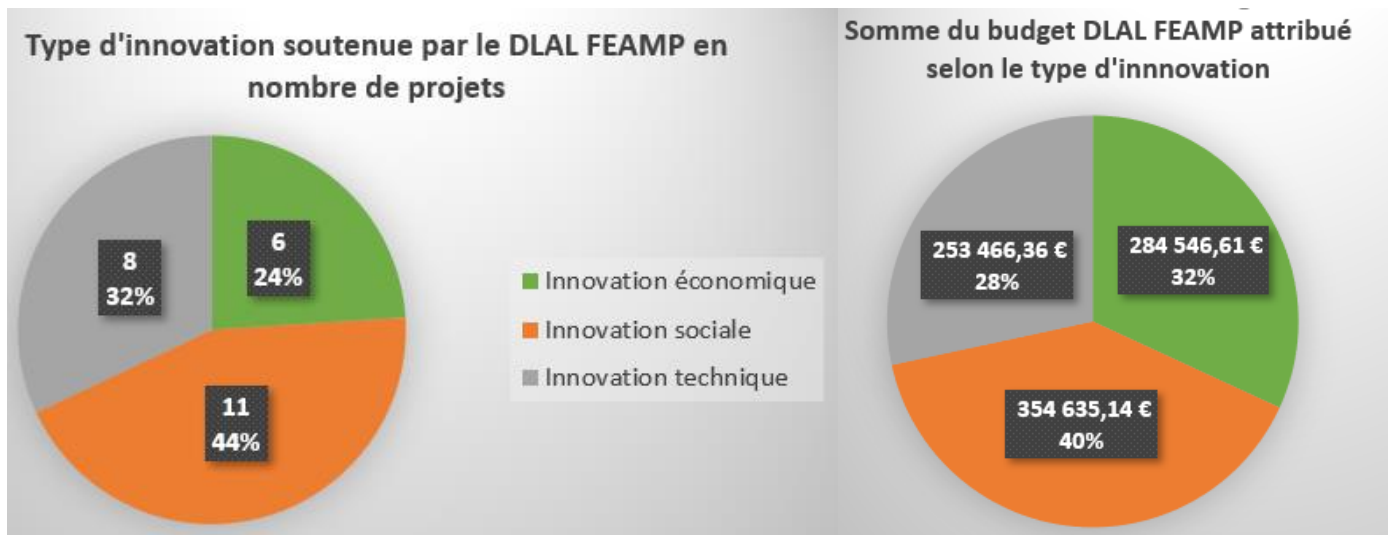


Figure 4.18 : Nombre de projet et budget DLAL FEAMP attribués selon le type d'innovation soutenue (Source personnelle, 2021).

Le type de porteurs de projets soutenus, la démarche territoriale et multi filières développées par le programme est aussi un aspect innovant du DLAL FEAMP.

En effet, les 2/3 des porteurs de projets estiment que sans le DLAL, leur projet aurait pu être financé par d'autres fonds ou d'autres programmes, mais qu'il aurait été moins abouti. Moins de moyens auraient été engagés dans les projets, notamment s'ils avaient été réalisés en autofinancement par les entreprises. Le manque d'accompagnement aurait aussi nui aux porteurs de projets. L'effet levier aurait donc été moins important pour le territoire et pour les porteurs si ces projets avaient été financés différemment.

Quelques projets n'auraient pas pu être réalisés du tout, car ils sont portés par de petites structures (moins de 2 ETP), ou qu'ils n'étaient pas éligibles à d'autres fonds du fait de leur montant restreint ou de leur thématique.

Les membres de CML estiment qu'un des principaux avantages du DLAL FEAMP est d'ouvrir l'accès à des subventions européennes pour des porteurs de projets atypiques et éloignés de ce type de financement habituellement.

Le programme DLAL FEAMP a permis de développer des projets innovants en Cornouaille, sur des aspects sociaux, économiques ou techniques. Le programme vise également d'améliorer l'accessibilité des subventions européennes, de donner des moyens et un accompagnement adapté pour augmenter l'effet levier des projets sur le territoire. Certains des projets financés n'auraient pas abouti sans ce soutien.

#### 4.4.4. Les impacts du programme, et l'effet levier des projets sur le territoire sont pérennes, et se maintiendront après les financements européens

Les perspectives des projets après les financements européens sont envisagées dès leur élaboration (critères présents dans la fiche projet et la grille d'évaluation des projets en CML). Concrètement, ces perspectives sont d'abord le maintien des projets par les structures, et l'utilisation des procédures mises en place, des outils acquis, des installations réalisées, des partenariats créés.

Par exemple, les espaces d'accueil du public dans les conserveries, et la rénovation de la halle de vente de Trévignon vont perdurer pour faire connaître les métiers et les savoir-faire aux consommateurs. Les outils installés dans les structures, comme le drone du CRC BS, la trancheuse de la Fédération des Paniers de la Mer, ou encore la caravane d'Under the Pole, vont être mis en service pour participer au développement des filières et des structures.

Certains projets auront besoin de chercher de nouveaux financements pour être pérennisés, en particulier pour les projets impliquant un recrutement en CDD. Le souhait des structures est en général de maintenir les emplois temporaires créés, mais cela dépend souvent de l'attribution de nouveaux financements (souvent incertains au moment de l'évaluation actuelle). Certains projets pourront aussi être à l'origine de nouveaux projets : soit par duplication du projet dans un autre territoire, avec un accompagnement par les porteurs de projets cornouaillais, soit si le porteur de projets décide de monter un projet de plus grande ampleur (régionale ou nationale) après la phase expérimentale réussie dans le cadre du DLAL FEAMP. Les fonds envisagés pour ces nouveaux projets peuvent être des fonds publics, comme les mesures sectorielles FEAMP, ou des fonds destinés à la recherche comme l'Européen Research Council (ERC) ou l'Agence nationale de la Recherche (ANR), mais parfois aussi des sources de financement privées comme France Filière Pêche.

Certains projets pourront aussi être partagés vers d'autres entreprises qui bénéficieront de l'expérience des porteurs de projet DLAL et qui pourront adapter et mettre en place certains procédés innovants, comme le nettoyage de bassins d'algoculture par des holothuries ou des patelles, développé dans le projet CASBA.

Plusieurs porteurs estiment qu'après avoir découvert ces procédures dans leur premier projet DLAL FEAMP, ils seraient plus compétents et efficaces pour le montage d'un nouveau projet. Ils sont donc favorables à cette idée, qu'ils aient des idées de projets ou non.

Certains projets abandonnés lors de cette programmation (par exemple du fait de la crise sanitaire) pourraient aussi être reportés à la programmation suivante. La mobilisation des acteurs dans la démarche DLAL FEAMP est donc pérenne.

La pérennité du dispositif a donc un effet levier sur le territoire : les investissements réalisés au cours des projets vont être utilisés et valorisés dans le territoire. De plus, certains projets, soutenus par le FEAMP pour leur lancement, pourront être maintenus par les structures porteuses. Les projets qui auront besoin de nouveaux financements pour maintenir des emplois pourront monter de nouveaux projets, dans d'autres territoires ou de plus grande ampleur. Les porteurs de projets formés et impliqués dans la démarche territoriale souhaitent aussi continuer à porter de nouveaux projets dans le DLAL FEAMP.

Les plus-values du programme DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille sont le développement de partenariats, l'ancrage territorial, le développement d'innovations et la pérennité des effets du programme. La mise en réseau du territoire a particulièrement été identifiée comme un atout de la démarche territoriale, par la rencontre entre acteurs publics et privés, et le développement de partenariats inter-filières.

Les projets se répartissent de façon équilibrée entre les différents EPCI, et rayonnent sur l'ensemble du Pays de Cornouaille, ce qui confirme la pertinence de cette échelle pour mener des démarches de développement territorial à l'échelle locale.



L'animation de plusieurs projets de territoire au sein de QCD permet de partager les expériences, de mutualiser le travail de la gestionnaire entre LEADER et DLAL FEAMP, et de développer l'ancrage territorial du programme.

Le programme a permis de soutenir l'innovation dans le territoire, à travers les projets. Leur caractère innovant est de nature technique, économique ou sociale. Le type de porteurs de projets soutenu par le programme peut aussi être innovant en Pays de Cornouaille, ainsi que le développement de projets inter-filières.

Les impacts du programme sur le territoire vont être de plus en plus importants au fur et à mesure de la réalisation des projets, et ces impacts vont se maintenir dans le temps : les investissements réalisés vont être utilisés et valorisés, les projets pourront être développés dans d'autres territoires ou à plus grande ampleur, et les porteurs de projets ont capitalisé des compétences qui les aideront à porter des projets dans la prochaine programmation.

## Conclusion et perspectives

Le DLAL FEAMP a pour objectif de soutenir les communautés littorales en créant ou maintenant les emplois dans les filières halieutiques et aquacoles, et en renforçant la place de ces filières dans le développement des territoires. En Pays de Cornouaille, où plus de 20% des débarquements des pêches françaises sont réalisés, le réseau des acteurs locaux est mobilisé depuis le programme Axe 4 du FEP qui a eu lieu entre 2007 et 2013.

La méthodologie mise en place au début de l'évaluation, et validée avec le comité de suivi de l'évaluation, a détaillé 4 questions évaluatives, qui se déclinent en sous questions. Afin de renseigner les indicateurs choisis, la collecte de données a été faite en mobilisant les documents de suivi produits par l'équipe d'animation du GALPA et en consultant les acteurs locaux. Les porteurs de projets ont été consultés lors de 25 entretiens semi directifs et les membres de CML par un questionnaire, auquel 12 d'entre eux ont répondu.

La mobilisation du territoire pour la candidature au DLAL FEAMP, en 2016, a abouti à l'élaboration d'une stratégie qui répond aux besoins du territoire et aux enjeux des filières locales.

Les 25 projets accompagnés au cours de la programmation actuelle ont permis de consommer la totalité de l'enveloppe. Les structures et les filières des 18 porteurs de projets sont représentatifs de la diversité du territoire. Les projets s'inscrivent dans les fiches actions, et permettent ainsi de répondre aux objectifs de la stratégie. Certains effets attendus du programme, identifiés dans la stratégie ont été réalisés, en particulier dans les fiches actions 3 et 2.

La CML est un lieu de débat, d'échanges entre acteurs du territoire. Il s'agit d'un espace impulsant une dynamique de concertation et créant de nouveaux partenariats.

L'animation et la communication permettent de faire connaître le programme dans le territoire, et de faire émerger des porteurs de projets. Les moyens humains dédiés dans le GALPA pourraient être renforcés pour permettre une valorisation plus importante des réalisations.

L'ensemble des acteurs locaux exprime une demande de simplification de la procédure pour le DLAL FEAMP, afin de trouver un équilibre entre la sécurisation des paiements et l'efficacité des dépenses de fonds publics. L'accessibilité et le caractère opérationnel des procédures pourraient aussi être améliorés avec la rédaction d'un manuel de procédure.

Les réseaux régionaux, nationaux et européens du DLAL FEAMP sont donc des atouts importants du programme, pour faire connaître le territoire et les projets réalisés et découvrir de nouvelles idées innovantes. Ils pourraient être mieux valorisés en pays de Cornouaille, par exemple en développant la coopération dans la prochaine programmation.

L'accompagnement a été identifié comme un vrai atout du dispositif, qui est déterminant pour favoriser l'aboutissement des projets et guider les porteurs de projets malgré la complexité de la procédure.

Les plus values du programme DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille commencent à être visibles, et vont se développer au fur et à mesure de la réalisation des projets. La mise en réseau du territoire a particulièrement été identifiée comme un atout de la démarche territoriale. Le rayonnement des projets sur l'ensemble du Pays de Cornouaille et la coordination entre les différents projets de territoire montrent l'ancrage territorial de ces démarches et la pertinence de l'échelle du Pays de Cornouaille pour les développer.

Le programme a permis de soutenir des projets innovants sur le territoire, sur les plans technique, économique ou social.

Les impacts du programme sur le territoire vont être de plus en plus importants au fur et à mesure de la réalisation des projets, et ces impacts sont pérennes : les investissements vont être utilisés, les projets pourront être dupliqués ou changer d'échelle, et les porteurs de projets restent mobilisés pour la programmation suivante grâce à l'expérience capitalisée en montage de projets.

Concernant les limites de cette évaluation, le faible taux de réponse des membres de CML n'a pas permis de faire des analyses statistiques plus poussées. Les avis des 12 personnes ayant répondu, complétés par les échanges avec les membres de CML en groupe de travail et en entretien semi directif, ont donné les points de satisfaction principaux et les propositions d'améliorations des membres de CML.

Tous les projets seront terminés d'ici 2023, mais la plupart en sont seulement au début de leur réalisation. Certains impacts du programme sur le territoire ont été développés au cours de la programmation, notamment par l'élaboration de projets et la mise en réseau du territoire. Cependant, les outils développés dans les projets n'ont pas tous été mis en place, leurs impacts ne peuvent donc pas encore être évalués. Le paiement des projets aura aussi lieu après cette évaluation, et des modifications dans les montants des projets sont possibles (notamment après mise à jour des devis). Ces variations auront aussi des répercussions sur les conclusions quant à la consommation de l'enveloppe DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille. Il serait donc intéressant de réaliser une évaluation *ex-post* en 2023, pour mettre à jour les conclusions de cette évaluation, et évaluer tous les effets induits par le programme sur l'ensemble du territoire (Lépicier, 2011).

Dans la perspective de la prochaine programmation, un changement majeur réside dans les thématiques éligibles pour le DLAL FEAMP : c'est l'économie bleue dans son ensemble qui sera concernée par le dispositif, avec des thématiques à sélectionner parmi celles déjà sélectionnées par la Région Bretagne.

Ces dispositions n'ont pas manqué de faire réagir les acteurs des filières pêche et aquaculture, notamment lors des entretiens avec les porteurs de projets. Les acteurs des structures socio-professionnelles mentionnent une inquiétude particulière par rapport à l'ouverture de l'éligibilité du DLAL à l'économie bleue dans son ensemble, sans augmentation sensible de l'enveloppe financière. Alors que le FEAMP est le seul fonds que les acteurs des filières pêche et aquaculture peuvent solliciter, ils craignent une « dilution des fonds », et une perte de l'effet levier pour ces filières sur le territoire.

D'autres acteurs, impliqués de façon moins directe auprès des filières (recherche, formation notamment) trouvent l'ouverture des thématiques intéressantes, mais sont aussi préoccupés par le fait que l'enveloppe budgétaire n'augmente pas. La définition des publics cibles du DLAL, que ce soit pour la taille des projets, ou pour les thématiques abordées, sera un des sujets majeurs de l'élaboration de la prochaine candidature.

## Bibliographie

BONNET, Géraldine, 2013. *L'évaluation, outil de pilotage des politiques publiques: repères pour mettre en œuvre cette démarche*. Lyon : CERTU. Collection Essentiel, n° 10. ISBN 978-2-11-131053-7. 352.357 0944

COMMISSION EUROPÉENNE, 2013. *Règlement (UE) n ° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n ° 2328/2003, (CE) n ° 861/2006, (CE) n ° 1198/2006 et (CE) n ° 791/2007 et le règlement (UE) n ° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil* [en ligne]. 2013. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32014R0508>.

DG MARE, 2016. *Démarrer la mise en œuvre du DLAL: guide pratique. Guide # 10*. [en ligne]. LU : Publications Office. [Consulté le 13 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://data.europa.eu/doi/10.2771/148198>.

DG MARE, 2018. *Évaluer le DLAL: manuel pour GAL et GALPA*. [en ligne]. LU : Publications Office. [Consulté le 23 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://data.europa.eu/doi/10.2771/37803>.

DIRM NAMO, 2020. Synthèse socio-économique de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest 2019. In : [en ligne]. 5 septembre 2020. [Consulté le 2 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/synthese-socio-economique-de-la-facade-nord-a1019.html>.

DPMA, 2015. *Programme opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires maritimes et la Pêche*. [en ligne]. 3 décembre 2015. [Consulté le 12 août 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.europe.bzh/upload/docs/application/pdf/2015-12/feamp\\_po approuve 3dec2015.pdf](https://www.europe.bzh/upload/docs/application/pdf/2015-12/feamp_po approuve 3dec2015.pdf).

FRANCEAGRIMER, 2021. *Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2021* [en ligne]. [Consulté le 10 août 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.franceagrimer.fr/content/download/67037/document/STA\\_MER\\_chiffres\\_cles.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/67037/document/STA_MER_chiffres_cles.pdf).

LÉPICIER, Denis, 2011. Guide méthodologique de l'évaluation accompagnée dans les Chambres d'Agriculture. In : *S.I.MAAF*. 2011.

LORIENT AGGLOMÉRATION, 2019. Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) . 31 janvier 2019. pp. 2.

QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT, 2016. *Candidature du Pays de Cornouaille au volet territorial du FEAMP en Bretagne*. (document interne) 111 p.

QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT, 2018. *Observatoire de l'économie maritime en Bretagne*.

QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT, 2020. *Atlas de Quimper Cornouaille*. Locus solus ; Quimper Cornouaille Développement. ISBN 978-2-36833-275-7.

RÉGION BRETAGNE, 2019. *Compte rendu de réunion au sujet de la réserve de performance*. 17 mai 2019. (document interne) 4 p.

RÉGION BRETAGNE, QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT, 2017. *Convention entre le Groupe d'action locale pêche et aquaculture Cornouaille et le Conseil régional de Bretagne, organisme intermédiaire*. 2 octobre 2017. 66 p.

RÉSEAU NATIONAL DLAL FEAMP, 2021. *Questionnaire d'évaluation fin de programmation de la stratégie locale de développement DLAL FEAMP Programmation 2014-2020*. (document interne) 4 p.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, 2015. *Évaluation des politiques publiques (EPP) : principes, processus et méthode* [en ligne]. S.l. [Consulté le 15 août 2021]. Disponible à l'adresse : [https://bibliotheques.wallonie.be/doc\\_num.php?explnum\\_id=2660](https://bibliotheques.wallonie.be/doc_num.php?explnum_id=2660).

## Sitographie

RÉSEAU NATIONAL DLAL FEAMP, [sans date]. *Présentation du Pays de Cornouaille*. In : [en ligne]. [Consulté le 29 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.dlalfcamp.fr/galpa/pays-de-cornouaille/>.

## Liste des annexes

Annexe I : Composition de la CML de Cornouaille

Annexe II : Composition du CUP de Cornouaille

Annexe III : Calendrier de l'évaluation

Annexe IV : Questions et sous questions évaluatives

Annexe V : Liste des porteurs de projets reçus en entretien semi directif

Annexe VI : Liste des répondants au questionnaire d'évaluation adressé aux membres de CML

Annexe VII : Liste des projets et des montants correspondant pour la programmation 2014-2020 du DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille

Annexe VIII : Plaquette de communication sur le DLAL FEAMP diffusée en Pays de Cornouaille

## Annexe I : Composition de la CML de Cornouaille



### Composition Commission Mer et Littoral Pays de Cornouaille

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
pour les affaires maritimes et le pêche

#### COLLEGE PUBLIC : 9 membres

##### Voix délibératives

- Quimper Cornouaille Développement – **Philippe Audurier et Olivier Bellec**
- CC du Cap-Sizun Pointe du Raz - **Yvan Moullec**
  
- CC du Haut Pays Bigouden – **Michel RAPHALEN** suppléant **Emmanuelle Rasseneur**
- Douarnenez Communauté - **Florence CROM** suppléant **Hugues TUPIN**
  
- CC du Pays Bigouden Sud - **Stéphane Le Doaré** suppléant **Christine Zamuner**
  
- Quimper Bretagne Occidentale – **Marc Andro** suppléant **Forough Dadkhah**
  
- CC du Pays Fouesnantais – **Christian PENNANECH** suppléant **Daniel GOYAT**
  
- Concarneau Cornouaille Agglomération – **Annick MARTIN** suppléant **Marc BIGOT**
  
- CCI Métropolitaine Ouest Bretagne – **Philippe Le Carre** ou représenté par **Christophe Hamel**

##### Voix consultatives

- Conseil Régional – **Karim Ghachem**
  
- Conseil Départemental du Finistère – **Nathalie Carrot-Tanneau** ou représenté par **Stéphane Le Doaré**
  
- DDTM du Finistère – **Francis Kletzel** ou représenté par **Pierre Vilbois**
  
- Préfecture Maritime de l'Atlantique – Site Natura 2000 en mer Roches de Penmarc'h – **Sophie LECERF**
  
- Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec - **Hervé Mamino** ou représenté par **Alice Guillemot**
  
- Agrocampus Ouest Beg-Meil – **Florent Spinec**
  
- Station de Biologie Marine de Concarneau – **Nadia Améziane** ou représentée par **Cyril Gallut**
  
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère - (en cours de désignation)*

**COLLEGE PRIVÉ : 11 membres**

- Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Finistère – **Philippe Duval** ou représenté par **Solenne Le Guennec**
  
- Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud – **Jo Thaëron** ou représenté par **William Daval**
- Association Bretonne des Acheteurs des Produits de la Pêche - **Jennifer Leroux** ou représenté par **Lionel Faure**
  
- Syndicat des mareyeurs de Concarneau et Douarnenez – **Nicole Le Gall** ou représenté par **Bruno Le Lay**
  
- Association des ligneurs de la Pointe de Bretagne – **Gwen Pennarun** ou représenté par **Ken Kawahara**
  
- Association des bolincheurs de Bretagne – **Patrice Pétilion** ou représenté par **Didier Le Gloanec**
  
- Syndicat des Professionnels Récoltants d’Algues de Rives – **André Berthou** ou représenté par **Luc Picheral**
  
- Technopole Quimper Cornouaille – **Ronan Le Den** ou représenté par **Olivier Denoual**
  
- Conseil de Développement de Cornouaille – Représenté par **Pierre Mollo** ou représenté par **Hervé Prat**
  
- Conseil de Développement de Cornouaille – Représenté par **Denez L’Hostis** ou représenté par **Loïc Cormier**
  
- Union des métiers et des industries de l’hôtellerie – Représenté par **Anne Cadiou**





## Composition du Comité Unique de Programmation



### Représentant(e)s élu(e)s : 9 membres

- Président de Quimper Cornouaille Développement – **Marc Andro**
- Conseiller régional référent pour le pays – **Karim Ghachem**

#### Président(e)s des 7 EPCI :

- CC du Cap-Sizun Pointe du Raz – **Gilles Sergent** ou représenté par **Yvan Moulec**
- CC du Haut Pays Bigouden – **Josiane Kerloch** ou représenté par **Dominique Andro**
- Douarnenez Communauté – **Marc Raher** ou représenté par **Florence Crom**
- CC du Pays Bigouden Sud – **Stéphane Le Doaré** ou représenté par **Christine Zamuner**
- Quimper Bretagne Occidentale – **Marc Andro** ou représenté par **Forough Dadkhah**
- CC du Pays Fouesnantais – **Daniel Goyat** ou représenté par **Bruno Merrien**
- Concarneau Cornouaille Agglomération – **Michel Cotten** ou représenté par **Sonia Marrec**

#### Membres votant uniquement pour les Fonds Etat

- Sous-Préfecture du Finistère Arrondissement de Quimper – **Philippe Mahé**

### Représentant(e)s privé(e)s : 21 membres minimum

11 représentant(e)s privé(e)s minimum issus du Conseil de développement

5 collèges sont représentés :

Acteurs économiques : (chambres consulaires, secteur maritime : PESCA, Comité départemental des pêches

Et Comité Régional Conchyliculteur) ; Partenaires sociaux ; Établissements et services publics ; Vie collective et associative ; Personnes qualifiées

#### Titulaires

- Sébastien Bauge – Collège 1
- Albert Billon – Collège 3
- Sophie Enizan – Collège 1
- Maryvonne Guiavarc'h – Collège 5
- France Huntzinger – Collège 4
- Joël Le Dantec – Collège 2
- Bernard Le Noach – Collège 4
- Marc Monneray – Collège 2
- Marie-Pierre Sinou – Collège 5

#### Suppléants

- Loïc Cormier – Collège 5
- Patrick Delafon – Collège 4
- Fernand Drévilon – Collège 4
- Georges Kergonna – Collège 5
- Denez L'Hostis – Collège 5
- Benoît Landrein – Collège 1
- Anne Le Cam – Collège 1
- Ronan Le Den – Collège 1
- Chantal Pinon – Collège 1
- Yves-Marie Rolland – Collège 3
- Jean-Loup Thivet – Collège 1
- Eric Vighetti – Collège 1

**- Membres invité(e)s avec voix consultative :**  
Conseillers régionaux domiciliés sur le territoire

- Roland Jourdain
- Isabelle Le Bal
- Patrick Le Fur
- Gaël Le Meur
- Alain Le Quellec
- Bruno Quillivic
- Emmanuelle Rasseneur

Conseillers départementaux désignés par le Président du Conseil départemental – **Alain Le Grand et Jacques Gouerou (titulaires) Laure Caramaro et Amélie Caro (suppléants).....**

**Planning de l'évaluation**  
DLAL FEAMP Pays de Comouaille 2014- 2020

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
<b>Phase préparatoire</b>	Bibliographie, questions évaluatives	Questionnaires, guides d'entretien <b>GT1</b>	Envoi des questionnaires, prise de rdv, évaluation quantitative	Entretiens individuels et collectifs, Retours des questionnaires <b>GT2</b>	Analyse des données		
<b>Collecte et analyse des données</b>							
<b>Rédaction et restitutions</b>						Rédaction du mémoire	
						Rédaction de la synthèse, préparation de la soutenance et du GT 3 <b>GT3</b>	
<b>Livrables</b>		Plan et Problématique				Titre et résumé	Mémoire
							Soutenance

Annexe III : Calendrier de l'évaluation

## Annexe IV : Questions et sous questions évaluatives

Sous questions		Critères
<b>Comment la stratégie a-t-elle répondu aux enjeux et besoins du territoire ?</b>		
Pertinence	Comment la méthode de construction de la stratégie s'est-elle adaptée aux enjeux identifiés en début de programmation ?	Les objectifs répondent aux enjeux identifiés dans la candidature. La co-construction de la stratégie a permis d'élaborer une stratégie cohérente et pertinente pour répondre aux enjeux identifiés lors de la candidature.
	Comment la mise en œuvre de la stratégie a-t-elle permis de répondre aux besoins du territoire ?	Les résultats et les réalisations sont en conformité avec la stratégie initiale. La stratégie a pu être adaptée aux besoins émergents éventuels.
<b>Dans quelle mesure les projets menés répondent-ils aux objectifs fixés par le GALPA ?</b>		
Efficacité	Comment les réalisations et les résultats du programme permettent-ils d'atteindre les objectifs de la stratégie ?	Bilan technique global : Les projets s'inscrivent dans une FA et permettent d'atteindre l'objectif opérationnel associé. La sélectivité appliquée lors du montage des projets permet de réaliser un grand nombre de projet, correspondants aux objectifs du territoire.
	Comment chaque fiche-action a-t-elle été utilisée ?	Capacité à consommer l'enveloppe de chaque FA, Capacité à faire émerger des projets. Les projets donnés en exemple dans la FA ont été réalisés. Etat des lieux par thématique : est-ce que la qualité des projets est à la hauteur des enjeux, et permet de répondre aux objectifs.
	Quels sont les porteurs de projets soutenus ?	Capacité à mobiliser des porteurs de nature diverse
<b>Comment les modalités de fonctionnement ont-elles permis une mise en œuvre efficace du programme ?</b>		
Efficience	Comment l'équipe d'animation du GALPA participe-t-elle à l'émergence de nouveaux porteurs et projets pour le territoire ?	Capacité de l'équipe d'animation à faire émerger des nouveaux porteurs, de nouveaux projets, à aller chercher les sujets, les partenariats.
	Comment l'accompagnement des projets par l'équipe du GALPA facilite-t-elle leur réalisation ?	Capacité à consolider les projets au cours de l'accompagnement (de l'idée au projet) Capacité à monter des dossiers complets (du projet au dossier complet) Capacité à faire aboutir et à financer des projets (du dossier complet au projet payé)
	Comment la procédure et les règles de financement sont-ils adaptés au type de projets ciblé par le DLAL ?	Capacité de la procédure à être lisible pour les PP Efficacité du circuit d'un dossier : utilité des étapes, fluidité, modalités de sélection, financement
	Comment la communication a-t-elle permis de faire connaître le dispositif dans le territoire ?	- Le plan de communication mis en œuvre a permis la diffusion du programme et l'accompagnement d'acteurs locaux qui ne le connaissaient pas. - Les membres de CML ont pu être des relais de communication sur le territoire. Cela souligne leur bonne compréhension des spécificités du DLAL. - Les PP ont pu être des relais de communication, par le récit de leurs projets ou avec des acteurs de leurs réseaux professionnels.
	Comment la CML a-t-elle rempli son rôle dans le dynamisme de la mise en œuvre du programme et dans sa gouvernance ?	Capacité à sélectionner et suivre les projets Capacité à être moteur pour faire émerger et à porter des projets Capacité à porter des réflexions collectives sur les enjeux du territoire, par la rencontre entre élus et socio-pro
	Comment le réseau national et les autres GALPA sont-ils un support pour la mise en œuvre du programme ?	Capacité à faire rayonner les projets du territoire et à donner des idées de projets à adapter en Comouaille, projets intergalpa etc.
	Comment l'organisme intermédiaire est-il un support pour la mise en œuvre du programme ?	Capacité à échanger avec l'OI pour recevoir explications et support
	Comment la mobilisation des acteurs tout au long de la programmation montre-t-elle leur appropriation et leur intérêt pour le programme ?	Capacité du territoire à mobiliser une diversité d'acteurs et à s'approprier le programme
<b>Quelle est la plus value du programme DLAL FEAMP et son impact sur le territoire ?</b>		
Ancrage territorial	Comment se répartissent les projets entre les aires géographiques du territoire ? Comment le programme est-il adapté à l'échelle du pays de Comouaille ?	L'aire d'influence des projets est en général le pays de Comouaille, ou plusieurs des EPCI qui le compose. + mise en réseau des acteurs sur l'ensemble du territoire Un échantillon raisonné d'acteurs du territoire approuvent l'échelle d'action Comouaille et la justifie.
	Comment le programme se coordonne-t-il avec les autres projets de territoire (Contrat de région, LEADER) ?	Le programme DLAL FEAMP permet la mise en œuvre de la SDL, en complémentarité avec les autres programmes. Les gestionnaires des différents programmes se connaissent et peuvent rediriger les porteurs de projet si besoin. La stratégie locale s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale (et donc nationale), et permet de répondre aux objx européens liés au DLAL.
Innovation	Quels sont les types d'innovation soutenus par le DLAL FEAMP ?	Les projets permettent de développer différents types d'innovation dans le pays de Comouaille (technique, sociale, économique).
	Les spécificités du DLAL ont-elles permis d'ouvrir l'accès aux fonds européens à des acteurs ou à des projets atypiques, non concernés par les mesures sectorielles ?	Le dispositif permet d'intégrer des acteurs dans la démarche territoriale. Le programme permet de financer des projets qui n'auraient pas abouti sans cela.
Mise en réseau	Comment le programme favorise-t-il la mise en réseau du territoire, au-delà des filières ?	L'animation et les projets ont permis de développer de nouveaux liens entre les acteurs du territoire. - par le développement de projets - par les rencontres en CML La mise en réseau dépasse aussi parfois l'échelle du territoire et cela participe à son rayonnement.
Pérennité	Dans quelle mesure le DLAL a-t-il un effet levier dans le territoire ?	Les effets du DLAL ne se limitent pas à la réalisation du projet mais ont des impacts à plus long terme, ce dont les acteurs témoignent

Indicateurs (variable quanti ou qualitatif)	Auteurs à cibler en priorité	Données
Le logigramme est facilement réalisé à partir du dossier de candidature.		Logigramme Stratégie
Nombre de remaquetages et leurs raisons (flux entre FA) % de consommation de chaque FA Nouveaux besoins abordés dans les échanges de la CML		Tableaux de conso CR de CML/ Avenants à la convention
Nombre de projets réalisés, budget moyen min et max global, facteurs de succès et de réussites des projets Evolution de la consommation de l'enveloppe au cours du temps Taux de sélectivité de la CML : % avis défavorables / favorables par rapport au nb de projets présentés, critères de sélection appliqués		Tableaux de suivi, Fiches projets Entretiens PP
Nombre de projet par fiche action, budget min max moyen des projets de la fiche % de consommation de la FA Ecart entre Fiche action et fiches projets de cette fiche (écarts prévus)		Tableaux de conso, fiches actions et fiches projets
Nature des PP, budget moyen par type de porteur Répartition des acteurs selon leur type : privé, public, socio pro et par filière : IAA, pêche et aquaculture, tourisme, recherche ...	Equipe du GALPA pour les motifs explicatifs	Tableaux de conso, fiches projets
Différence entre le projet initial à la 1ère prise de contact, et le projet présenté en CML nombre de PP accompagnés, de projets montés, de projets réalisés, de PP redirigés vers d'autres programmes	Equipe QCD PP	Tableaux de suivi, entretiens PP
Durée moyenne entre passage en CML et convention pour les projets réalisés Retex des PP sur l'accompagnement par l'équipe du GALPA et surtout la gestionnaire	Equipe QCD : Véronique PP	Tableaux de suivi, Fiches projets Entretiens PP Questionnaire cml
dirs d'acteurs sur la procédure : compréhensible, transparente, fluide, charge administrative raisonnable. Retex des PP sur les financements ; cofinancement, avance des fonds, taux de financement ...	Véronique, Carole Charline de l'OI ? PP	entretiens PP et QCD CR de CUP
revue de presse sur le DLAL FEAMP Pays de Comouaille retracer comment les PP ont eu connaissance du dispositif	membres de CML et PP	Questionnaire membres de CML Entretiens PP Revue de presse
taux de sélection de la CML nb de membres de cml qui ont aussi été PP Richesse des échanges en CML, amélioration de l'interconnaissance entre élus et acteurs socio-pro : qu'est-ce que ça crée ?		Questionnaire membres de CML Tableaux de suivi et CR de CML
nombre de participations à des rencontres par les membres du GALPA nombre de projets inter galpa, certains à mettre en valeur dans les projets phare, comment ça a été fait, comment on travaille ensemble Comment le réseau national aide à faire le lien entre l'OI, la DPMA et les galpa. disponibilité, réactivité, clarté des réponses de l'OI, co-financement	Equipe de QCD  Entretien ou questionnaire Charline ? Carole	Tableaux de suivi, Fiches projets
Rythme des CML et consommation régulière de l'enveloppe Quotums facilement atteints Nb de PP qui déposent plusieurs projets		CR de CML et calendrier du programme, fiches projet
Carte des projets et échelle correspondante Nb de projets par communautés de communes en termes, de porteur de projet et de public cible et montant en euros attribué à chaque communauté de communes.	Pôle Ingénierie de QCD Membres CUP + CML une des thématiques du GT 2 ?	Fiches projets et tableaux de suivi Entretiens QCD
Les objectifs du DLAL FEAMP sont compatibles et complémentaires avec ceux des autres politiques territoriales. Les porteurs de projet peuvent être dirigés vers le fonds approprié. Nombre de projets transmis depuis ou vers leader, plus-value du travail de la gestionnaire sur les deux fonds territorialisés en parallèle.	Betty et Muriel pour le contrat de région Valérie pour Leader	Entretiens QCD Stratégie DLAL FEAMP
Typologie de l'innovation soutenue par les projets innovants du dial (graphique)	PP	fiches projet
Nombre de projets qui n'auraient pas pu être financés ou développés sans le DLAL FEAMP (idée qui devient un projet, porteur atypique ou éloigné du secteur)	PP et équipe QCD	entretiens PP Entretiens QCD
Nombre de nouveaux partenariats / projets entre acteurs de nature différente (secteur public/ privé, projets intersectoriels, acteurs de la pêche et du tourisme, etc.). Acteurs qui se connaissent mais ne travaillaient pas ensemble, ou qui ne se seraient jamais rencontrés sans le DLAL (intersectoriel, public/privé) CML : meilleure connaissance des acteurs entre eux, émergence de nouveaux partenariats, de nouvelles idées Partenariats hors du territoire, pour les PP par ex : quels partenariats créés par les rencontres nationales par ex, ou la com sur les projets ...	PP Membres de CML	Fiches projet, entretiens PP Questionnaire CML
bénéfices du dial dont les acteurs témoignent : - d'un dial feamp à un feamp : aspect expérimental, "starter" de projets - sur l'emploi : création de poste, de cdi après le projet - duplication de projet dans un autre territoire - émergence de nouveaux projets à partir d'un projet DLAL - aide pour le développement de nouvelles entreprises	membres de CML / PP	questionnaire CML entretiens PP

Annexe V : Liste des porteurs de projets reçus en entretien semi directif

<b>Nom et prénom du porteur</b>	<b>Nom de la structure</b>
<b>Florent Spinec</b>	AO Beg Meil
<b>Guillaume Masse</b>	MNHN Concarneau
<b>Ronan le Corre</b>	Entreprise Ronan Le Corre
<b>Jean Marie Le Buan</b>	Fédération des paniers de la mer
<b>Ken Kawahara</b>	Association des ligneurs de la pointe de Bretagne
<b>Alice Guillemot</b>	LPM
<b>Frank David</b>	MNHN Concarneau
<b>Claire Laspougeas</b>	PNMI
<b>Nolwen Treussier</b>	Très tôt théâtre
<b>Marie Fertil</b>	La compagnie bretonne
<b>Nina Cudennec et Patrick Pouline</b>	PNMI
<b>Lara Deguise</b>	Peskecom
<b>Angélique Honoré</b>	Under the pole
<b>Jean Luc Lavolé</b>	JB océane
<b>Patricia Rolland, Patrice Corler, Yannick Sellin</b>	Mairie de Trégunc
<b>Nadia Améziane</b>	MNHN Marinarium
<b>Solenne Le Guennec</b>	CDPMEM29- Passerelle
<b>Mewen Abjean</b>	CDPMEM29-Estoc
<b>Astrid Hirsch</b>	CRC BS
<b>Mathilde Paillot</b>	QCD
<b>Amélie Tagliaferro</b>	Lycée aquacole du Bréhoulou
<b>Lisa Djéradi</b>	Entreprise Lisa Djéradi
<b>Catherine Laidin</b>	Agrocampus ouest Rennes
<b>Anne Geoffroy</b>	CRC BS

Annexe VI : Liste des répondants au questionnaire d'évaluation adressé aux membres de CML

<b>Personne ayant répondu</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>Florence CROM</b>	Douarnenez Communauté
<b>Un répondant anonyme</b>	Technopole Quimper-Cornouaille
<b>Jennifer LEROUX</b>	ABAPP
<b>Philippe LE CARRE</b>	CCIMBO délégation de Quimper
<b>Alice GUILLEMOT</b>	Lycée professionnel maritime du GUILVINEC
<b>Florent SPINEC</b>	Institut Agro AGROCAMPUS OUEST
<b>Philippe AUDURIER</b>	QCD – Président de CML
<b>Solenne LE GUENNEC-ROBARD</b>	CDPMEM29
<b>Ken KAWAHARA</b>	Association des ligneurs de la Pointe de Bretagne
<b>André BERTHOU</b>	Syndicat des Récoltants Professionnels d'Algues de Rive de Bretagne
<b>Marc ANDRO</b>	Vice-Président Délégué de QCD
<b>Raynald Tanter</b>	QCD - Ancien président de CML

Annexe VIII : Liste des projets et des montants correspondant pour la programmation 2014-2020 du DLAL FEAMP en Pays de Cornouaille

Fiche action	NOM des projets	Porteur de projet	Montant Global du projet en Cornouaille	Montants DLAL FEAMP
FA.1. : S assurer de disposer d'espaces adaptés aux besoins de la filière dans une approche concertée	Cycle de sensibilisation à la filière algues en Ouest Cornouaille	Mairie de Plozevet	5 850,20 €	2 340,08 €
	DRONE	CRCBS	9 203,78 €	3 681,51 €
FA.2. : Améliorer les connaissances sur le milieu marin et encourager les bonnes pratiques	Caractérisation, enjeux économiques et d'aménagement des potentiels fonciers portuaires de Cornouaille	QCD	112 202,63 €	44 881,05 €
	PECHESPIR : Animation de la charte pêcheur partenaire - focus sur les interactions pêche professionnelle et espèces protégées	PNMI	70 200,13 €	28 080,05 €
	Port Partenaire: Animation et accompagnement des ports d'Iroise	PNMI	43 418,60 €	17 367,44 €
	Marrmarium 2.0	MNHEN - Station de biologie marine de Concarneau	110 328,38 €	44 131,35 €
FA.3. Favoriser les projets renforçant la valeur ajoutée et l'innovation au sein de la filière	Au réengagement d'une unité mobile	Antipodes - Under The pole	115 105,68 €	46 042,27 €
	ESTOC - Evaluation de la biomasse de Coquilles Saint Jacques	CDPMEMD9	51 278,18 €	20 511,27 €
	Contrôle Animal des Salissures et du Biofilm en Algoculture (CASBA)	LBCM - Aqua B	105 966,00 €	42 386,40 €
	Projet CASPER	CRPMEM	79 217,33 €	31 686,93 €
	Promotion des poissons de ligne sur le Pays de Cornouaille	Ligneurs de la Pointe Bretagne	46 531,80 €	18 612,72 €
	Dispositif pilote pour l'installation en aquaculture	Agrocampus ouest	95 450,20 €	38 180,08 €
	HOLOTTRACK - Méthode de traçabilité de l'holochure en pays de Cornouaille	MNHEN - Station de biologie marine de Concarneau	180 460,35 €	72 184,14 €
	SECURE	CRCBS	3 472,35 €	1 388,94 €
	VALASTERID	MNHEN - Station de biologie marine de Concarneau	197 832,13 €	79 132,85 €
	FUUPSY	Ronan Le Corre	23 581,23 €	9 432,49 €
	Rehabilitation de la halle de vente de Tréveignon	Mairie de Tréveignon	49 588,00 €	19 835,20 €
	FA.4. Promouvoir l'insertion et l'orientation vers les métiers halieutiques	PESKECOM : nouvelle communication sur la pêche professionnelle en Finistère	CDPMEMD9	37 917,65 €
Passerelle - Pêche : vers l'installation des pêcheurs		CDPMEMD9	77 590,40 €	31 036,16 €
Attractivité de marin pêcheur		IPMG	20 277,50 €	8 111,00 €
L'écurie des vents		Très tôt théâtre	154 102,06 €	48 074,37 €
FA.5. Structurer la mise en tourisme de la filière	Capitation des poissons de report	PDM	226 288,53 €	90 515,41 €
	Projet d'aménagement espace d'accueil du public	La compagnie Bretagne	175 051,53 €	70 020,61 €
	Aménagement d'un espace découverte	JB Océane	64 428,95 €	25 771,58 €
FA.6 - Coopération	Valorisation touristique de la filière pêche en Cornouaille	QCD	174 572,28 €	69 828,91 €
FA.7 - Frais de fonctionnement et animation	Animation 2016-2018	QCD	115 335,38 €	72 084,61 €
	Animation 2019	QCD	60 674,09 €	37 908,95 €
	Animation 2020	QCD	64 280,77 €	39 880,48 €
	Animation 2021 - 2023	QCD	198 285,13 €	99 142,56 €
<b>TOTAL DOTATION</b>			<b>2 668 491,18 €</b>	<b>1 127 416,47 €</b>

le chiffre présenté ici correspond ci à la demande de subvention faite en CML - ce qui équivaut à une sur consommation de 19 880 €



Fiche provisoire - en attente de démarrage du programme

FEAMP

# LE PROGRAMME VOLET TERRITORIAL DU FEAMP

Le FEAMP est le Fonds Européen dédié aux Affaires Maritimes et à la Pêche. Le volet territorial du FEAMP est un programme européen qui vise à positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes, dans une démarche de Développement Local porté par les Acteurs Locaux. Comme LEADER, le volet territorial du FEAMP permet la mise en réseau des acteurs, incite aux projets collectifs, pilotes ou innovants pour le territoire. Ce programme se concentre sur la filière halieutique (pêche, aquaculture, filières aval) et sur son lien avec les autres activités de la zone littorale.

*Vous avez un PROJET ? en Cornouaille*

## EN CORNOUAILLE, LE VOLET TERRITORIAL DU FEAMP VISE À FAIRE DE LA CORNOUAILLE LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS HALIEUTIQUES. LA STRATÉGIE COMPORTE 3 AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN 7 FICHES ACTION :

**Un environnement et des conditions favorables au développement des activités halieutiques**

S'assurer de disposer d'espaces adaptés aux besoins de la filière, dans une approche concertée

Doter le territoire d'espaces de production et transformation des produits halieutiques, adaptés aux besoins des entreprises et acceptés par l'opinion publique

Améliorer les connaissances sur le milieu marin et encourager les bonnes pratiques

Agir localement pour améliorer et pérenniser la productivité du milieu marin : actions sur les sources terrestres de dégradation de la biodiversité marine et de la qualité des eaux, mesures exemplaires de gestion des pêcheries, sensibilisation du grand public...

**Une valeur ajoutée renforcée tout au long de la filière**

Assurer une mise en réseau efficiente des différents maillons de la filière

Accompagner les acteurs halieutiques dans leurs démarches de structuration, montage de projets collectifs, mutualisations...

Favoriser les projets renforçant la valeur ajoutée et l'innovation au sein de la filière

Favoriser le développement de produits adaptés aux nouvelles attentes des clientèles, innovants, reproductibles sur le territoire : sécurité alimentaire, mode de commercialisation, marketing...

**Une stratégie de promotion des formations et des savoir-faire halieutiques**

Promouvoir l'insertion et l'orientation vers les métiers halieutiques

Attirer davantage de jeunes vers les métiers halieutiques, et favoriser le recours à ces emplois dans les démarches locales d'insertion professionnelle.

Structurer la mise en tourisme de la filière en cohérence avec la destination touristique Quimper Cornouaille

Conforter et structurer l'offre grand public de découverte des filières halieutiques, la connecter aux réalités des métiers et aux connaissances des scientifiques

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA

RÉGION BRETAGNE

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

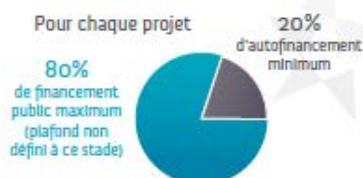
### LES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE VOLET TERRITORIAL DU FEAMP

- Les démarches collectives, partenariales, la mise en réseau des acteurs, favorisant l'interconnaissance, le décloisonnement des pratiques et la mutualisation de moyens
- Le caractère innovant ou exemplaire des actions (méthode, contenu, partenariat, etc.)

Des critères complémentaires seront définis prochainement.

### MODALITÉS DE FINANCEMENT

 **1,2M€** de FEAMP est alloué à la Cornouaille sur 2014-2020.



Le FEAMP intervient toujours en contrepartie d'une aide publique, avec la répartition suivante : 50% de FEAMP ; 50 % d'autres aides publiques (Région, Département, Communautés de communes...)

Pour certains projets, les financements du volet territorial FEAMP peuvent être cumulés aux fonds régionaux du contrat de partenariat.



### EXEMPLES DE PROJETS



Mise en place de circuits de proximité en produits de la mer dans la restauration collective



Démarche de concertation en amont de nouveaux projets aquacoles, en lien avec les scientifiques



Salon de promotion des métiers de la mer et du littoral



Ateliers marketing pour les entreprises de transformation des produits de pêche et d'aquaculture



Développement d'une production aquacole dans une structure d'insertion par l'emploi



Étude de faisabilité pour une nouvelle valorisation des ressources marines vivantes




Formation au patrimoine culinaire des produits de la mer pour les professionnels du tourisme



**CONTACT**

Pauline Chalaux : 02 98 10 34 07  
pauline.chalaux@quimper-cornouaille-developpement.fr

 agriculture • alimentation • environnement	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Ingénieur agronome Spécialisation / option : Sciences halieutiques et aquacoles (Gestion des pêches et des écosystèmes côtiers et continentaux) Enseignante référent : Catherine Laidin, Ingénieure de recherche
Auteur(s) : Marthe Foïan	Organisme d'accueil : Quimper Cornouaille Développement
Date de naissance* : 22/04/1999	Adresse :
Nb pages : 83      Annexe(s) : 8	24, route de Cuzon
Année de soutenance : 2021	CS 400002 29018 QUIMPER CEDEX Maître de stage : Carole Escaravage
Titre français : Evaluation du DLAL FEAMP 2014-2020 pour le pays de Cornouaille	
<p>Résumé (1600 caractères maximum) :</p> <p>Le programme de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) financé par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et conduit entre 2014 et 2020, vise à soutenir le développement durable de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle locale. Il a été déployé sur l'ensemble du littoral breton. Quimper Cornouaille Développement a été mandaté pour conduire ce dispositif en pays de Cornouaille. 25 projets ont pu être accompagnés et financés pour un montant de 863 963 €. L'évaluation menée lors de ce stage sur la fin de la programmation permet d'établir le bilan et l'impact des actions menées et d'y porter un regard critique afin de préparer au mieux la prochaine candidature. La stratégie élaborée en 2016 a été définie à partir des enjeux et des besoins du territoire, exprimés par les acteurs locaux. Les 25 projets soutenus ont répondu aux objectifs opérationnels et ont été portés par 18 structures différentes, représentatives de la diversité des acteurs du territoire. La gouvernance, assurée par la Commission Mer et Littoral, et l'animation ont permis une mise en œuvre efficace du programme. La procédure en lien avec le dépôt des projets a été jugée très complexe par tous les acteurs impliqués. Cela a été compensé par l'accompagnement et la relation de proximité tissée avec l'équipe du GALPA. Le développement de nouveaux partenariats, via les projets et la gouvernance du programme, l'ancrage territorial, en cohérence avec les autres projets de territoire et le soutien de projets innovants et pérennes sont les principales plus-values du programme.</p>	
<p>Abstract (1600 caractères maximum) :</p> <p>The Community-led local development programme (CLLD), financed by the European Maritime and Fisheries Fund and led from 2014 to 2020, aims at supporting sustainable development in fisheries and aquaculture at a local scale. It has been developed on the whole Breton coastline. Quimper Cornouaille Développement was assigned to lead this programme in Pays de Cornouaille. Twenty-five projects were supported and financed, for a sum of 862 963€ The evaluation done during this internship, at the end of the current programming period, aims at assessing the program and its impacts, and criticize this assessment, in order to prepare the next appliance. The strategy, designed in 2016, was defined from the needs and major issues of the territory, expressed by the local actors. The 25 projects supported meet the operational objectives and were implemented by 18 different structures, which represent the diversity of the territory. Governance, provided by the Sea and Coastline Commission, and coordination have enabled the program to be implemented efficiently. The procedure related to the submission of projects was very complex, said all the actors, but this point was supplemented by the support and the local relationship forged with the FLAG team. The development of new partnerships, in the projects and in the governance of the program, the territorial anchoring, in coherence with the other territory projects, the support of innovative and lasting projects are the main added values of the program.</p>	
Mots-clés : Evaluation, développement territorial, FEAMP, Pêche, DLAL Key Words: Evaluation, territory development, EMFF, Fisheries, CLLD	